

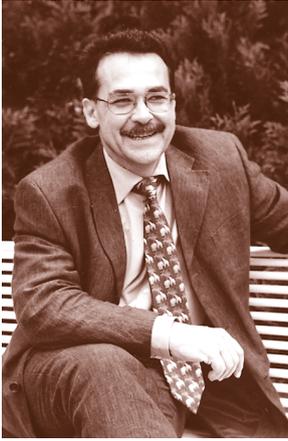
BIBLIOTHÈQUE(S)

1

MARS
2002

ITALIE

Éditorial par Gérard Briand **1** Bibliobréves **4** Pour une bibliothèque du citoyen, par Giovanni Galli **10** Réformer les services, par Fausto Rosa **14** Plaidoyer pour une restructuration, par Maurizio Messina **18** L'AIB : un réseau pour le développement des bibliothèques, par Iginio Poggiali **22** Impact de la réforme universitaire sur la formation, par Franz Berger **27** Panorama des BU, par Luca Bardi **31** La Marciana de Venise, par Annalisa Bruni **36** La BNU de Turin, par Aurelio Aghemo **40** Deux bibliothèques nationales centrales, par Maria Patrizia Calabresi et Antonia Ida Fontana **42** L'émergence des bibliothèques pour la jeunesse, par Antonella Agnoli **49** Reportage : Biblioteca Italo Calvino à Paris, par Virginie Kremp **52** Le réseau documentaire français en Italie, par Alain Massuard **55** Littérature italienne et traductions françaises, par Mario Fusco **58** Actualités de l'ABF • Journées d'études **61** Formation : le centre de Midi-Pyrénées **64** Congrès des bibliothèques d'art **65** Espaces et architectures • La BEIC de Milan, spirale des savoirs, par Padoa Schippoa **69** Turin : une BM internationale pour 2006, par Paolo Messina **71** La BMVR de Châlons-en-Champagne, par Pierre Bruthiaux **75** Nouvelle médiathèque à Rueil-Malmaison, par Geneviève Boulbet **76** Patrimoine • Bouclier bleu : future Croix-Rouge des biens culturels, par Virginie Kremp **77** Évaluations • Les universités françaises et leur documentation, par Claude Jolly **79** Parole(s) de libraire • Rencontre avec Yannick Burtin **84** Notes de lectures **87** Les livres, c'est bon pour les bébés, Marie Bonnafé (G. Boulbet) • La Bibliothèque nationale de France. Collections, services, publics, sous la dir. de Daniel Renoult et Jacqueline Melet-Sanson (G. Briand) • Lectures pour tous : contre le prêt payant en bibliothèque publique (G. Briand) • S'informer en Alsace : guide 2000 des centres de documentation (A. Roller) • Le guide des sites internet publics (A. Roller) • Recherche sur le Web visible et invisible, Béatrice Foenix-Riou (A. Dujol) • La recherche documentaire, Martine Darrobers et Nicole Le Pottier (A. Dujol) • Reproduction interdite ? Le droit à l'image expliqué aux professionnels et à ceux qui souhaitent se protéger, Emmanuel Pierrat (Y. Alix) • Nous avons reçu **91** Annonces **92**



Publication bimestrielle
paraissant depuis 1907
Éditée par l'**Association des
Bibliothécaires Français**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Gérard Briand

Rédactrice en chef
Virginie Kremp
virginie@abf.asso.fr

Secrétaire de rédaction
Dominique Pradat
dominique@abf.asso.fr

**Coordination scientifique
du magazine**
Geneviève Boulbet

Comité de rédaction
Geneviève Boulbet,
Gérard Briand, Ridha Brini,
Isabelle de Cours,
Jean-François Jacques,
Benoît Lecoq, Aude Roller

Publicité - Diffusion
ABIS - Caroline Paganucci
Téléphone : 01 40 22 63 11
Télécopie : 01 55 33 10 31
cpaganucci@wanadoo.fr

Maquette-Mise en pages
M.-C. Carini / Pictorus

Abonnements
France 77 € – Étranger 80 €

Commission paritaire
n° 60 031

ISSN en cours

BIBLIOTHÈQUE(S)

REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS
est analysée dans la base
Pascal produite par l'INIST
et dans la base LINA.

Ce numéro est tiré
à 5 400 exemplaires

© Photo de couverture :
Mario Bellini Associati

Éditorial

Voici comme annoncé, le premier numéro d'une nouvelle formule du *Bulletin d'informations*. Il est d'une conception entièrement renouvelée, toute formule devant évoluer pour essayer de s'adapter au contexte et à l'environnement. L'information en matière de bibliothèques est couverte par plusieurs organes qui doivent se compléter plutôt que se concurrencer ou se copier.

Cette nouvelle revue se veut plus moderne bien sûr, mais surtout plus conviviale. Nous avons souhaité la rendre plus attrayante et plus lisible pour tous, laissant la place à la vie de l'association et des bibliothèques, mais aussi aux bibliothécaires eux-mêmes et à leurs partenaires.

Sa périodicité aussi va changer. Dès cette année, six numéros seront publiés et sans doute des numéros hors série, pour le congrès par exemple. Nous avons l'ambition d'arriver à huit numéros par an.

Cette revue est la vôtre, celle des adhérents de l'ABF mais aussi celle de tous les professionnels des métiers du livre. C'est une source d'informations sur la vie des bibliothèques et sur notre métier, ici et ailleurs, en complément du forum ABF, du site Web et des moyens mis en place par les autres associations.

Au fur et à mesure de vos réactions et propositions, notre revue s'enrichira. Nous y ajouterons, en particulier, des annonces de manifestations et de postes vacants.

Nous avons déjà créé pour ce numéro de nouvelles rubriques orientées vers l'actualité, avec des brèves et des articles plus courts mais, bien sûr, toujours un dossier. Celui-ci est consacré à l'Italie qui est au cœur de l'actualité puisque notre voisin transalpin est invité au Salon du Livre de Paris et que ses bibliothèques sont malheureusement assez peu connues ici.

On y découvrira un contexte très différent du nôtre dans un pays très décentralisé, où l'État joue un rôle très modeste dans l'organisation des établissements et la formation des bibliothécaires. Ceci a pour effet d'obliger la profession à se structurer davantage qu'en France et à se prendre en charge.

Nous savons aussi que si le concept de lecture publique a du mal à émerger des bibliothèques patrimoniales, certains secteurs, en particulier autour de la littérature de jeunesse, ont réussi une percée spectaculaire. Nous ne pouvions couvrir le sujet de façon exhaustive, mais ce dossier a été pour nous l'occasion de créer des liens professionnels dont nous avons tous besoin dans cette période controversée.

Je tiens à remercier nos collègues de l'Association italienne des bibliothèques (l'AIB) qui ont contribué très largement à ce dossier et, en particulier, leur Président Iginio Poggiali ainsi qu'Antonella Agnolli. Merci aussi aux collègues français qui ont facilité les contacts et notamment Alain Massuard.

Enfin, je tiens à remercier la nouvelle équipe rédactionnelle que nous avons mise en place pour piloter la revue. En particulier Virginie Kremp, Rédactrice en chef depuis décembre 2001 et Dominique Pradat, Secrétaire de rédaction, qui animent un Comité de rédaction très actif. Un remerciement très chaleureux également à Geneviève Boulbet qui, depuis un an, nous a permis de faire évoluer les choses dans le bon sens.

Gérard BRIAND

Au sommaire des prochains numéros de BIBLIOTHÈQUE(S)

- n° 2 : S'associer – avril
- n° 3 : Voyage en Champagne-Ardenne – juin
- n° 4 : Bibliothèques et intercommunalité – septembre
- n° 5/6 : Interdit d'interdire – novembre

BIBLIothèque(s)

1

MARS
2002

Sommaire

4 **Bibliobrèves**

Dossier **ITALIE**

- 10 Pour une bibliothèque du citoyen, par GIOVANNI GALLI
- 14 Réformer les services, par FAUSTO ROSA
- 18 Plaidoyer pour une restructuration, par MAURIZIO MESSINA
- 22 L'AIB : un réseau pour le développement des bibliothèques,
par IGINO POGGIALI
- 27 Impact de la réforme universitaire sur la formation,
par FRANZ BERGER
- 31 Panorama des BU, par LUCA BARDI
- 36 La Marciana de Venise, par ANNALISA BRUNI
- 40 La BNU de Turin, par AURELIO AGHEMO
- 42 Deux bibliothèques nationales centrales, par MARIA PATRIZIA CALABRESI et
ANTONIA IDA FONTANA
- 49 L'émergence des bibliothèques pour la jeunesse, par ANTONELLA AGNOLI
- 52 Reportage : Biblioteca Italo Calvino à Paris, par VIRGINIE KREMP
- 55 Le réseau documentaire français en Italie, par ALAIN MASSUARD
- 58 Littérature italienne et traductions françaises, par MARIO FUSCO

Les opinions exprimées dans BIBLIothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Actualités de l'ABF

- 61 Journées d'études
- 64 Formation : le centre de Midi-Pyrénées
- 65 Congrès des bibliothèques d'art

Espaces et architectures

- 69 La BEIC de Milan, spirale des savoirs, par PADOA SCHIPPOA
- 71 Turin : une BM internationale pour 2006, par PAOLO MESSINA
- 75 La BMVR de Châlons-en-Champagne, par PIERRE BRUTHIAUX
- 76 Nouvelle médiathèque à Rueil-Malmaison, par GENEVIÈVE BOULBET

Patrimoine

- 77 Bouclier bleu : future Croix-Rouge des biens culturels, par VIRGINIE KREMP

Évaluations

- 79 Les universités françaises et leur documentation, par CLAUDE JOLLY

Parole(s) de libraire

- 84 Rencontre avec YANNICK BURTIN

Notes de lectures

- 87 *Les livres, c'est bon pour les bébés*, Marie Bonnafé (G. Boulbet)
- 87 *La Bibliothèque nationale de France. Collections, services, publics*, sous la dir. de Daniel Renoult et Jacqueline Melet-Sanson (G. Briand)
- 88 *Lectures pour tous : contre le prêt payant en bibliothèque publique* (G. Briand)
- 88 *S'informer en Alsace : guide 2000 des centres de documentation* (A. Roller)
- 88 *Le guide des sites internet publics* (A. Roller)
- 89 *Recherche sur le Web visible et invisible*, Béatrice Foenix-Riou (A. Dujol)
- 89 *La recherche documentaire*, Martine Darrobers et Nicole Le Pottier (A. Dujol)
- 90 *Reproduction interdite ? Le droit à l'image expliqué aux professionnels et à ceux qui souhaitent se protéger*, Emmanuel Pierrat (Y. Alix)
- 91 Nous avons reçu

- 92 **Annonces**





■ **LA CRÉATION DE SIX CÉDÉTHÈQUES** a été approuvée par le Conseil Général de la Vendée dans le cadre du plan de décentralisation de la lecture publique. Les communes de Montaigu et de la Gaubretière accueilleront chacune l'un de ces six établissements en septembre 2002.

■ **INTERBIBLY EN CHAMPAGNE-ARDENNE PRÊTE UNE EXPOSITION ITINÉRANTE** aux institutions intéressées par l'évolution de l'architecture des bibliothèques et archives au XX^e siècle dans la région. Créée à l'occasion des journées du patrimoine en 2000 et conçue par une architecte et une designer, cette exposition illustre l'étonnante métamorphose architecturale des bibliothèques et archives sur 20 panneaux couleur d'une hauteur de 2 mètres. Elle est disponible gratuitement en trois exemplaires. Tél. : 03 26 65 02 08

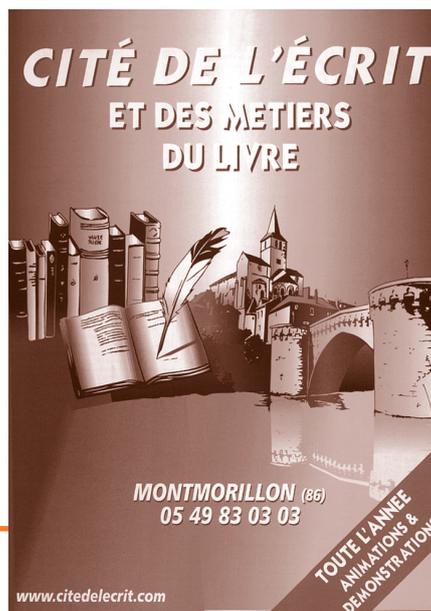
La Jeune fille à la perle élu livre de l'année par les bibliothèques d'hôpitaux de Lyon

Tel est le résultat d'une opération lancée par l'Association des bibliothèques d'hôpitaux de Lyon, en partenariat avec la librairie lyonnaise DRLP, les éditions Feryane et la BM de la Part-Dieu. Lancée en 2000, cette opération a pour objectif de sensibiliser le public aux difficultés d'accès à la lecture pour les personnes hospitalisées. Le comité de lecture de l'association a sélectionné dix titres répondant à des critères spécifiques : typographie très lisible, livre léger, lecture garantissant détente et distraction. Un tract a été distribué en 3 500 exemplaires en septembre dernier auprès des malades, des personnels des hôpitaux lyonnais mais aussi des

clients de la librairie et des lecteurs des BM de quartier. « Nous vous proposons de choisir le titre que vous aimeriez trouver sur votre table de chevet lors d'une hospitalisation. » *La Jeune fille à la perle* de Tracy Chevalier a remporté 99 voix.

■ **MONTMORILLON, CITÉ DE L'ÉCRIT ET DES MÉTIERS DU LIVRE**, offre une multitude d'activités autour de l'objet livre : maison du papier et de l'imprimerie, ateliers de gravure, de calligraphie, d'enluminure, de restauration, maison de l'écrit, pas moins de sept librairies spécialisées et un marché du livre ancien qui se tient chaque troisième dimanche du mois.

BP 43 - 86501 Montmorillon.
Tél. : 05 49 83 03 03
<http://www.citedelecrit.com>



Un village du livre
au cœur de la
Vienne

www.citedelecrit.com

• **Programme 2002 alléchant pour les amoureux du livre ancien**, proposé par l'Association Gutenberg et Compagnie. Treize conférences sur la reliure en France et à l'étranger, depuis l'antiquité jusqu'en 1950, sont programmées de février à mai 2002. L'association dispense aussi des cours sur les techniques d'impression, le code typographique et le papier (origines, caractéristiques, altérations, interventions).

Prix et calendrier au 37 bis, rue de Montreuil, esc. G, 75011 Paris. Tél. 01 43 67 30 92.

• **Les deuxièmes rencontres nationales des discothécaires et des bibliothécaires musicaux** auront lieu le 18 mars prochain à Villeurbanne.

Contactez Christian Massault au 04 72 4314 48 ou Catherine Foubert au 04 76 82 83 12.

• **Les manifestations autour du Printemps des poètes** se dérouleront du 11 au 17 mars. Parmi les nombreuses activités proposées dans les cités et pour les enseignants du premier et second degré, notons cette incitation à ouvrir la journée de chaque professeur/instituteur par la lecture d'un poème.

L'Association du Printemps des Poètes, 6 rue du Tage, 75013 Paris. Tél. : 01 53 80 08 00
Fax : 01 53 80 08 86
avec @printempsdespoetes.com
<http://www.printempsdespoetes.com>

• **La Ligue des bibliothèques européennes de recherche** organise son X^e séminaire sur la construction et l'architecture des bibliothèques à Leipzig du 19 au 23 mars. Le programme comprend des interventions de bibliothécaires et d'architectes sur des

projets réalisés ou à venir :
British Library, Göttingen,
Toulouse II, Stockholm, Roskilde,
Eberswalde, Hatfield et Leipzig,
ainsi que des visites de
bibliothèques allemandes.

Le séminaire se déroule en
même temps que la foire du livre
de Leipzig.

Informations : Marie-Françoise
Bisbrouck, Université Paris
Sorbonne, 108 Bd Malesherbes
75850 Paris cedex 17.
Tél : 01 43 18 41 85
marie-Françoise.Bisbrouck@
paris4.sorbonne.fr

• **Appel à communications pour
le colloque franco-qubécois** qui
aura lieu à Paris du 19 au 21 juin
prochains sur le thème : Du livre à
Internet : quelle(s) université(s).

Le colloque est organisé par le
Centre de coopération inter-
universitaire franco-qubécois :
96, Bd Raspail - 75006 Paris
Tél. 01 42 84 50 82
<http://www.diderotp7.jussieu.fr>

• **Initiation à la gestion d'une
bibliothèque musicale.** Il s'agit
d'un programme sur 8 jours pour
l'année 2002 organisé par le
Centre de formation aux carrières
des bibliothèques de l'Université
de Caen.

Il a pour objectif de former des
professionnels déjà dotés de
connaissances
bibliothéconomiques de base et
d'une pratique du traitement
documentaire afin de savoir
constituer, gérer et valoriser
un fonds de documents sonores.
Cette formation reposera
notamment sur l'acquisition
des connaissances en histoire
des genres musicaux et sur
l'environnement du secteur
musical.

Tél : 02 31 56 56 04 ou
janine.vigot@unicaen.fr

Contrat ville-lecture

La Roche-sur-Yon est la cinquième ville des Pays de la Loire à signer un contrat ville-lecture après Nantes, Saint-Nazaire, Le Mans (1999) et Laval (2000). La convention signée va permettre un partenariat avec les écoles primaires et maternelles dans deux directions : élaboration d'une charte des accueils de classes ; élaboration commune d'une politique documentaire.

En lien avec Le Manège (scène nationale) et les établissements d'enseignements supérieurs (IUFM, IUT Métiers du livre), une structuration et un développement d'opérations voient le jour : création d'un moment littéraire sur le roman contemporain, mise en place d'un programme coordonné de formations professionnelles.

Les initiatives, ciblées en direction des personnes éloignées du livre et de la lecture, en partenariat avec les institutions et les associations du champ social, concernent deux catégories de public : les publics empêchés (maison d'arrêt, personnes âgées dépendantes...) et les publics en situation de handicap.

Enfin, une politique de lecture en direction des publics peu ou non lecteurs va être développée sur la bibliothèque du secteur du Bourg-sous-la-Roche qui a connu une forte évolution démographique.

Jean-Michel Le Bohec

■ GUY WALTER, AUTEUR DE LE CARAVAGE, PEINTRE, ÉD. VERTICALE, Michel

Laffon, traducteur de *Un épisode dans la vie d'un peintre voyageur de César Aira*, éd. André Dimanche et Régis Debray, essayiste pour *Dieu, un itinéraire*, éd. Odile Jacob, ont reçu le prix Au.Tr.Es décerné par l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation.

Un jury composé principalement d'écrivains, de journalistes, d'universitaires et de libraires récompense des auteurs, indépendamment des stratégies éditoriales.

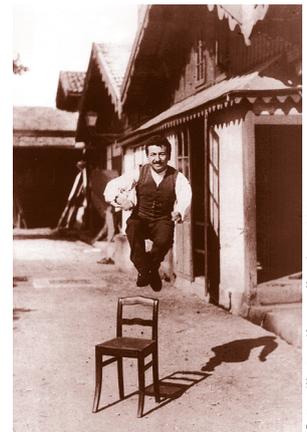
Ce palmarès des prix existant depuis 1987 est la partie visible d'un travail mené sur toute l'année par les membres du jury qui lit et débat des quelque 200 titres de la production éditoriale de la région ce qui en fait un observatoire permanent de la vie littéraire en Rhône-Alpes.

■ LA SECTION DES BIBLIOTHÈQUES POUR PUBLICS EN DIFFICULTÉ DE L'IFLA

vient de publier en anglais des directives pour les services de bibliothèques à l'attention des dyslexiques. *Guidelines for Library Services to Persons with Dyslexia. IFLA Professional reports n° 70.* 36 pages. La version française, également publiée par l'IFLA, paraîtra dans le courant de l'année.

■ L'ARTOTHÈQUE DE LA PART-DIEU À LYON

dépend de la Bibliothèque du même nom et a inauguré son espace d'exposition le 1^{er} décembre 2001. L'artothèque conserve un fonds graphique ancien et moderne de première importance : plus de 100 000 enluminures du VIII^e au XVI^e siècle, de gravures (Dürer, Rembrandt, Abraham Bosse, Sébastien Leclerc, Canaletto, Piranesi, Jacques Callot, etc.), de livres illustrés (Bonnard, Picasso, Jacques Villon, Dufy, Matisse, etc.).



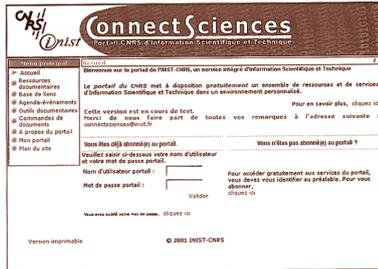
© Famille Lumière, collection BM Lyon.

■ CLIO EST UNE ASSOCIATION

qui propose un programme de stages pour les conteurs débutants ou confirmés (bibliothécaires, instituteurs, animateurs, thérapeutes). Plus d'informations auprès de Maud Thullier, Quartier Rochambeau, 41100 Vendôme.
Tél. : 02 54 72 26 76,
Fax : 02 54 72 25 30,
<http://www.clio.org>,
maud.thullier@clio.org

■ **CONNECTSCIENCES**, nouveau portail de l'INIST-CNRS, propose trois types de services.

- Ressources documentaires : 7 millions de références d'articles scientifiques et techniques, l'actualité des bases de données PASCAL (sciences, technologie et médecine) et FRANCIS (sciences humaines, sociales et économiques).
- Des ressources externes, comme la base de données THESA, et d'autres en libre accès sur Internet, les bases de sites web et d'événements scientifiques.
- Outils documentaires : lexiQuest Mine®, les ressources terminologiques multilingues, la liste des revues et le plan de classement des bases PASCAL et FRANCIS.
- Services personnalisés : dossiers, mémos, commande de documents. <http://connectsciences.inist.fr>



autour de la lecture pour les enfants recueillis dans les abris de Caracas.

Ces actions comprenaient la narration et la lecture de contes, le prêt de livres entre les communautés, la mise à niveaux des professeurs. Un an et demi plus tard, les effets positifs de cette thérapie par le livre sont désormais reconnus par l'école de psychologie de l'Université centrale du Vénézuéla qui admet l'importance d'un contact actif et affectif autour de la littérature comme indispensable à l'épanouissement de la personnalité d'un individu et d'une communauté.

Cette initiative est aujourd'hui inscrite dans le cadre d'un projet éducatif. Elle sera l'objet d'une conférence au Vénézuéla pour être ensuite appliquée dans d'autres situations de crises, catastrophes naturelles, ou violences sociales, hélas fréquentes en Amérique latine.

Bibliomonde

■ **INTERNATIONAL.** L'IFLA travaille avec l'Association internationale des éditeurs (IPA) de Genève à un projet commun sur le droit de reproduction. Les deux organismes ont décidé de collaborer autour des problématiques liées aux publications électroniques : exonération ou réduction de la TVA pour les livres et autres publications en ligne, dépôt, archivage et prêt interbibliothèques, participation aux réflexions en cours sur les métadonnées.

■ **BRÉSIL.** Le directeur du Département de la culture, de l'information et de la documentation de la ville de Rio de Janeiro a inauguré dernièrement l'ouverture des deux premières bibliothèques publiques construites dans les quartiers difficiles. « En installant des bibliothèques, vous installez votre avenir », a-t-il déclaré. Les quartiers défavorisés de Rio sont actuellement desservis par neuf bibliothèques mobiles, comportant chacune une

collection de quinze mille livres et assurant une visite hebdomadaire.

■ **LE CHILI ET LE CANADA** ont signé un accord peu commun autorisant le Canada à collecter les livres d'auteurs et d'artistes chiliens qui avaient trouvé refuge au Canada après le coup d'état de 1973. La Bibliothèque nationale du Canada rassemblera les livres, les manuscrits et

les archives privées pour les expédier ensuite au Chili où ils feront l'objet d'une collection permanente de la Bibliothèque nationale à Santiago.

■ **VÉNÉZUELA.** L'opération « lire pour vivre » a été lancée en 1999 par la Banque du livre suite aux inondations qui ont décimé les populations des États de Vargas et Miranda au Vénézuéla. Le but était de mettre en place des activités

Le prochain colloque de l'ELAG (European Library Automation Group) aura lieu à Rome, Biblioteca Nazionale Centrale di Roma, du 17 au 19 avril 2002 autour d'un thème principal : « Semantic Web and Libraries ». Programme sur <http://www.ifnet.it/elag2002/>.

ELAG est un groupe de discussion européen qui réunit des professionnels de l'informatisation des bibliothèques. Il compte 450 membres dans 27 pays qui se réunissent tous les ans dans les plus importantes institutions d'Europe, les débats et échanges portent sur les thèmes d'actualité technologique et les préoccupations des bibliothèques et des centres d'information. Voir *Bull. d'inf. de l'ABF*, n° 179 pp. 75-77.

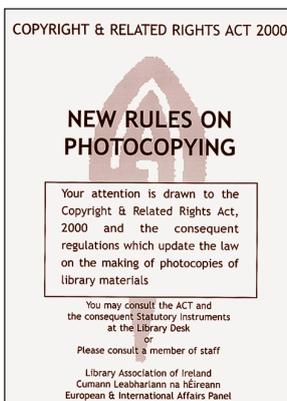
Les actes du colloque 2000, organisé à Paris, ont été édités et peuvent être obtenus sur demande dans la limite de stocks disponibles, auprès de <m.witt@cite-sciences.fr>.

Archives, libraries and museums convergence : the 24th Library Systems Seminar, Paris, Cité des sciences et de l'industrie, 12-14 April 2000 = Archives, bibliothèques et musées. Actes réunis et publiés par Maria Witt et Majid Ihadjadene ; programme scientifique sous la dir. de Paula Goossens ; avant-propos de Pietro Corsi ; tableaux de Jacques Poirier. – Paris : Cité des sciences et de l'industrie, 2001. - 496 p. : ill. , 24 cm.

Textes en anglais et en français.
ISBN 2-86842-146-6

■ **ALLEMAGNE.** Un cours de formation à distance sur Internet permet aux professionnels des bibliothèques publiques d'acquérir les compétences nécessaires pour mieux gérer l'outil Internet. Les bibliothécaires accèdent au site www.bibweb.net et sont ensuite à même d'aider les lecteurs dans leurs propres recherches. Ce projet, intitulé « bibweb », résulte d'un partenariat entre la fondation Bertelsmann et la société ekz.bibliotheksser vice GmbH.

■ **BELGIQUE.** La médiathèque de la communauté française de Belgique offre dorénavant aux enseignants des avantages en terme de durée de prêt et de réduction sur les médias à vocation directement pédagogique.



© Library Association of Ireland

■ **IRLANDE.** Suite à la loi sur le copyright et les droits voisins votée en 2000, l'Association des bibliothécaires irlandais a publié et diffusé dans toutes les bibliothèques universitaires, publiques et spécialisées des posters visant à informer le public du coût des photocopies.

Bibliothécaires du monde

Passer l'été dans une communauté rurale d'Afrique ou d'Amérique latine pour enseigner les bases de la bibliothéconomie, voilà ce que propose le *World Library Partnership* aux professionnels des pays développés.

Cette ONG, établie en Caroline du Nord aux États-Unis, œuvre pour une meilleure compréhension entre les cultures en promouvant l'alphabétisation, l'apprentissage et l'accès à l'information. « Parce que nous croyons que les bibliothèques donnent du pouvoir aux individus et enrichissent les communautés, nous travaillons au développement durable de bibliothèques intégrées dans les communautés rurales des pays en voie de développement. »

Préalablement à son départ, le bénévole est informé des besoins spécifiques et des conditions de la communauté qu'il va rejoindre. Une fois ceux-ci identifiés, il va adapter son cours portant essentiellement sur les principes fondamentaux de bibliothéconomie, la promotion de la bibliothèque et la recherche de financements, en gardant toujours présents à l'esprit deux objectifs : fournir des outils adaptés et peu onéreux pour assurer la conservation des livres le plus longtemps possible et attirer le plus grand nombre de lecteurs.

Dans ce contexte, la conservation n'est pas liée à une quelconque notion patrimoniale mais est présentée comme une stratégie économique dans un environnement où les ressources financières font souvent défaut. C'est pourquoi l'enseignant doit pouvoir répondre aux questions élémentaires de conservation essentielles à la bonne tenue de toute bibliothèque. Oui, la bibliothèque est censée offrir des conditions de sécurité mais elle n'est jamais à l'abri d'un sinistre : le contrôle biologique (vital en climat tropical) et la prévention des sinistres sont des contraintes inévitables.

« Les conséquences d'un incendie sur une petite bibliothèque rurale sont immenses. C'est pourquoi nous encourageons le bibliothécaire à vérifier l'état des installations électriques par exemple », explique Andrew Hart, bibliothécaire à l'Université de Caroline du Nord et responsable de la formation des bénévoles. « Prévenir un dégât des eaux implique de vérifier des toitures ou les tâches au plafond. S'il est difficile de réparer une fuite du toit, on suggérera de déménager les livres dans une pièce étanche. »

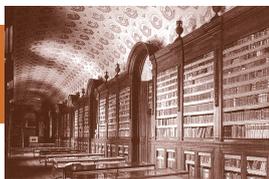
L'enseignant essaiera d'inculquer des concepts parfois contraires aux habitudes, comme d'éviter de manger dans la bibliothèque pour ne pas attirer les insectes et les rongeurs. Il s'appuiera sur les savoirs ancestraux – comme la connaissance des plantes qui repoussent les insectes – que lui dévoileront ces hôtes mais il leur apprendra à les mettre en pratique dans le cadre précis de la bibliothèque. Pour les petites réparations des livres, l'enseignant devra prospecter l'offre locale en matière de fournitures disponibles.

Les bénévoles ne s'envolent donc pas sans bagage : on leur fournit des dépliants illustrés avec des instructions sur les techniques de base, des descriptions des outils de réparations. Ce sont ses notes de professionnel qu'il pourra éventuellement distribuer au bibliothécaire formé.

Sens de l'aventure, flexibilité et capacité d'adaptation, ainsi que la pratique courante de l'anglais ou de l'espagnol sont nécessaires. Expérience unique pour les apprentis-bibliothécaires comme pour les enseignants qui pourront assurer un suivi ultérieur une fois de retour chez eux.

The World Library Partnership
3101 Guess Rd, suite D, Durham
North Carolina 27705 - USA
<http://www.rtpnet.org/~wlp>

DOSSIER



▶ 13



▶ 29



▶ 32





▶ 36



▶ 44



▶ 51



▶ 53



Italie

Par décret du 5 juillet 1995 du Président de la République, la loi italienne confie à l'État, au ministère des Biens et des Activités culturelles, la gestion des bibliothèques suivantes :

- Bibliothèque nationale centrale de Florence,
- Bibliothèque nationale centrale de Rome,
- Bibliothèque nationale universitaire de Turin,
- Bibliothèque nationale Braidense de Milan,
- Bibliothèque nationale Marciana de Venise,
- Bibliothèque nationale Vittorio Emanuele III de Naples,
- Bibliothèque nationale Sagarriga Visconti Volpi de Bari,
- Bibliothèque nationale de Potenza,
- Bibliothèque nationale de Cosenza,

26 bibliothèques publiques d'État,
11 bibliothèques d'État rattachées aux monuments.

Les bibliothèques gérées localement sont :
les bibliothèques régionales,
les bibliothèques provinciales,
les bibliothèques municipales.

Les bibliothèques universitaires dépendent du ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche scientifique.

Les bibliothèques ecclésiastiques et les bibliothèques d'hôpitaux, de banques, d'industrie, de fondations privées sont gérées par les ministères dont ces organismes dépendent.



GIOVANNI GALLI
Responsable des bibliothèques
de la ville de Parme

Pour une bibliothèque du citoyen

Il n'est pas facile de raconter en quelques pages un événement aussi complexe et aussi peu rationnel que l'avènement des bibliothèques publiques en Italie, auxquelles l'État ne s'est jamais vraiment intéressé. C'est

pourtant cette situation qui est à l'origine d'un projet de développement, mené avec difficulté mais soutenu par des milliers de bibliothécaires auprès de millions d'usagers et par l'action de l'AIB (Association italienne des bibliothèques).

RETOUR AU XV^e SIÈCLE

Au milieu du XIX^e siècle, l'Italie était divisée en de nombreux États qui disposaient chacun d'une importante bibliothèque « nationale » généralement créée au milieu du siècle précédent par les gouvernements de l'ancien régime. Dans nombre de villes moins importantes, il existait des bibliothèques municipales, dont l'origine remontait parfois au XV^e et XVI^e siècle. Presque toutes ces bibliothèques étaient « publiques », même si les caractéristiques des collections de livres qu'elles conservaient (les

fonds provenant de couvents fermés pendant la période napoléonienne) et la composition du public (le milieu intellectuel restreint des villes) représentaient un ensemble bien différent de celui qu'on imagine aujourd'hui lorsqu'on pense à une bibliothèque « publique ».

De plus, la situation des bibliothèques dans toute l'Europe était très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui, même si le *Select Committee* britannique de la Chambre des communes, allait ensuite apporter la pierre angulaire de la bibliothèque moderne, grâce à l'Article sur les bibliothèques

publiques de 1850 qui dénonçait déjà le phénomène des bibliothèques publiques italiennes comme étant insolite et significatif¹.

C'était le résultat d'une histoire glorieuse, mais le présent était certes moins brillant. L'unification italienne se fit sans la participation consciente des milieux populaires, et le gouvernement monarchique, craignant la réaction du pape et des Bourboniens autant que la subversion républicaine, développa une politique centraliste et élitaire. En ce qui concerne notre secteur, toutes les bibliothèques ayant appartenues aux anciens États furent considérées comme patrimoine d'État et furent directement administrées par le gouvernement central – ce qui est encore vrai aujourd'hui – comme de grandes collections de trésors bibliographiques. Les collections municipales restèrent aux communes qui disposaient pourtant de faibles ressources et d'une autonomie administrative minimale : leurs bibliothèques survécurent, comme des coffres renfermant de vieux souvenirs et le lieu de rencontre des petits groupes d'érudits locaux².

1. L'enquête conduite par le Foreign office britannique compta 45 bibliothèques publiques italiennes en 1849. Cité dans l'ouvrage de Paolo Traniello, *La Bibliothèque publique : histoire d'un institut dans l'Europe contemporaine* : Bologna. Il Mulino, 1997.

2. Données extraites de *Statistique du Règne d'Italie : bibliothèques, année 1863*, Firenze, Le Monnier, 1865. À cette époque, Rome, la Vénétie, le Trentin et le Frioul ne faisaient pas encore partie du Royaume d'Italie.

XIX^e SIÈCLE : L'AVÈNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Ce furent d'abord les groupes de libéraux philanthropes, puis les organisations mutualistes et ouvrières qui tentèrent d'offrir au peuple des lieux et des possibilités de lecture : c'est ainsi que naquirent, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les bibliothèques populaires créées dans toute l'Italie, en particulier dans les grandes et moyennes villes ouvrières, souvent soutenues par les communes qui, dans certains cas, se succédaient dans la gestion de la bibliothèque. Elles furent plus d'un millier, mais elles ne comptaient souvent qu'une dizaine de volumes chacune³ !

L'avènement du fascisme interrompit cette expérience : les bibliothèques populaires furent supprimées et leurs fonds furent le plus souvent transférés dans les bibliothèques municipales. Au même moment une politique de valorisation des livres rares et précieux se développa dans les bibliothèques d'État.

Après la guerre, le ministère de l'Instruction publique lança quelques projets pour la promotion de la lecture, en s'appuyant sur la structure des écoles élémentaires d'État et sur le volontariat des instituteurs. La politique centraliste et le peu de confiance dans les organisations locales persistaient⁴.

Ces dernières années s'est affirmée l'idée que la conservation des biens culturels pourrait relever de la valorisation touristique et être considérée comme une entreprise.

Ce n'est pas un hasard si les régions, prévues dans la Constitution de 1948, ne furent créées que lors du quinquennat de 1970 à 1975. À partir de ces années, le contrôle des bibliothèques communales passa de l'État central aux régions, qui promulguèrent des lois sur ce sujet et investirent dans des fonds importants mais néanmoins insuffisants pour leur développement. Pour être clair, il faut dire quelques mots sur le système politique et fiscal italien.

C'est précisément dans les années 70 qu'a pris fin la réforme de la fiscalité, donnant à l'État central la collecte des taxes en partie redistribuées ultérieurement aux régions, aux provinces et aux communes. Ce n'est qu'au milieu des années 90 qu'ont été instituées des taxes locales en constante augmentation et allant de pair avec l'autonomie croissante du gouvernement local. Le développement des bibliothèques communales dépend aussi de cette politique de décentralisation progressive qui caractérise la politique italienne même si elle fait preuve de nombreuses contradictions.

3. Romano Vecchiet, « Pour une histoire des bibliothèques populaires en Italie » In *Biblioteche Oggi*, 1992, n°3 p. 321-339 et n°5 p. 563-582

4. Par exemple, en 1955, on comptait 2 625 bibliothèques populaires. Voir *Statistique des bibliothèques populaires*. Rome: Istat, 1960.



Les fonds des anciennes bibliothèques municipales provenaient de couvents fermés pendant la période napoléonienne.

LE CONCEPT DE BIEN CULTUREL ET LA TRADITION DU PATRIMOINE CULTUREL

C'est au milieu des années 70 qu'un débat sur le régionalisme anima la question de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel aboutissant à l'élaboration du concept de bien culturel, pour lequel fut créé un nouveau ministère du gouvernement central, le ministère des Biens culturels. Une politique sérieuse pour les biens culturels coûte cher. Les ressources que l'État a investies dans le secteur n'ont jamais été considérables et ont souvent été mal employées. Voilà pourquoi ces dernières années s'est affirmée l'idée que la conservation des biens culturels pourrait relever de la valorisation touristique et être considérée comme une entreprise.

Cette orientation politique a rencontré et rencontre actuellement deux oppositions dont je dirais en plaisantant que l'une est réactionnaire et l'autre progressiste. La première considère la valorisation « touristique » dégradante et propose que ce soit les élites qui en disposent comme par le passé. Il est vrai que le touriste de masse détruit souvent les biens culturels – même s'il paie un droit d'entrée : toutefois la réponse ne se trouve pas dans le fait de repousser les foules mais dans le fait de construire des parcours éducatifs qui soient en même temps tolérables.

L'autre critique, émise par l'AIB (l'Association italienne des bibliothèques), se réfère à l'application du concept de « biens culturels » au monde des bibliothèques. Certes les bibliothèques sont aussi des « biens culturels » de par leurs bâtiments et leurs collections. Elles conservent des livres qui sont souvent d'authentiques œuvres d'art. Mais les bibliothèques naissent et vivent avant tout en tant qu'instruments vivants et actifs de communication. Pour cette raison, lorsque l'on

parle de bibliothèques, il faut avant tout parler de leur fonction sociale d'intermédiaires de la communication et d'agents de développement culturel. Cette insistance peut sembler étrange et superflue, mais il est évident qu'elles ont ces fonctions-là.

Au début des années 90, les bibliothécaires se sont battus pour que les bibliothèques publiques soient considérées comme des « services publics ».

Pourtant, en Italie, il est nécessaire de continuer à défendre cette idée. Même les modernistes peuvent se méprendre sur le rôle des bibliothèques. J'en donnerai un exemple. Il y a trois ans, le ministère des

Biens culturels lança un plan de création de médiathèques en Italie méridionale, appelé « Médiathèque 2000 ». Les bibliothécaires italiens s'évertuèrent à convaincre les fonctionnaires du ministère que les médiathèques n'étaient pas autre chose que des bibliothèques mais des bibliothèques au mode de fonctionnement moderne. Le projet eut très peu de résultats parce qu'hormis la formation du personnel, il ne fut pas prévu de valoriser les structures et de les entretenir par manque de financement. Les petites bibliothèques publiques d'Italie du Sud ont néanmoins attiré l'attention de la presse et de l'opinion publique.

Jusqu'à présent, le ministère des Biens culturels a géré une centaine d'institutions culturelles (musées, archives historiques, bibliothèques, monuments)⁵ et s'est très peu inquiété d'élaborer une politique culturelle nationale en concertation avec les régions, les provinces, les communes et les institutions culturelles ecclésiastiques et privées.

Le résultat le plus évident et le plus négatif de cette politique manquée est l'absence d'une répartition des tâches entre les différents types de bibliothèques (publiques, nationales, de recherche, universitaires et scolaires pour ne citer que les principales), avec une superposition conséquente de rôles et un gâchis de ressources déjà maigres.

L'ACTION DE L'AIB POUR UNE POLITIQUE DES BIBLIOTHÈQUES

Lors du congrès de l'AIB qui s'est déroulé à Viareggio en 1987, dix thèses furent approuvées, qui encore aujourd'hui sont capitales pour les bibliothécaires italiens. En voici quelques-unes :

1. L'information est un droit.
2. Il n'y a pas de vraie politique pour les bibliothèques sans proposition culturelle.

3. Le fait d'identifier les bibliothèques à des biens culturels déforme leur vraie fonction de services d'information.

4. La diversité typologique des bibliothèques n'efface pas la nature homogène de la fonction des bibliothèques.

5. Le vieux dilemme opposant centralisation et décentralisation est remplacé par la nécessité de coopérer.

6. L'efficacité des services ne peut être garantie qu'en intégrant les fonctions et les structures⁶.

Au début des années 90, l'Italie a vécu un mouvement de réforme de l'administration publique avec la réforme du gouvernement local (loi 142/90). Les bibliothécaires se sont battus pour que les bibliothèques publiques soient considérées comme des « services publics » garantissant le droit à l'information, à la connaissance et à la participation à la vie de la communauté. Une autre loi nationale importante (loi 241/90) a réaffirmé le principe du droit des citoyens à l'accès aux informations détenues par des organismes publics.

UNE CHARTE DES SERVICES ET DES DROITS POUR LES USAGERS

L'autre thème important évoqué, a été celui du rapport direct, quotidien des usagers. Il s'agissait de combattre la traditionnelle conception de la bibliothèque fermée pour sauvegarder ses « trésors » et d'affirmer l'idée d'une bibliothèque « ouverte » tournée vers les usagers.

Comme vous le savez, « s'ouvrir » aux usagers est noble mais douloureux, parce que les usagers sont impitoyables et demandent toujours plus et toujours mieux. Mais nous savons que ce n'est pas seulement leur droit, c'est aussi notre force si, à l'avenir, nous savons répondre à leurs besoins car la richesse des bibliothèques n'est pas dans les livres mais dans les lecteurs. La charte des services et des droits des usagers a immédiatement attisé l'intérêt des professionnels.

La Commission nationale des bibliothèques publiques de l'AIB a préparé une ébauche de charte qui pourrait être utilisée par toutes les bibliothèques publiques italiennes : elle insisterait sur les principes d'égalité, d'impartialité, de continuité, d'accès, du droit de choisir, de participation et de transparence, qui d'une part tendent à assurer une qualité de ser-

Le ministère des Biens culturels s'est très peu inquiété d'élaborer une politique culturelle nationale en concertation avec les régions, les provinces, les communes et les institutions culturelles ecclésiastiques et privées.

5. Par exemple, en 1998, les bibliothèques dépendant du ministère des Biens culturels possédaient 22 120 478 volumes, 3 227 612 œuvres et en prêtaient 301 171. Voir l'*Annuaire Statistique Italien 1999*. Rome: Istat, 1999.

6. *Gratuité et tarif en bibliothèque publique* : Actes de la Convention nationale, Viareggio 5-6 novembre 1999, publié par la Commission nationale des bibliothèques publiques de l'AIB. Firenze: AIB Section Toscane, 2000, p. 79.

La richesse des bibliothèques n'est pas dans les livres mais dans les lecteurs. vices et d'autre part, engagent les usagers dans un processus de perfectionnement⁷. Pour mesurer ces résultats, nous sommes en train de mettre en place des indicateurs de mesures des services. Ici aussi on relève une grave anomalie propre à l'Italie : il n'existe pas de statistiques nationales des bibliothèques publiques. Seules des estimations, quand bien même fondées⁸, peuvent être avancées.



Parme : la bibliothèque d'Alice (bibliothèque municipale inaugurée en 2000).

LA DÉCENTRALISATION DES ANNÉES 90

Comme vous l'aurez sans doute compris, de nombreux bibliothécaires italiens attribuent au centralisme et à leur gouvernement une partie des responsabilités concernant le manque de développement des bibliothèques publiques. C'est pour cette raison qu'ils observent avec intérêt l'orientation politique fédéraliste qui semble prévaloir aujourd'hui en Italie. Certes, « le fédéralisme » peut signifier beaucoup de choses, dont certaines subversives et d'autres ridicules. Je voudrais m'en tenir aux faits et uniquement parler de ces tentatives de décentralisation présentes dans les lois de réforme de l'organisation administrative (Loi 59 de 1997 et Décret législatif 112 de 1998, plus récemment la loi constitutionnelle 3/2001 cependant moins importante pour notre sujet). Ces lois prévoient

7. *Lignes directrices pour la rédaction d'une charte des services des bibliothèques publiques* publié par la Commission nationale bibliothèques publiques de l'AIB. Rome: Aib, 2000.

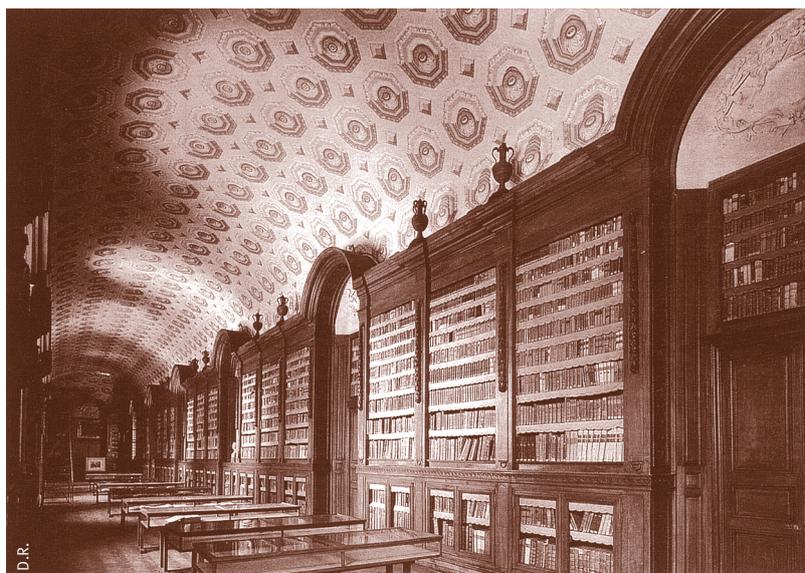
8. Par exemple dans le volume *Lignes directrices pour l'évaluation des bibliothèques publiques italiennes: mesures, indicateurs, valeurs de référence* publié par le Groupe de travail Gestion et évaluation de l'AIB coordonné par Giovanni Solimine, Rome : Aib, 2000, p. 100. Nombre de bibliothèques publiques : 5 906 ; volumes possédés : 91 231 217 ; acquisitions annuelles : 3 777 202 ; usagers inscrits 6 793 570 ; prêts : 42 459 812 ; personnel en service : 11 935 ; dépenses pour l'achat de documents : 59 301 473 143 lire ; bilan total : 609 470 433 128.

que la propriété des biens culturels de l'État central soit transférée aux organismes locaux ou bien aux universités sur la base d'une étude minutieuse, réalisée par une commission mixte.

Aujourd'hui la bataille des bibliothécaires italiens consiste à proposer, par leurs services quotidiens, une idée de bibliothèque publique comme lieu d'information, de formation, et d'expérience culturelle socialisée, réunissant tous les moyens technologiques mis à la disposition par l'État. C'est pour cela que l'on appelle les bibliothèques « instruments du droit de citoyenneté » (comme le soutient la Déclaration de Louvain de 1998) pour nous, citoyens historiques de nos nations, comme pour ceux des autres pays et des autres cultures qui arrivent parmi nous : la possibilité de s'intégrer trouve ses opportunités culturelles dans la bibliothèque du citoyen.

Il n'existe pas de statistiques nationales des bibliothèques publiques. Seules des estimations, quand bien même fondées, peuvent être avancées.

Cet article est une synthèse du colloque qui s'est tenu à Potsdam en février 2000 à l'occasion de la journée professionnelle organisée dans le cadre du projet Socrates «Centers of light and learning» par la Bibliothèque du Comté de Galway.



Parme : Bibliothèque Palatine, fondée au XVIII^e siècle, dépendant aujourd'hui du ministère des Biens et des Activités culturelles.



FAUSTO ROSA

Directeur d'Abano Terme (Padoue). Responsable de l'Observatoire du travail à l'AIB (Association italienne des bibliothèques)

Réformer les services

L'histoire des bibliothèques en Italie est particulièrement complexe et difficile à suivre tout comme peut l'être celle de leurs collections, riches et variées. Jamais l'État n'a manifesté la volonté de planifier ni de développer un système national au sein duquel seraient précisés les cadres, les fonctions et les particularités des différents types de bibliothèques. L'auteur réfléchit ici aux effets d'une réforme des services publics et privés.

Les mesures législatives prises par l'État italien dans ce domaine résultent presque toujours de situations d'urgence, et ne font pas l'objet d'une planification responsable dans le cadre d'une politique cohérente visant à sauvegarder, à valoriser l'énorme patrimoine bibliographique et documentaire dont ce pays dispose et à le mettre à la disposition du public. Pas une seule bibliothèque, quelle que soit sa taille ou son importance, n'est en mesure d'exercer ses activités en liaison avec une autre.

conception que l'on peut avoir de cette profession et la rapproche ainsi des modèles en vigueur dans les pays à la pointe de ce secteur. La bibliothèque est avant tout un service de documentation, un lieu et un instrument destinés à assurer le droit d'accès à l'information et à la connaissance. Le concept de bibliothèque, fortement enraciné dans la culture italienne comme lieu et moyen de conservation de livres et de documents, considérés comme patrimoine culturel, est en train de subir une révision radicale.

Des documents très importants publiés ces dernières années par l'Unesco comme *Le manifeste des bibliothèques publiques* et par l'IFLA telles que les *Lignes directrices* ont eu en effet un impact considérable sur les bibliothécaires italiens.

L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION POUR TOUS

Dans notre pays, les bibliothèques publiques jouent désormais un rôle incontournable dont l'importance ne cesse de croître et semblent sorties de la condition marginale et secondaire qui était la leur.

Tout cela entraîne de nouvelles dynamiques dans le processus de redéfinition des services fournis par les bibliothèques ; elles ne sont désormais plus axées sur le modèle des grandes bibliothèques nationales, qui abritent des collections dont il ne saurait évidemment être question de remettre ici en cause la valeur culturelle et documentaire. Il apparaît une fois encore que les bibliothèques en général et les

UN NOUVELLE CONCEPTION DES BIBLIOTHÈQUES ÉMERGE

Il faut pourtant mettre l'accent sur certains éléments qui permettent de suivre, de manière tout à fait évidente, les évolutions d'un service qui a accompli des progrès remarquables au cours des dernières années et s'est taillé une part de consensus social non négligeable.

On peut aisément constater en Italie comme ailleurs que l'on assiste à un glissement significatif du concept de bibliothèque pour l'étude à celui de bibliothèque pour l'information, ce qui modifie, au moins d'un point de vue théorique, la

bibliothèques publiques en particulier doivent être conçues comme des points de référence sur le territoire, destinés à assurer un droit fondamental : l'accès libre à l'information et

Le manifeste des bibliothèques publiques de l'Unesco a eu un impact considérable sur les bibliothécaires italiens. à la documentation pour tous. La politique communautaire sur les bibliothèques a donc induit de très grands changements ainsi qu'un

renouvellement des structures : la Commission européenne a orienté le développement des bibliothèques de manière à leur faire jouer un rôle d'intermédiaire, créant ainsi une véritable infrastructure nouvelle dans le domaine de l'information et de la communication. Dans un souci accru de relance de la qualité de la vie dans les pays européens, l'UE a identifié les bibliothèques comme des instruments – par ailleurs déjà opérationnels dans des pays plus avancés en matière de services bibliothéconomiques – permettant de :

- garantir le droit à l'information pour tous les citoyens ;
- garantir le droit à l'éducation permanente afin de lutter contre la dégradation sociale et l'analphabétisme qui refait son apparition ;
- pourvoir à l'alphabétisation informatique des utilisateurs afin que ceux-ci soient à même d'exploiter les immenses ressources documentaires disponibles ainsi que les nouveaux produits multimédia.

ESPOIRS AUTOUR D'UNE LOI-CADRE

L'Association Italienne des Bibliothèques a travaillé à la promulgation d'une loi-cadre sur les bibliothèques, qu'il faut considérer comme un outil de nature politique destiné à faire lever afin de rendre effectif le droit des citoyens à l'accès à la connaissance et à l'information. La loi-cadre sur les bibliothèques devrait avoir comme objectif fondamental de rassembler les différents services en un ensemble organique et de les relier entre eux, tout en respectant les fonctions spécifiques qui ne doivent pas dépendre de la dénomination institutionnelle mais doivent relever avant tout de la typologie des services fournis.

La tâche de rééquilibrer territorialement les services bibliothéconomiques (et pas seulement ceux-là) incombe aux administrations publiques, État, région, collectivités locales (provinces et communes) qui, en accord avec les principes de service public, de priorité à l'usager, de rapprochement entre l'organisme fournisseur et le bénéficiaire du service, sont fortement encouragées à améliorer ces services. Le projet de loi a été intitulé « Loi-cadre sur les bibliothèques et sur les services d'accès à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information ».



Udine.

La richesse des ressources disponibles dans ce pays n'est pas servie par une organisation rationnelle et efficace des bibliothèques qui sont fragmentées dans une sorte d'émiettement institutionnel d'organismes propriétaires, privées d'une quelconque autonomie de gestion et où la compétence professionnelle des agents est un élément subordonné à l'appartenance politique.

Qu'il existe des bibliothécaires en Italie, on peut le constater en fréquentant les bibliothèques et les centres de documentation dont la gestion requiert une compétence professionnelle spécifique ; en revanche, les responsables politiques et institutionnels ne se soucient guère d'accorder une reconnaissance – ne serait-ce que juridique – à cette profession et à la formation qu'elle requiert.

Mais il est temps aujourd'hui d'avancer certains arguments de fond et de les proposer aux politiques responsables d'un projet général de croissance culturelle et donc civile de ce pays ; des arguments qui dénoncent de façon catégorique une lacune grave qu'il est indispensable de combler afin qu'en Italie aussi le rôle du bibliothécaire puisse être reconnu comme une profession à part entière, forte et indispensable.

UNE PROFESSION SANS ÉCOLE

Les personnels sont aujourd'hui confrontés à la nécessité d'un réajustement professionnel rapide face à l'apparition incontournable des nouveaux moyens technologiques d'organisation et de gestion des informations et des documents. Il n'est plus pensable que cette profession puisse être réduite à la dimension d'employé de bureau. Or les mécanismes d'accès à cette profession par des concours archaïques comportant

essentiellement des épreuves de types scolaire et administratif ne sauraient constituer une réponse adéquate à la progressive technicisation de la profession.

Dans le domaine de la professionnalisation et de la formation des bibliothécaires italiens, comme dans d'autres domaines, il faut signaler un retard désormais trop classique par rapport aux partenaires européens.

La loi-cadre sur les bibliothèques devrait avoir comme objectif fondamental celui de rassembler les différents services en un ensemble organique et de les relier entre eux.

Le bibliothécaire est un travailleur intellectuel non qualifié, c'est-à-dire dépourvu de compétences professionnelles reconnues dans un secteur d'activité qui en exige-rait au contraire de plus en plus

fortes. Il s'agit en définitive d'une profession qui n'est enseignée dans aucune école, si bien que tous les bibliothécaires sont confrontés aux difficultés de l'auto-formation, seul moyen de garantir un niveau acceptable de gestion et d'organisation des services au public.

La quantité et la qualité des publications spécialisées dans ce secteur professionnel se sont beaucoup accrues pendant ces vingt dernières années, démontrant d'une part la vitalité de cette discipline et d'autre part l'accroissement en nombre et en importance de professionnels capables de participer efficacement à la complexe organisation de la société moderne, au sein de laquelle ont actuellement lieu d'importantes batailles stratégiques liées au secteur de l'information, des moyens de son organisation, de sa gestion et de sa distribution.

Pendant le long processus de réorganisation des organismes chargés de garantir aux citoyens le libre accès aux services publics, certains principes fondamentaux semblent désormais avoir été acquis ; ils doivent déterminer un modèle d'approche dans la mise en œuvre des services au public, à savoir :

L'agent du service public n'est pas tenu d'être efficace contrairement à l'employé du privé. – la nécessité de distinguer la fonction politique de celle de gestionnaire administratif ;

- l'organisation de multiples formes juridiques de gestion des services publics ;
- la planification et la programmation de bilans y compris au niveau des collectivités locales ;
- l'instauration d'un plan de gestion exécutoire ; quantification et évaluation des activités et des services ;
- l'élaboration d'une Charte des services pour garantir les droits de l'usager et apporter plus de transparence et de garantie dans la vérification des résultats ;
- la privatisation de l'emploi public ;
- la productivité (résultats et compétence) ;
- l'exigence de compétence, formation et professionnalisme en

remplacement des concours pour les avancements de carrière ;

- l'instauration de codes déontologiques.

L'INFLUENCE DU SECTEUR PRIVÉ

Le secteur public est aussi en train de manifester la volonté de redéfinir un service qui a pour priorité une gestion efficace et productive des ressources en fonction des besoins du destinataire final. De la même manière sont en train d'émerger des exigences de critères de qualité qu'il semble nécessaire de certifier et d'accréditer, peut-être par des normes de type ISO 9 000. Dans cette quête de sensibilisation vers la qualité, les établissements publics ne sont pas en tête et ceci peut s'expliquer de différentes façons :

- nous nous trouvons en présence de services dont les contenus sont immatériels et ne se concrétisent pas par la délivrance à l'usager d'un objet ou d'un bien de consommation ;
- l'agent du service public n'est pas tenu d'être efficace contrairement à l'employé du privé qui voit dans la qualité de ses produits le moyen d'assurer sa propre continuité, voire sa survie ;
- une hiérarchie surabondante et pernicieuse qui rend difficile, voire impossible, toute tentative de réorganisation aussi opportune qu'elle puisse sembler.

La recherche des conditions garantissant la qualité des prestations et des services implique un changement dans l'organisation et la gestion qui mobilise toute l'attention des organismes gestionnaires.

Dans beaucoup de communes, la gestion est de plus en plus souvent confiée à des services extérieurs, ce qui ne signifie pas, il est bon de le rappeler avec force, privatisation de ce même service. Le problème des exigences professionnelles minimales demandées aux « gestionnaires de services » se pose de manière de plus en plus pressante, et il apparaît normal de confier des services publics à des tiers privés, y compris dans le domaine culturel.

Le problème principal n'est pas de savoir, comme on le croit souvent, si la gestion directe est meilleure que la gestion indirecte ou si le fonctionnaire public a plus de chances de succès que l'employé privé d'une entreprise sous-traitante. D'autres facteurs sont au contraire à privilégier :

- fournir des services publics, même de nature sociale et culturelle, revêt aujourd'hui une connotation d'activité d'entreprise où l'on accorde une importance particulière aux aspects économiques et à l'efficacité ; il faut par conséquent donner moins d'importance à l'action administrative, même s'il ne s'agit pas de négliger la régularité des procédures et des méthodes comptables ;

– il faut tenir compte du fait que la présence d'entreprises et de personnes professionnellement préparées à gérer des services bibliothéconomiques et bibliographiques est en augmentation constante, comme le montrent les études très pertinentes menées sur le terrain par *Federcolture e Aspidi* qui se sont penchées sur les coopératives et les entreprises du secteur des bibliothèques.

L'OBSERVATOIRE DU TRAVAIL DE L'AIB

Nous avons jusqu'à présent souligné le problème de la « professionnalisation » des gestionnaires des services de bibliothèques. Toujours attentive à cet aspect, l'AIB a créé l'Observatoire du travail dès 1998 en réponse à ses membres qui réclamaient une attention toute particulière aux problèmes de reconnaissance et au respect de la compétence et de la dignité professionnelle. Cette structure de surveillance et de délimitation a été rendue encore plus nécessaire à partir du moment où l'AIB a décidé d'instituer lors de son Assemblée générale (Gênes, avril 1998) l'Ordre italien des bibliothécaires, marquant ainsi sa volonté d'impulser une meilleure définition de cette fonction professionnelle.

L'Observatoire du travail s'est donné pour tâche d'apporter une transparence complète aussi bien au plan interne, à l'intention de ses membres, qu'au plan externe, vis-à-vis des différents interlocuteurs institutionnels et sociaux sur les problèmes de personnel des bibliothèques dans les différents secteurs d'activités, aussi bien publics que privés. L'activité de l'Observatoire du travail, qui n'obéit pas à une logique de nature syndicale, est caractérisée par la défense des droits de la profession et dénonce tous les faits et comportements qui tendent à remettre en cause le professionnalisme des agents.

Certes, l'Observatoire du travail ne peut prétendre apporter de solutions définitives aux nombreuses questions concernant le monde du travail des bibliothécaires italiens qui font face à des difficultés toujours croissantes liées à l'évolution de la réforme et de la réorganisation de l'administration publique. L'Observatoire du travail a beaucoup progressé sur les problèmes suivants retenus comme prioritaires :

a. L'application de nouveaux contrats de travail, principalement au niveau des collectivités locales, précisant la nécessité de s'en tenir au respect des profils professionnels et de confier des responsabilités de gestion uniquement aux bibliothécaires qualifiés.

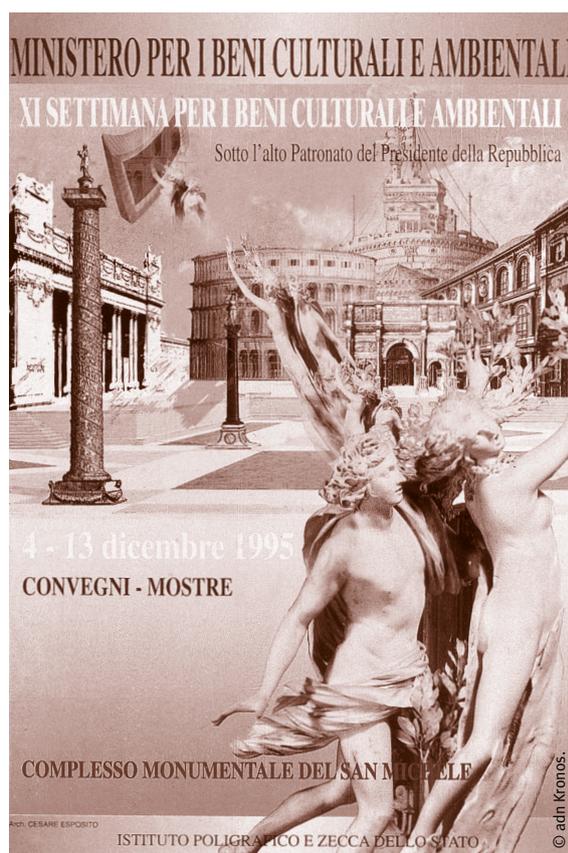
b. Les formes et les critères d'accès à la profession. Les modalités de recrutement actuelles appliquées par les organismes publics sont souvent approximatives : les concours et les épreuves de sélection n'obéissent pas aux critères qui permettraient d'évaluer l'aptitude professionnelle requise.

c. La question du traitement externe des services et de la sous-traitance pour la gestion confiée par les administrations publiques à des coopératives, à des agences de travail intérimaire et à des entreprises du secteur privé.

d. Les jeunes collègues membres de l'AIB aux prises avec les problématiques d'insertion dans le milieu du travail, stages et périodes de formation ou création de coopératives et de services : l'AIB doit mettre à leur disposition des espaces et des instruments qui puissent leur permettre de réaliser leurs potentialités et faire valoir leurs droits.



L'Observatoire du travail s'est donné pour tâche d'apporter une transparence complète sur les problèmes de personnel des bibliothèques.



Manifeste pour la semaine des biens culturels, 1995.



MAURIZIO MESSINA
Responsable des services informatiques
Bibliothèque Nationale Marciana, Venise

Plaidoyer pour une restructuration

Face à la complexité du système des bibliothèques en Italie et à la difficulté d'en modifier la structure, Maurizio Messina réfléchit à des possibilités d'unification améliorées par une révision du Service de coopération entre les bibliothèques, le SBN, et la promesse offerte par une bibliothèque numérique italienne.

LA SITUATION ACTUELLE, ATYPIQUE ET INCONFORTABLE

En Italie, il existe neuf bibliothèques nationales. Cette situation, qui a souvent été considérée comme anormale, a en réalité pour au moins six d'entre elles des explications historiques précises que l'on retrouve dans le polycentrisme politique et culturel et dans cette extraordinaire vitalité intellectuelle qui est propre aux villes italiennes, et qui constitue une caractéristique typique de l'histoire et de la civilisation italienne.

L'Italie n'a jamais eu une vraie capitale culturelle et dans chaque coin du pays ont été constituées des collections de documentation et des bibliothèques de grande valeur qui, réunies, forment le témoignage matériel de l'identité culturelle de la nation. Lorsque, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, fut déterminée l'organisation actuelle des bibliothèques publiques qui étaient rattachées à l'administration centrale de l'État, il sembla alors naturel de définir comme nationales les bibliothèques des villes qui avaient été les capitales des États avant l'Unité et qui conservaient les collections les plus riches et les plus importantes.

Avec le *Règlement organique des bibliothèques*¹ datant de 1885, les villes de Turin, Milan, Venise, Florence, Rome, Naples et Palerme eurent chacune leur propre bibliothèque nationale,

1. Le règlement fut approuvé par le décret royal n. 3464 du 28.10.1885.

ce terme « nationale » indiquait tout naturellement l'attribution d'un rôle irremplaçable dans la documentation de la culture italienne et dans la conservation de l'héritage culturel du pays, et non pas cet ensemble de fonctions qui ensuite auraient été définies comme typiques par l'Agence bibliographique nationale.

Ce fut plutôt la définition de « bibliothèque nationale centrale » qui fut anormale, attribuée jusque-là et sans distinction de rôle, aux bibliothèques de Florence et de Rome, étant l'une et l'autre dépositaires d'un exemplaire de toutes les publications imprimées en Italie selon la législation du dépôt légal. Ce n'est certes pas le moment de parcourir à nouveau l'histoire et les motivations qui conduisirent à cette organisation.

QUELQUES POINTS DE CRITIQUES

À diverses occasions, l'on a discuté de la nécessité de procéder à une réorganisation globale des bibliothèques publiques d'État, tout en sachant que cela aurait pu comporter d'importantes et de positives conséquences sur tout le système (ou le non-système ?) des services de bibliothèques en Italie. À mon avis, les limites de ces démarches résident dans le fait d'avoir adopté une approche de type exclusivement institutionnel. En d'autres termes, on a généralement privilégié la question « qui doit faire quoi ? » plutôt que « qu'est-ce qui doit être fait ? ». Les choses seraient plus simples si une législation cohérente sanctionnait un droit des citoyens à l'information et aux services d'accès à la connaissance, et si les institutions étaient encouragées à travailler sur des projets communs.

Toutes ces lacunes ont été démontrées dans le débat sur la réorganisation des bibliothèques publiques d'État qui s'est



Appel à une rénovation politique en faveur de la lecture.

déroulé entre 1998 et 2000, période pendant laquelle les mouvements favorables à un passage de compétences et de responsabilité de l'administration centrale de l'État aux administrations locales et en particulier aux régions, ont été particulièrement forts, et ont entraîné une série de lois, dont la Loi Bassanini qui a précisément réformé le ministère des Biens culturels.

Mais si ces mesures sont orientées vers une simplification administrative et une réorganisation des compétences, elles agissent à l'intérieur de la logique « transfert, délégation ou attribution de fonctions et de compétences », une logique limitée, comme je le disais pour les bibliothèques, si elle n'est pas soutenue par un projet culturel et par la définition d'un modèle de services.

PROPOSITIONS DE RÉORGANISATION

Mais quelles pourraient être les grandes lignes d'une éventuelle réforme des services des bibliothèques en Italie, naturellement en tant que services publics ?

Nombreuses sont les qualités des services nationaux qu'il est possible de mettre en évidence, chacune de ces qualités renvoie à un réseau de connexions et de relations² :

- les services nationaux, comme jonction et articulation de fonctions générales et internationales (contrôle bibliographique universel et disponibilité universelle des documents, essentiels aujourd'hui même dans des projets de coopération financés en partie par l'Union européenne) ;

2. Voir : *Le système des bibliothèques italien et le nouveau ministère des Biens et des Activités culturelles* : actes de la journée d'étude tenue à Rome le 4 février 1999. Rome : Association Bianchi Bandinelle, 1999.

- les services nationaux comme articulation possible d'un plus vaste système national des biens et des services culturels, comprenant au moins les archives et les musées, ainsi que des systèmes d'apprentissage, de recherche, de connaissances, d'informations et de communication ;

- les services nationaux comme fournisseurs d'information primaire pour les réseaux sectoriels ou typologiques (bibliothèques publiques de base, d'activité éditoriale).

Je pense qu'il faudrait instaurer une infrastructure commune aux bibliothèques publiques, qui pourrait développer les fonctions suivantes :

- réaliser des standards de services communs, définis et rendus publics grâce à une charte de services, surtout par rapport à l'accès des documents sur tous supports ;

- coopérer pour conserver les documents témoignant de la culture italienne, en élaborant à l'intérieur de projets nationaux des plans de conservation, de protection et de valorisation de ces documents ;

- mettre en place des indicateurs de la qualité des services, tout en mesurant et en évaluant les procédures et les résultats ;

- élaborer des politiques partagées qui permettent de faire des économies, en informatisant les catalogues sur papier ;

- élaborer des plans coordonnés de numérisation des documents, de conservation des contenus numériques, de diffusion et d'accès à ces documents ;

- créer des sociétés pour l'acquisition de licences collectives et pour l'utilisation des produits d'édition électronique ;

- identifier le rôle de chacun pour intégrer d'autres systèmes d'information et de culture, comme ceux des musées, des archives, de l'édition, de la radio et de la télévision ;

- encourager la mobilité du personnel et l'échange de compétences.

UNE RESTRUCTURATION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

Je souhaiterais encore souligner le rôle que ce réseau pourrait avoir en tant qu'agence de services pour un réseau plus vaste, commun à toutes les bibliothèques publiques de base, auxquelles il fournirait certains moyens nécessaires pour garantir le droit des citoyens à l'accès aux instruments de la connaissance. Un système de ce genre pourrait être constitué d'un certain nombre de bibliothèques en valorisant cette tradition polycentrique dont on a parlé au début et non pas nécessairement le système des bibliothèques publiques d'État.

Certaines responsabilités propres à l'agence bibliographique nationale pourraient être vues à l'intérieur de ce réseau comme des fonctions propres au système, et donc pas néces-

sairement liées à une institution spécifique. Dans le réseau, les « domaines fonctionnels » suivants devraient apparaître :

- un domaine relatif aux archives du livre et à d'autres supports, dont les publications électroniques, et tous les services qui y sont rattachés ;
- un domaine relatif à la recherche scientifique et technologique, à la définition et à la diffusion des standards et à l'application expérimentale des solutions, avec une mention particulière pour la bibliothèque numérique ;
- un domaine relatif à la formation permanente, à la requalification et au perfectionnement professionnel du personnel ;
- un domaine relatif à l'analyse des problèmes juridiques et économiques du marché des services pour l'information et la connaissance (en premier lieu le droit d'auteur), à la concertation et à l'expérimentation des accords avec les différents acteurs du marché ;
- un domaine pour la gestion et la distribution des services, comprenant aussi l'engagement des particuliers.

Dans tous ces domaines, c'est la signature de conventions et d'accords avec d'autres institutions, comme les universités et les organisations locales, qui serait privilégiée si cela s'avérait opportun. Le réseau pourrait constituer la « Bibliothèque Nationale d'Italie », articulée fonctionnellement et territorialement, et qui serait composée d'un groupe d'institutions autonomes mais très coordonnées et intégrées, qui participeraient au même projet culturel et de service. Il est probable qu'un projet si unifié implique une administration qui le soit aussi.

LE SERVICE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES (SBN)³

Le SBN constitue la plus importante expérience italienne de coopération entre les bibliothèques appartenant à diverses administrations : État, université, organisations locales et autres institutions publiques et privées. Créé en 1980 et progressivement mis en place à partir de 1985, le réseau SBN, géré par l'Institut central pour le catalogue unique (ICCU), se proposait de correspondre aux finalités générales du contrôle bibliographique universel, à travers la constitution d'un catalogue collectif des bibliothèques sur Internet, et de la disponibilité universelle des documents, avec la mise en place d'un service de prêt et de circulation des documents, accessible directement par les usagers.

Ce système a beaucoup fait baisser les frais du catalogage, le pourcentage des données reçues par les bibliothèques et déjà cataloguées est de l'ordre de 65 %. Quarante-cinq pôles,

3. <http://www.iccu.sbn.it/sbn.htm>



Salon du livre de Turin.

un total de 1 391 bibliothèques parmi lesquelles toutes les bibliothèques nationales, adhèrent à ce réseau de gestion⁴. Le système d'index gère actuellement une base de données de 5 500 000 données correspondant à presque 11 000 000 localisations, accessibles par l'intermédiaire de l'OPAC⁵. Plusieurs OPAC de pôles locaux⁶ sont aussi disponibles.

Récemment, un nouveau service de prêt interbibliothèque SBN⁷ a été mis en place, qui permet de demander un document original, sous forme de photocopie ou, si cela est possible, sous format électronique, de localiser des documents qui ne sont pas trouvés sur l'OPAC, de faire un devis et de contrôler les prêts et les réservations des livres afin de faire des statistiques. Le service est disponible sur le réseau par l'intermédiaire du nouvel interface OPAC SBN On-line⁸, également ouvert aux personnes qui ne sont pas partenaires du SBN.

LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE ITALIENNE

Il est tout à fait probable que le quota croissant des financements attribués aux bibliothèques nationales soit destiné à la numérisation des documents, proportionnellement à la demande croissante d'accès à des contenus numériques. De

4. Par « réseau régional » l'on comprend la structure de production et la gestion coopérative des données. Les usagers accèdent par l'intermédiaire de l'OPAC, au réseau des services.

5. <http://www.sbn.it/> En 2001, l'index OPAC a eu comme moyenne 135 000 accès journaliers, et a transféré 195 Gb de données en réponses à des demandes.

6. L'OPAC de la Bibliothèque nationale centrale de Florence : <http://www.bncf.firenze.sbn.it/cgi-opac/opac.cgi> et celui de la Bibliothèque nationale Marciana de Venise : <http://marciana.venezia.sbn.it/opac.htm>

7. <http://www.iccu.sbn.it/servill.html>

8. <http://www.iccu.sbn.it/>

plus, les bibliothèques universitaires et de recherche se concentreront principalement sur les problèmes des documents nés sous forme électronique. Le projet d'une bibliothèque numérique en Italie sort finalement d'une phase pionnière, où créer une bibliothèque numérique signifiait acquérir un certain nombre d'images et les transférer sur cédéroms, et peut-être même sur des centaines de cédéroms, qui étaient ensuite impossibles à gérer. Des projets de ce type ont peu contribué à l'amélioration des services.

Les bibliothèques universitaires et de recherche se concentreront principalement sur les problèmes des documents nés sous forme électronique. Le ministère des Biens culturels a récemment commandé une étude⁹ de faisabilité pour un projet de Bibliothèque numérique italienne (la *Biblioteca digitale italiana* :

BDI). Il est avant tout intéressant de remarquer le modèle d'organisation proposé, qui présente certaines analogies avec celui de la bibliothèque nationale d'Italie.

L'étude effectuée a tenu compte de façon égale des composantes bibliothéconomiques et technologiques, de la réalité mondiale et bien entendu en Italie.

La solution émergente n'est donc pas purement technico-informatique mais est orientée vers la coordination, le support et la gestion du numérique, vers cette réalité que l'on peut désormais appeler « Bibliothèque numérique italienne ».

C'est sur cette base qu'il est possible d'imaginer un modèle plutôt avancé de *Digital Library Federation* qui devrait comprendre les acteurs opérant déjà dans la conception, la production et la gestion des contenus numériques : archives, bibliothèques, musées, universités, instituts de recherche, organisations locales, éditeurs électroniques, et auteurs. Sans oublier le fait que certains de ces acteurs sont concurrents. La bibliothèque numérique italienne serait alors vue comme un ensemble coordonné et cohérent de contenus numériques et de produits de services, conservés et distribués par des institutions différentes qui auront librement accepté de partager certains standards technologiques, sur la base même d'une politique d'encouragements gérée par un organisme central de coordination.



9. UNISYS, Intersystèmes. *Étude de faisabilité pour la réalisation de la Bibliothèque numérique*. Première section : *La situation actuelle* ; deuxième section : *Projet de principe* ; troisième section : *Les liens*. Rome, 2000. (Document non publié).

L'OPAC des OPAC italiens

Le Catalogue collectif virtuel des bibliothèques italiennes, MAI (MetaOPAC Azalai Italien) est actif depuis le 18 mai 1999, grâce à la collaboration entre l'équipe des OPAC italiens de AIB (Association italienne des bibliothèques), coordonnée par Antonella De Robbio et l'équipe MetaOPAC du CILEA (Consortium interuniversitaire lombard pour l'élaboration automatique) coordonnée par Fabio Valenziano. À la différence du SBN (le catalogue du Service de coopération entre les bibliothèques), il ne s'agit pas d'un catalogue unique ni d'un catalogue collectif physique dans la mesure où il se base sur un modèle distributif qui prévoit des connexions à des catalogues qui résident sur des machines diverses et dans des lieux du réseau différents. Le MAI représente un instrument complémentaire au catalogue national SBN qui regroupe en un seul catalogue les descriptions des fonds de 1 391 bibliothèques avec plus de 5 millions et demi d'informations cartographiques, rassemblant ce qui n'est pas inclus dans le SBN, effectuant ainsi la liaison entre différentes réalités.

Actuellement, 420 OPAC sont présents dans la banque de données.

Les OPAC universitaires italiens représentent environ 40 % du total. Plus généralement, 64 % sont des OPAC de bibliothèques spécialisées et 28 % sont des OPAC de bibliothèques générales, 8 % de systèmes mixtes. 39 % sont des systèmes collectifs de bibliothèques, dont 42 % viennent de communes, 29 % de provinces, 20 % de régions et le reste (9 %) distribués en Italie. Le secteur des OPAC scolaires a augmenté très rapidement au cours de ces deux années, et représente maintenant 10 % des OPAC italiens. La croissance annuelle des OPAC est stabilisée autour de 15 %. Pour 2001, la croissance a concerné principalement les systèmes des pouvoirs locaux, les bibliothèques de communes ou de provinces.



ANTONELLA DE ROBBIO
Coordinatrice des OPAC italiens d'AIB-WEB

Un texte complet présentant le MAI est disponible en version bilingue français/italien sur le site de l'ABF.

Plus d'informations sur <http://www.aib.it/aib/lis/opac1.htm>

– Pour une description détaillée des règles de catalogage des OPAC italiens dans le MAI, voir l'article de Claudio Gnoli « Catalogare cataloghi : La struttura concettuale del MetaOPAC Azalai Italiano (MAI) ».

<http://www.burioni.it/forum/gnoli-mai.htm> publié aussi in *Biblioteche oggi* XVIII (2000), n° 8 pp. 70-75.

– Perugino, Vito « Linee guida per catalogatori MAI » <http://www.aib.it/aib/opac/lg.htm>



IGINO POGGIALI

Président de l'Association italienne des bibliothèques (AIB)
Président des bibliothèques de Rome

L'AIB : un réseau

Parfois prisonniers de notre culture à résonance autrefois universelle, nous autres Français avons parfois tendance à penser que notre système politique, économique et social figure parmi les meilleurs du monde, G8 oblige. Il nous faut désormais raisonner en termes de complémentarité, d'influences positives et admirer comment l'Association italienne des bibliothèques s'est construite grâce aux défaillances de l'État en ce domaine.

pour le développement des bibliothèques

L'Association italienne des bibliothèques (AIB) est la plus importante organisation professionnelle qui existe dans ce secteur en Italie et parmi les plus importantes au niveau européen et mondial. Elle est la seule association italienne affiliée à l'IFLA et fait partie du groupe le plus actif qui soutient cette fédération. À l'AIB adhèrent la plupart des bibliothécaires et des documentalistes les plus qualifiés et plus engagés du pays.

Fondée à Rome en 1930, elle compte aujourd'hui plus de 4 000 adhérents qui travaillent dans les divers secteurs des bibliothèques,

qu'elles soient publiques ou universitaires, nationales ou d'État, scolaires, de recherche ou encore d'entreprises ou d'organismes publics et privés. À l'AIB adhèrent aussi, avec un statut autre que celui de professionnel, plusieurs centaines de bibliothèques et de nombreuses sociétés.

Au cours de quatre dernières années, l'augmentation moyenne des adhésions a été d'environ 10 %.

UN ORDRE DES BIBLIOTHÉCAIRES

À partir de 1998, l'AIB a institué un Ordre des bibliothécaires auquel peuvent s'inscrire tous ceux de nos membres qui sou-

haiteraient que leur curriculum – formation et expérience professionnelle comprises – soit soumis à

l'évaluation d'une Commission spéciale et soit ainsi certifié sur la base des critères prévus pour l'inscription à l'Ordre. Parmi ceux-ci, citons la connaissance et le respect du *Code déontologique du bibliothécaire*, approuvé lors du Congrès de Gênes de 1998. Pour les candidats ont été prévus des stages de mise à niveau des connaissances et un contrôle tous les cinq ans visant à garantir le niveau et les qualités requis par la certification.

Quoi qu'il en soit, l'AIB a mis en place ce nouveau système afin de valoriser la profession et d'accroître l'offre des services proposés à ses adhérents. On mentionnera, parmi ceux-ci, l'organisation de séminaires *ad hoc* et les publications et périodiques tels que le *Bollettino AIB* et *AIB notizia*, dont les informations sont régulièrement mises à jour sur AIB-WEB (<http://www.aib.it>).

Depuis 1999, nous avons mis en place un Observatoire du travail qui est un service d'information et d'assistance pour nos adhérents pour des problèmes variés rencontrés dans la profession tels les contentieux avec l'administration, les pressions qui entraveraient la reconnaissance de la profession dans les contrats publics ou privés, au plan national et local ou encore la réglementation des avis de concours.

L'AIB est également reconnue par toutes les autres associations professionnelles actives en Italie comme un *leader* dans le secteur. Sur des questions assez diverses, des actions et des batailles sont menées conjointement. Ce fut le cas par

À partir de 1998, l'AIB a institué un Ordre des bibliothécaires.



exemple avec AIDA (Association italienne pour la documentation avancée) et GIDIF (Groupe italien de documentation et d'information pharmaceutique) pour les problèmes liés à la législation sur les droits d'auteur.

L'AIB est devenue l'interlocuteur presque exclusif du gouvernement.

Nous étudions actuellement le projet de création d'une fédération italienne des professions du secteur des bibliothèques afin de donner

plus de poids à nos relations avec le monde politique et les entreprises.

Comme bien d'autres organisations semblables de par le monde, l'activité de l'AIB s'organise autour de commissions et groupes de travail. Il existe actuellement six commissions : Bibliothèques et services nationaux, Bibliothèques pour enfants, Bibliothèques publiques, Bibliothèques scolaires et d'éducation, Catalogage, Université et recherche, et trois groupes de travail : Indexation par sujet, Livre ancien, Questions de législation européenne, nationale et régionale. L'AIB est présente avec des sections dans les vingt régions d'Italie. Les présidents des sections font partie du Conseil national des présidents régionaux (CNPR).

RELATIONS AVEC LE SYSTÈME POLITIQUE ET LES ADMINISTRATIONS

La constance de son action sur le monde politique est une des forces principales de l'association, car le rôle des bibliothèques et des bibliothécaires n'est pas encore suffisamment reconnu en Italie, tant sur le plan législatif que sur le plan stratégique, si l'on considère le niveau de développement du pays et son PIB.

L'AIB est devenue ainsi l'interlocuteur presque exclusif du gouvernement national et du parlement, des gouvernements régionaux et des administrations locales, des bibliothèques

et des entreprises liées avec les bibliothèques pour des prestations de services, de fournitures de documents, la construction et la gestion des bâtiments et des infrastructures technologiques.

Au niveau national, l'association entretient de bonnes relations avec le ministère des Biens culturels, ce qui ne l'empêche pas de s'exprimer sur les retards et les contradictions d'ordre législatif ou sur sa politique d'investissement. Diverses et variées sont les relations avec les administrations régionales et plus encore avec les communes, le monde universitaire et l'école. Si la Conférence des régions nous considère comme un interlocuteur à part entière, certains gouvernements régionaux particulièrement inertes dans la mise en œuvre de plans d'investissement dans notre secteur, surtout dans le Sud de l'Italie, sont toujours peu sensibles à nos sollicitations.

Au cours des deux dernières années, les investissements – acquisition de fonds, personnels engagés, formation professionnelle continue – ont été particulièrement dynamiques dans les universités et les bibliothèques municipales publiques. Mais là aussi, on ne peut que constater la distance grandissante entre le déploiement des activités des régions du Nord et les initiatives insuffisantes dans le Sud.

Le volume global des investissements en cours de réalisation et notamment celui des plans de développement plus ou moins bien définis, est en évolution constante dans le Nord et le Centre de l'Italie. Nous estimons qu'au cours de cette décennie, l'Italie pourrait pleinement atteindre les niveaux de développement des services déjà affirmés au Nord et au Centre de l'Europe et que des pôles d'excellence dans des villes comme Turin, Milan, Bologne et Rome seraient en mesure de rivaliser avec le continent d'ici quelques années.

Cet intérêt accru pour la construction de bibliothèques modernes et efficaces, respectueuse en tout cas des tissus urbains particuliers et d'une répartition des collections de valeur sur tout le territoire national, s'étend désormais à des dizaines de villes, petites ou moyennes, et est à mettre en relation avec le processus de décentralisation du système universitaire.

De notre côté, nous sommes convaincus de la justesse des actions de l'AIB qui ont orienté les choix des administrateurs vers ce type d'investissements. L'AIB n'a jamais cessé de montrer les chemins à suivre pour créer des complexes culturels correspondant parfaitement aux exigences des citoyens à l'heure de la Société de l'information, y compris dans ces années difficiles où la révolution des nouvelles technologies désorientait souvent les décideurs dans leurs choix.

Les administrateurs les plus avisés ont aussi cherché auprès de l'AIB une clé de lecture des grandes transformations toujours en cours.

Les administrateurs les plus avisés ont aussi cherché auprès de l'AIB une clé de lecture des grandes transformations toujours en cours. Cet échange d'opinions, de connaissances, d'expériences a également été très utile à l'association. Il est désormais rare qu'une administration organise un événement culturel ou mette au point un plan de développement de ses services de bibliothèques sans y impliquer l'AIB, du moins au niveau d'une section régionale.

BIBLIOCOM

L'événement annuel le plus important pour la profession est sans doute BIBLIOCOM, qui se tient chaque année au Palais des Congrès à Rome, sous l'égide de l'IFLA, le haut patronage du Président de la République et la tutelle de divers ministères et collectivités locales. Il accueille le congrès annuel de l'association et la Foire des professionnels des fournitures et services qui, au cours de ses quinze années d'existence, a pris une telle ampleur qu'il n'est plus possible de la déplacer d'une ville à une autre comme par le passé.

Les échanges croissants entre les organisations et les associations professionnelles manifestés lors des congrès BIBLIOCOM en feront certainement un événement incontournable pour toute la Méditerranée et l'Europe. Lors du dernier congrès, une dizaine d'associations étrangères étaient présentes à divers titres. Nombreuses aussi étaient les sociétés commerciales, dont au moins 30 % d'étrangères. Le succès a été grand par le nombre des visiteurs.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

L'AIB est représentée à l'IFLA par des membres désignés par ses commissions nationales et élus dans les *standing committees*. Suite au congrès de Boston en août dernier, l'AIB a créé le Comité IFLA Italie (ifla@aib.it) dont font partie les représentants des institutions membres de l'IFLA. Ceux-ci collaborent avec notre association afin de renforcer la participation de notre pays aux travaux et aux recherches internationales, pour l'élaboration de normes et de formats et leur diffusion parmi les bibliothécaires italiens. En novembre 2001, un important congrès international sur « Les ressources électroniques en Bibliothèque » s'est déroulé à la Bibliothèque nationale centrale de Rome en collaboration avec la Section catalogage de l'IFLA.

L'AIB figure parmi les membres fondateurs d'EBLIDA, avec un représentant qui siège au Comité exécutif. Un autre représentant, membre de la Commission italienne à l'Unesco, fait partie du Comité de communication.



BIBLIOCOM se tient chaque année à Rome.

Nos sections animent activement des échanges internationaux frontaliers, tout particulièrement la région Frioul-Vénétie-Julienne, la Lombardie, le Val d'Aoste, la Sicile.

ÉDITION ET WEB

L'AIB est très active sur le front éditorial : en dehors des périodiques déjà cités, l'association édite chaque année l'*Agenda del bibliotecario* riche en informations pour les adhérents, et publie annuellement non moins de dix titres. Ces œuvres paraissent dans différentes collections : « *Atti di congressi* », « *Rapporti AIB* », « *AIB Formazione* », et « *Enciclopedia Tascabile* », « *Note informative* ». Mais l'AIB publie aussi les traductions de la classification décimale Dewey, en édition intégrale ou abrégée, les principales lignes directrices de l'IFLA et divers volumes hors collection pour les actes de congrès qui ne sont pas directement organisés par l'AIB ou encore qui traitent de problèmes importants de la profession ou de l'histoire des bibliothèques.

De nouvelles rubriques sur le site sont venues compléter celles de nos commissions et groupes de travail. Elles sont consacrées à l'Observatoire du travail, aux voyages d'études, à BIBLIOCOM et au vaste *Annuario dei prodotti e servizi*.

On trouve aussi la version électronique intégrale de *AIB notizie* et une version partielle du *Bollettino AIB*, tout comme le catalogue de nos publications.

Nous accordons une attention particulière au sujet épineux des droits d'auteur¹.

1. Voir à ce sujet l'article de Giovanni Lazzari, *Droit d'auteur et bibliothèques*, en version bilingue français/italien sur le site web de l'ABF.

Nous avons également réorganisé l'espace réservé à notre bibliothèque qui permet désormais, depuis octobre 2001, l'interrogation en ligne de son catalogue.

Signalons aussi la présence sur AIB-WEB d'un catalogue des OPAC, qui en recense plus de 360, le Répertoire de la formation professionnelle, la rubrique « Contributions », dont le but essentiel est de réunir des documents sous forme de textes, « Librarians » qui rassemble des références utiles pour les bibliothèques et les bibliothécaires dans les domaines de l'art, de la littérature, du cinéma, de la musique, de la bande dessinée et de la télévision. « Matériaux pour l'histoire des bibliothécaires italiens » se propose enfin de mettre à la disposition des utilisateurs des documents, des images, des chronologies, des sources et des textes relatifs à l'histoire de l'AIB, des bibliothécaires et des bibliothèques italiennes.

Les sections régionales œuvrent depuis longtemps à la promotion des bibliothèques, du livre et de la lecture grâce à leur collaboration avec les bibliothèques et les administrations locales. L'Association prévoit dans les semaines à venir de mettre en place sur le site un Calendrier officiel des événements et manifestations correspondant à nos intérêts. Il sera mis à jour sur le Web et dans nos publications périodiques.

PROMOTION DES BIBLIOTHÈQUES, DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Depuis déjà quelques années, nous avons voulu accroître la visibilité de nos activités en adoptant des techniques modernes



Opération « Nés pour lire ».

de marketing, en nous associant à d'autres organisations elles-mêmes intéressées par une collaboration pour atteindre les mêmes objectifs, et surtout en nous efforçant de nous aligner sur les activités promues à l'échelle internationale.

Les activités concrètes sont toujours, bien entendu, du ressort des sections régionales, mais l'image même de ces actions est coordonnée et la communication est gérée en essayant d'utiliser au mieux les possibilités offertes par les systèmes d'information.

La première initiative, « Nés pour lire » s'est développée avec la collaboration de l'Association culturelle des pédiatres afin d'encourager les parents et les adultes à pratiquer la lecture à haute voix en présence des enfants. Au cours de ses visites de contrôle, le pédiatre recommande aux parents de lire avec l'enfant car c'est une activité indispensable pour son développement harmonieux. Il indique quelle est la bibliothèque la plus proche, où des bibliothécaires sauront aider les parents dans le choix des livres et les conseiller sur des lectures utiles ou souhaitables. Lancée en 2000, cette initiative entend toucher tous les petits Italiens de 0 à 6 ans. Elle aura une durée illimitée et a déjà mobilisé des centaines de pédiatres et de bibliothécaires sur tout le territoire national, des provinces entières et quelques régions. La presse et l'opinion publique suivent cette opération de près. L'intérêt pour les bibliothèques et leur action bénéfique sur le tissu social est en train de croître fortement.

Autre initiative notable, celle d'[IFLA@your library](mailto:IFLA@your.library) qui, en Italie a été décliné, comme suit : [@la tua biblioteca](https://www.instagram.com/la_tua_biblioteca)². C'est un logo qui englobe toutes les initiatives visant à valoriser les bibliothèques et leurs activités qui sont le fruit de l'esprit créatif de bibliothèques autonomes ou associées, de groupes de bibliothécaires ou de toute l'association. La nouveauté réside dans le partage d'un logo qui leur confère plus de valeur et d'intérêt, en offrant parallèlement une possibilité d'identification immédiate de la part des destinataires du message, progressivement soumis à un flux croissant d'informations et de sollicitations. Nous avons déjà noté un grand intérêt pour cette opération qui devrait obtenir un certain succès.

Avec la collaboration d'autres professions du livre et à la demande d'un groupe d'éditeurs dirigé par Giuseppe Laterza, nous avons adhéré au projet national « Présidijs du livre ». Y adhèrent des associations d'éditeurs et de libraires, des enseignants, des intellectuels, des administrations publiques. Son but est de garantir la présence de librairies et de biblio-

2. Cette adresse électronique a un double sens et autorise un jeu de mot propre à la langue italienne. En effet, « a » est une invitation à se rendre à la bibliothèque. NdT.



thèques dans les banlieues des grandes villes et dans les petits centres urbains, d'en créer de nouvelles afin de faciliter la rencontre de tous les utilisateurs potentiels du livre et d'autres produits éditoriaux. Des groupes de citoyens volontaires, des entrepreneurs et même des hommes politiques sont associés à ce projet.

Nous sommes aussi associés avec nombre d'autres organisations italiennes, au comité italien du *Bouclier bleu*³. Nous travaillons à la protection des biens culturels, notamment des bibliothèques et des archives, dans les régions du monde touchées par la guerre.

LUTTE ET VIGILANCE SONT LES MAÎTRES-MOTS

Dans l'architecture complexe de l'organisation des services aux bibliothécaires, l'AIB est le point de repère le plus solide pour le monde des bibliothèques.

3. Pour plus d'informations sur le *Bouclier bleu*, lire l'article en page 77 dans la rubrique « Patrimoine » de ce numéro.

L'absence d'une loi-cadre dans le secteur bibliothèques, que l'AIB n'a cessé de demander depuis des décennies, s'est progressivement transformée en un facteur de grande flexibilité. Cette absence a permis le développement de certaines initiatives et le jaillissement d'un intérêt certain chez un nombre de personnes qu'une législation traditionnelle aurait *de facto* exclues d'un tel processus. Mais il va de soi que cette situation engendre aussi de vrais gros problèmes en terme de gestion, de mise en réseau des structures, de standardisation du niveau qualitatif.

L'absence d'une loi-cadre dans le secteur bibliothèques, que l'AIB n'a cessé de demander depuis des décennies, s'est progressivement transformée en un facteur de grande flexibilité.

La dernière loi de finances qui vient d'être approuvée et qui voit confier la gestion des bibliothèques à des organismes externes à l'administration et de droit public ou privé, c'est-à-dire y compris des sociétés prestataires de services, complique un peu les choses. Comme toujours, ce peut être une occasion de développement, mais cette loi contient en germe de très graves dangers pour la valorisation des professionnels, que ce soit en termes de statut ou de rétribution et de conditions de travail.

Nous sommes conscients du défi auquel nous devons faire face et nous essaierons, comme toujours, de le surmonter dans l'intérêt des citoyens, des bibliothèques et de tous ceux qui exercent une activité dans ce secteur. La solidarité entre les associations professionnelles à l'échelle européenne sera pour cela d'une très grande importance. Nous avons déjà pu l'expérimenter lors des tractations concernant la directive sur les droits d'auteur ou lors de la mise au point des lignes directrices sur la législation des bibliothèques qui a vu le jour sous l'égide du Conseil de l'Europe.

Il faudra encore et toujours être flexible et disponible pour être à l'écoute de possibles innovations, tout en demeurant ferme sur la défense des principes et des valeurs qui nous guident et qui contribuent à protéger la liberté et la démocratie.

Traduction : Stefano Mangano



FRANZ BERGER
 Directeur de la Bibliothèque
 universitaire de Bolzano (Tyrol)



Impact de la réforme universitaire sur la formation

Il n'existe pas d'école de formation de bibliothécaires en Italie hormis un équivalent de l'École des Chartes qui dépend du Vatican. L'accès à la profession n'est pas sanctionné par un diplôme. Seules les universités, depuis 1978, et certains organismes privés proposent un enseignement général encore insuffisant. La situation est en train d'évoluer avec la réforme universitaire de 2000 qu'analyse Franz Berger avec une rigueur toute scientifique.

Cest parce que je vis aux confins entre l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne et la Suisse, que je sais que les choses ne sont pas pareilles partout. Le simple mot « café » peut être interprété de façon très différente entre Munich, Vienne et Bolzen. Il n'est donc pas surprenant que l'on trouve aussi des différences en ce qui concerne la formation des bibliothécaires, au niveau des traditions et des systèmes de formation sur le plan national et régional.

QUELQUES CLEFS POUR COMPRENDRE

Je voudrais d'emblée faire remarquer de façon très simplifiée certains points utiles pour comprendre le monde des bibliothèques italiennes.

- En Italie, le terme « bibliothécaire » n'indique normalement pas un caractère professionnel particulier ou une catégorie bien définie de personnes exerçant dans les bibliothèques ou pour les bibliothèques. Ce terme comprend plus ou moins toutes les personnes qui exercent des travaux de bibliothéconomie indépendamment de leur rôle et de leur formation professionnelle.
- Les bibliothécaires des différents niveaux fonctionnels qui exercent dans différents types de bibliothèques (bibliothèques d'État, bibliothèques provinciales, universitaires, scolaires, patrimoniales, bibliothèques spécialisées et publiques), sont regroupés dans une même association, l'AIB. En conséquence, c'est l'identité bibliothécaire commune qui l'emporte sur une identité professionnelle hiérarchique ou sectorielle.

- À côté des secteurs dynamiques des bibliothèques publiques et des bibliothèques universitaires, on trouve une forte tradition de bibliothèques patrimoniales. L'orientation vers « la conservation du patrimoine » comme « bien culturel » influence toujours le monde des bibliothèques italiennes de manière déséquilibrée. C'est aussi valable, entre autres, pour la formation universitaire où, par tradition, le secteur de la bibliothéconomie est étroitement lié à celui des archives, et où l'empreinte d'une telle tradition se retrouve, même dans le cadre des disciplines de la bibliothéconomie.

- Auparavant, en Italie, la majorité des bibliothécaires n'était pas embauchée après des études spécifiques en bibliothéconomie, mais après avoir passé un concours public auquel ils pouvaient participer selon leur profil professionnel, s'ils étaient titulaires d'une maîtrise ou d'un baccalauréat. Dans certaines régions du moins, ces procédures de recrutement, souvent dénoncées, n'ont plus cours depuis quelques années.

- En dépit de cela, les bibliothécaires italiens sont connus pour leur professionnalisme et leurs compétences. C'est un fait qui mérite d'être souligné, parallèlement à une offre croissante en formation initiale universitaire. Il existe une grande variété de cours de perfectionnement, d'écoles de spécialisation, de masters, différents cours et séminaires organisés par

ou en collaboration avec des institutions d'État ou des collectivités locales, et de nombreuses initiatives venant de sociétés privées et de l'AIB.

- Pendant ces dernières années, la question de la formation professionnelle des bibliothécaires en Italie a souvent été sujette à des propositions, analyses et des discussions dans le cadre de colloques, d'études et d'articles dans des revues spécialisées¹. La réforme des règlements d'études universitaires ranime le débat.

APERÇUS HISTORIQUES

En 1927 a été créée l'école pour les bibliothécaires et les archivistes paléographes à Rome, qui a bénéficié en 1963² du statut juridique propre à l'Université « La Sapienza » (désignée comme école spéciale pour archivistes et bibliothécaires). Cette école fait figure de pôle central pour la formation qualifiée et la recherche.

C'est en 1978, qu'a été mise en place la première maîtrise de conservation des biens culturels (dei beni culturali, bac + 4) à l'université d'Udine, avec une orientation archives et bibliothèques. En 1987, un deuxième cursus fut proposé par l'Université de Tuscia à Viterbe. Avec le plan de développement de l'université de 1991 à 1993, ces cursus ont été appliqués à une dizaine d'universités sur tout le territoire national³. Par la suite, trois facultés autonomes de conservation des biens culturels ont été fondées (à Viterbe, à Bologne-Ravenne et à Lecce).

Malgré une malheureuse appellation et des contenus en partie discutables, la création de ce type de maîtrise a été une pierre angulaire sur le long chemin qui mène à la maîtrise de bibliothéconomie. Alberto Petrucciani, professeur de bibliothéconomie à Pise et un des plus grands experts dans ce domaine, donne une évaluation des cours de maîtrises en ces termes :

C'est en 1978, qu'a été mis en place le premier cours de maîtrise de conservation des biens culturels.

En 1987, un deuxième cours fut proposé par l'université della Tuscia à Viterbe.

- La réforme des règlements d'études universitaires de 1990 (Loi du 19 novembre 1990, n° 341) a été caractérisée par l'introduction d'un cycle plus court que le cursus de maîtrise traditionnelle (bac + 4) dont il est l'alternative, c'est-à-dire

le cours de diplôme universitaire d'une durée de trois ans (corso di diploma universitario, bac + 3). Par la suite, des cours universitaires pour les collaborateurs des biens culturels ont été aussi mis en place avec des orientations d'étude pour les bibliothécaires et les archivistes. Comme nous le verrons, l'expérience du diplôme universitaire se termine pourtant, avec la

récente réforme radicale de l'université italienne de 1999 et 2000.

- En 2000, l'offre des universités en bibliothéconomie se présente de la façon suivante : le diplôme de l'école des archivistes et des bibliothécaires de Rome, onze cours de maîtrise de conservation des biens culturels, dix cours pour les collaborateurs des biens culturels, un cours, par télé-enseignement toujours, pour les collaborateurs des biens culturels, un doctorat de recherche en sciences bibliographiques, ainsi que de nombreux cycles de perfectionnement, des écoles de spécialisation et des masters⁴, etc.

LA RÉFORME UNIVERSITAIRE DE 1999/2000⁵

En 1999 et en 2000, le dernier gouvernement de centre gauche a approuvé une réforme radicale du système universitaire en suivant les principes de la « déclaration de la Sorbonne⁶ » faite par les ministres de l'université des principaux pays européens en 1998 et de la déclaration conjointe des ministres de 29 pays européens sur « l'espace européen de l'instruction supérieure » faite à Bologne en 1999.

Les principaux objectifs de la réforme sont :

- adapter la structure du système d'éducation à des standards européens ;



Bologne

- réduire la durée des études et déterminer un temps d'insertion des diplômés sur le marché du travail, identique à celui des autres pays européens ;
- assurer une programmation par modules et la mobilité des étudiants à travers le système des crédits de formation ;
- garantir une vaste autonomie didactique des universités ;
- promouvoir l'efficacité des parcours de formation en relation avec les fonctions professionnelles requises.

La nouvelle organisation universitaire prévoit deux cycles fondamentaux : la maîtrise (*laurea*) de premier niveau, d'une durée de trois ans (bac + 3), et la maîtrise spécialisée (*laurea specialistica*) sur deux ans (bac + 3+2). Le premier cycle a comme objectif d'assurer à l'étudiant une maîtrise adaptée des méthodes et des contenus scientifiques généraux, ainsi que l'acquisition de connaissances professionnelles spécifiques, pouvant être aussitôt utilisées sur le marché du travail. La nouvelle maîtrise a une valeur plus élevée que le diplôme universitaire, titre aboli avec la réforme. La maîtrise spécialisée a comme objectif de fournir à l'étudiant une formation de haut niveau pour l'exercice d'une activité de haute qualification dans des domaines spécifiques.

LES CRÉDITS DE FORMATIONS UNIVERSITAIRES

L'autre point essentiel est le système des crédits de formations universitaires (CFU), introduit sur le modèle de l'ECTS (European Credit Transfer System) comme mesure de volume du travail d'apprentissage requis pour l'acquisition de connaissances et d'habilitation dans les activités de formation prévues par les curricula des parcours d'études. Un crédit = 25 heures de travail (+/- 20%) d'un étudiant ; une année d'étude = 60 crédits = 1 500 heures de travail (dont au moins la moitié de travail personnel). Le parcours didactique comprend

La nouvelle maîtrise a une valeur plus élevée que le diplôme universitaire, titre aboli avec la réforme.

toutes les activités qui sont à réaliser pour parvenir aux 60 crédits annuels, plus des enseignements dans chaque discipline et des examens correspondants (à peu près

80 % des crédits) et aussi l'acquisition de compétences linguistiques et informatiques, d'éventuels stages et travaux pratiques et l'examen final.

De manière générale, la réforme distingue les diplômes suivants qui peuvent être obtenus après des parcours d'étude adaptés :

- maîtrise (*laurea*, L) – cours triennal, 180 CFU ;
- maîtrise spécialisée (*laurea specialistica*, LS) – cours biennal, (180 + 120) = 300 CFU ;



Viterbe

- diplôme de spécialisation (diplo-ma di *specializzazione*, DS) – globalement 300-360 CFU ;
- doctorat de recherche (*dottorato di ricerca*, DR) – trois ans, soit 180 CFU après la maîtrise spécialisée.

Les universités peuvent cependant mettre en place des cours de perfectionnement et de haute formation d'au moins 60 crédits après la maîtrise ou la maîtrise spécialisée, au terme desquels sont délivrés des masters universitaires qui, toutefois, ne sont pas reconnus en tant que diplômes.

La réforme se traduit par de bonnes intentions et de nombreuses innovations. Tout dépendra de sa réalisation. Il ne suffira pas de créer des appellations de cours de maîtrise à fort caractère marketing. Il faut déterminer le caractère sérieux de l'offre didactique en étudiant soigneusement les contenus et leur adéquation avec la profession.

DEPUIS 2000, L'OFFRE A DOUBLÉ

Au début de l'année 2001-2002, les universités italiennes offraient 25 cours de maîtrise de premier niveau, géographiquement distribués sur 14 régions, plus un cours de télé-enseignement. Cela signifie que, grâce à la réforme, l'offre a pratiquement doublé. Six universités pensent même mettre prochainement en place, probablement à partir de l'année 2002-2003, des cours de maîtrise spécialisée.

Mais afin d'y voir plus clair, il faut noter que seulement neuf cours de maîtrise sont articulés autour d'une filière spécifique

de bibliothéconomie alors que quinze autres cours sont articulés autour d'une filière archives, bibliothéconomie et livre, un autre cours propose une filière archives et livre divisée en livre médiéval et livre contemporain-moderne. La dernière filière concerne les biens culturels en général.

Les contenus de tous ces programmes reflètent évidemment plus les préférences et les intérêts des *lobby* des professeurs de certaines facultés, dont la faculté des lettres et de philosophie, que les exigences du marché du travail et les compétences que les étudiants souhaitent acquérir.

MENTION « PEUT MIEUX FAIRE »

La réforme de l'université italienne constitue un pas en avant considérable pour la formation professionnelle des bibliothécaires. Avec la création de nouveaux cycles d'études, l'introduction des crédits de formation et la concession d'une large autonomie didactique, on dispose désormais d'un système de formation ouvert, flexible et orienté vers des standards européens.

Toutefois, afin de profiter pleinement de cette chance historique et de mieux appréhender les obstacles et les risques, il reste encore un énorme travail à faire. Il faut éliminer les concepts obsolètes. Il faut changer les mentalités dans les milieux universitaires qui sont trop éloignées des besoins réels. Dans de nombreuses facultés, il faut réformer les divers programmes d'études en mettant en premier plan les matières qui sont orientées vers la formation professionnelle des bibliothécaires (les matières de bibliothéconomie, d'informatique, de gestion d'information, de connaissances des médias) en ramenant les enseignements humanistes à une dimension

On dispose désormais d'un système de formation ouvert, flexible et orienté vers des standards européens. moindre. Les directives ministérielles concernant les maîtrises de premier niveau, d'après lesquelles sont élaborés les programmes d'études, sont à revoir. Il faut souhaiter l'institution de facultés spécialisées en bibliothéconomie et en sciences de l'information. À court terme, il est déjà nécessaire d'augmenter le nombre de professeurs en sciences de bibliothéconomie et de l'information. Il faut trouver de nouvelles appellations pour les matières enseignées qui correspondent aux postes proposés.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est indispensable qu'il y ait une étroite collaboration entre les universités, les bibliothécaires et les collectivités locales. Le reste se fera avec le temps et la créativité légendaire des Italiens.

Notes

1. MARCO SANTORO, *Percorsi formativi per i bibliotecari (Parcours de formation pour les bibliothécaires)*, "Accademie e biblioteche d'Italia" (Académies et bibliothèques d'Italie), anno LXVIII (année LXVIII) (51^o nuova serie, nouvelle série) n° 2, pp. 25-27.
2. MARCO SANTORO, *Percorsi formativi per i bibliotecari... (Parcours de formation pour les bibliothécaires)*, p. 28.
3. ALBERTO PETRUCCIANI, *La laurea in biblioteconomia: finalità e prospettive dei nuovi ordinamenti universitari, (La maîtrise de bibliothéconomie : finalités et perspectives des nouveaux règlements d'études universitaires, « Bollettino AIB » (Bulletin AIB), 41 (2001) n° 2, pp. 145-146. <http://www.aib.it/aib/boll/2001n2.htm>.*
4. ALBERTO PETRUCCIANI, *La laurea in biblioteconomia ...*, (La maîtrise de bibliothéconomie), cit., p. 146.
5. MARCO SANTORO, *Percorsi formativi per i bibliotecari... Parcours de formation pour les bibliothécaires*, p. 28.
6. MINISTÈRE DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, *La riforma dell'università: le regole dell'autonomia (La réforme de l'université: les règles de l'autonomie)*, presentazione di Ortensio Zecchino (présentation d'Ortensio Zecchino), Roma, Salerno, 2001. – Pour consulter les textes de la réforme en cours, voir également le site suivant du ministère : <http://www.miur.it/universita/universita.html>.

Autres références

- *Dichiarazione congiunta su « L'armonizzazione dell'architettura dei sistemi di istruzione superiore in Europa », da parte dei ministri competenti di Francia, Germania, Gran Bretagna ed Italia, (Déclaration conjointe sur « l'harmonisation de l'architecture des systèmes d'éducation supérieure en Europe », faite par les ministres de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne et d'Italie), Paris, La Sorbonne, 25 mai 1998, <http://www.miur.it/universita/universita.html>.*
- *Lo spazio europeo dell'istruzione superiore: dichiarazione congiunta dei ministri europei dell'istruzione superiore intervenuti al convegno di Bologna il 19 giugno 1999 (L'espace européen de l'éducation supérieure : déclaration conjointe des ministres européens de l'éducation supérieure au Congrès de Bologne le 19 juin 1999.) <http://www.miur.it/universita/universita.html>.*
- Pour une présentation plus générale et mise à jour, voir le répertoire de la formation professionnelle d'Elisabetta Di Benedetto et Gabriele Gatti sur <http://www.aib.it/aib/form/form.htm3>.

LUCA BARDI
 Directeur du centre de coordination
 des bibliothèques universitaires de Padoue



Panorama des BU

En 1993, le professeur Paolo Bisogno faisait la synthèse du plus important rapport officiel, jamais publié, sur les bibliothèques universitaires réalisé par la Commission Nationale Bibliothèques et Documentation et dont il était le coordinateur :

« Les bibliothèques académiques, universitaires et les organismes de recherche ont besoin d'une profonde rénovation. Certains établissements ont abordé le problème de façon coordonnée et ont mis en place des systèmes de gestion intégrés pour l'ensemble des composantes. Mais, dans la plupart des cas, la situation est encore peu articulée et bien en retrait par rapport aux possibilités qu'offrent les technologies modernes d'information en termes d'organisation... »

« La complexité de l'organisation des universités, vues dans leur ensemble, a constitué un frein à l'élaboration d'une vision plus actuelle, intégrée et interactive des services bibliothéconomiques et de leur utilisation scientifique. »

Même si des transformations ont probablement affecté les bibliothèques universitaires dans les années 90, le rythme de ces changements, bien que plutôt lent, a fini par connaître une accélération sur la fin de la décennie. C'est ce qui ressort des observations de Tamburrini dans l'étude de cas sur le système universitaire de Pise (Tamburrini 1999).

« Les bibliothèques des universités italiennes ont longtemps été considérées comme un exemple macroscopique de mauvaise organisation, avec des coûts importants et de modestes résultats : des dépenses importantes d'acquisitions, un faible contrôle des doublons, très peu d'attention portée aux plans de développement des collections ; une dispersion spatiale et organisationnelle des bibliothèques, des horaires d'ouverture limités, une utilisation "seigneuriale" des services ; un personnel précaire et mal formé... ».

« Mais dans la pratique, une démarche commune a été trouvée entre la culture professionnelle des bibliothécaires et

les exigences de la communauté universitaire dans une approche orientée vers les services en direction de l'utilisateur-client. C'est, ajoutée à cela, la nécessité "matérielle" d'une coopération qui conduit presque tous les établissements à engager des réformes plus ou moins marquées dans l'organisation des bibliothèques. »

FAIBLE CAPACITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

L'auteur a fait une recherche au niveau national en 2001, qui avait pour objet d'analyser les aspects organisationnels, en particulier sur les réseaux de bibliothèques¹. Elle a permis de dégager certaines données quantitatives d'ensemble.

Un questionnaire a été envoyé à 72 établissements, c'est-à-dire à toutes les universités publiques et les principales universités privées. Quarante-cinq réponses ont été obtenues, ce qui correspond quantitativement à presque 70 %² des universités. Examinons les chiffres :

- 1 080 bibliothèques universitaires publiques et privées ;
- 127 milliards de liras (environ 65 000 000 euros) de dépenses d'acquisition de matériel bibliographique ;
- 3 012 bibliothécaires ;
- 32 008 enseignants et 1 020 236 étudiants.

1. Cette recherche a été conduite par l'auteur au cours de l'année 2001 pour l'obtention du *Master of Arts in Information Studies – University of Northumbria at Newcastle*. Le rapport final a pris la forme d'une thèse (Bardi 2001).

2. Les établissements qui ont répondu au questionnaire regroupent 70 % des enseignants et 66 % des étudiants et des diplômés.

En Italie, on distingue les bibliothèques appartenant aux universités les plus anciennes, comme celles de Bologne, Pise, Padoue, etc. – qui dépendent du ministère des Biens culturels – des bibliothèques universitaires – créées à partir du XIX^e siècle et qui font partie des services proposés par les universités.

Luca Bardi analyse l'inconfort de cette situation d'après les résultats d'une enquête menée en 2001.

Les valeurs moyennes par établissement sont hautement significatives. En moyenne, chaque université :

- dispose de 24 bibliothèques ;
- dépense annuellement 2,8 milliards de livres (près de 1 500 000 d'euros) pour le matériel bibliographique ;
- dispose de 69 agents de bibliothèque ;
- compte 711 enseignants et 22 670 étudiants.

De ces données, on peut extraire des indicateurs intéressants :

- si l'on part de l'hypothèse que les dépenses se répartissent à 50 % pour les enseignants et à 50 % pour les étudiants, on obtient 1 983 879 livres (un peu plus de 1 000 euros) par enseignant et 62 241 livres (moins de 35 euros) par étudiant ;
- l'effectif est en moyenne de trois agents par bibliothèque ;
- une dépense de 117 millions par bibliothèque.

Ces simples indicateurs peuvent conduire à bien des interprétations. Arrêtons-nous sur les plus évidentes :

- une faible capacité de développement des collections, même si les effets s'en trouvent atténués dans les établissements disposant d'un grand nombre d'inscrits et d'enseignants ;
- un éparpillement des ressources humaines dans de nombreuses structures, avec un effet très négatif sur la qualité des services ;
- l'éparpillement des dépenses illustre sans doute une certaine proximité entre les utilisateurs et les acquéreurs, donc une probable souplesse en ce qui concerne les mécanismes d'acquisition. Cela ne signifie pas pour autant une efficacité certaine. Si on relie fragmentation des dépenses et éparpillement des ressources humaines, on peut envisager au moins deux moyens d'optimiser les ressources : une réorganisation des procédures de gestion (par exemple, en concentrant certaines fonctions), et la concentration des dépenses autour de centres plus importants.

FRAGMENTATION DU SYSTÈME

Cette recherche fait apparaître d'autres données qui contribuent à dresser le portrait des bibliothèques universitaires. On retiendra en particulier trois questions : disponibilité des données et évaluation des services, informatisation, développement de la bibliothèque numérique.

Seulement 17 établissements sur 45 (37 %) indiquaient disposer d'un système de gestion de l'information. Les autres faisaient part d'un recueil des données plus classique. De plus, sur les 17 bibliothèques, il apparaît que toutes n'exploitent pas les données à des fins de gestion.

En ce qui concerne l'informatisation de la gestion des bibliothèques, la situation est nettement plus avancée. De fait,



Université de Padoue, théâtre anatomique.

toutes les bibliothèques disposent d'un système informatisé de gestion pour les ouvrages, et 31 sur 45 (69 %) disposent d'un système unique, ce qui est un indicateur non seulement de la disponibilité de services intégrés mais surtout de la puissance agrégative de tels systèmes, particulièrement utile dans un contexte aussi désarticulé que celui décrit plus haut. Les systèmes les plus utilisés dans les 31 bibliothèques sont Aleph (12 sites) ; SBN (7 sites) ; SEBINA (5 sites). Sont ensuite signalés 2 DOBIS/LIBIS, dont un en cours d'abandon, un TinLib, sur le point d'être remplacé, et quelques applications maison.

Vingt-six de ces établissements apportent des indications sur le pourcentage des notices informatisées et consultables sur l'OPAC, donnée particulièrement significative quant à l'utilité du système pour l'utilisateur final. Le taux de recouvrement est le suivant :

- 7 universités disposent d'un taux de recouvrement supérieur à 90 % ;
- 8 entre 60 et 90 % ;
- 6 entre 30 et 59 % ;
- 5 de moins de 30 %.

Quelques enseignements peuvent être tirés, y compris en ce qui concerne les données recueillies à propos des systèmes d'information. Toutefois, les données apparaissent comme contradictoires. Sur 29 établissements qui déclarent avoir un projet en cours, 24 le définissent comme un projet centralisé, mais 6 admettent l'existence de projets autonomes émanant des composantes.

Cette brève synthèse confirme d'une part l'extrême hétérogénéité dans l'organisation des bibliothèques en termes de choix technologiques, et d'autre part, la fragmentation du système dans son ensemble.

FACTEURS D'ÉVOLUTION

Parmi les facteurs favorables de cette situation, nous retiendrons en particulier :

1. la vitalité d'ensemble du réseau en termes d'évolution technologique, sa capacité à proposer des projets innovants, et la présence de quelques situations d'avant-garde. Il en est ainsi de l'Université de Florence pour l'évolution de son organisation et son projet innovant « University Press » ; le réseau des bibliothèques de l'Université de Padoue et son service de bases de données en réseau dont bénéficient, dans le cadre d'un partenariat privé-public original, des organismes tiers ; l'Université de Bologne et son catalogue national de périodiques (ACPN) ;
2. la progressive mais forte volonté de coopération interuniversitaire sur des objectifs concrets et précis. Nous retiendrons en particulier :
 - les réseaux disciplinaires tels que celui des bibliothèques d'Architecture, des Sciences sociales (Université de Castellanza), des Mathématiques (Université de Lecce) ;
 - les associations pour le développement de projets innovants comme par exemple le projet DAFNE auquel participent, avec d'autres partenaires publics et privés, les universités de Bologne, Padoue et Florence ;
 - les consortiums d'acquisition, comme par exemple la Coopération interuniversitaire pour les périodiques électroniques (CIPE), qui réunit 12 universités du centre-nord de l'Italie, ou encore CIBER qui concerne celles du centre-sud.

En ce qui concerne les facteurs de frein, signalons :

1. la permanence d'une excessive fragmentation des établissements, avec un nombre de bibliothèques qui maintient le système bien en deçà de critères de gestion économiquement acceptables ;
2. l'absence d'une politique nationale à même de soutenir un système bibliographique pour l'enseignement supérieur ou même, plus modestement, des projets innovants de constitution de réseaux interétablissements. Le modèle actuel présente des facteurs de faiblesse : les organisations ne disposent pas du mandat institutionnel pour développer une politique de réseau (c'est le cas de la Commission université et recherche de l'AIB), ou bien n'assument pas complètement cette fonction (c'est le cas de la Commission des bibliothèques de la Conférence des Recteurs). Pour résumer, on peut dire qu'il n'a pas même été trouvé un espace de rassemblement des initiatives à l'échelle des établissements³ ;
3. sur une échelle encore plus vaste, le projet d'informatisation national (SBN) présente clairement trois points faibles :
 - l'absence d'un nombre important d'établissements universitaires qui ont choisi d'autres systèmes que le SBN et qui, par

conséquent, ne participent pas au catalogue collectif national ;

- les carences évidentes des diverses versions du logiciel SBN qui ne répond aux exigences ni des bibliothécaires, ni de l'utilisateur final. La lenteur avec laquelle il s'adapte aux transformations technologiques dans un contexte lui-même très évolutif ;

- l'influence traditionnellement réduite des universités sur les décisions stratégiques du projet ;

4. la fracture entre les Bibliothèques Universitaires⁴ et bibliothèques d'université. Les unes bénéficient d'un patrimoine historique, les autres disposent de collections en phase de développement. Fracture qui a pour origine un problème institutionnel mais lourde de conséquences, en particulier pour les usagers.

POLITIQUE NATIONALE LACUNAIRE, L'ÉTERNEL REFRAIN

En se basant sur les informations disponibles, les données récoltées et les considérations développées ici, il est possible de dresser au moins un bilan sommaire de la situation des bibliothèques universitaires italiennes en ce début de l'année 2002.

À l'actif, on notera des progrès remarquables – en particulier dans le domaine technologique, la présence de secteurs d'excellence, une dynamique positive. Ainsi l'offre de services devient une réalité tangible au sein du réseau national de bibliothèques – réalité où l'on rencontre souvent des solutions d'avant-garde.

Toutefois, les problèmes tels que le fractionnement des ressources, l'absence d'une politique nationale pour les bibliothèques universitaires, ainsi que les problèmes à résoudre à brève échéance tels que l'évolution du projet national d'informatisation (SBN), l'écart entre les établissements les plus avancés et les plus en retard, ont deux conséquences principales :

3. Une première tentative dans cette direction serait la proposition de coordination nationale des réseaux des bibliothèques de l'enseignement supérieur lancée au cours du séminaire « les réseaux des bibliothèques d'université, entre coordination et innovation » qui s'est tenu à Rome le 5 octobre 2001 dans le cadre de Bibliocom 2001.
4. L'existence d'un double niveau de bibliothèques universitaires est l'une des anomalies du système italien. Ainsi les analyse Solimine (1990) : d'une part, les « Bibliothèques Universitaires » (avec un B et un U majuscules) qui représentent le noyau des bibliothèques des universités les plus anciennes telles que Bologne, Padoue, Pise, Pavie, etc., qui dépendent du ministère des Biens culturels et qui demeurent hors du contrôle de leurs universités respectives, de l'autre, les « bibliothèques des universités » créées à partir du XIX^e siècle en tant que services des nombreux départements et instituts et qui constituent aujourd'hui le propre des services des établissements. Aujourd'hui, seule l'université de Bologne a repris le contrôle de sa Bibliothèque Universitaire.

– un système dont le rapport moyen entre les ressources engagées et les services rendus est plutôt bas et peut sûrement être amélioré. Cette maigre efficience a pour conséquence directe :

– un fort risque de voir s'accroître l'écart entre la situation italienne et celle des pays les plus avancés en raison des faibles potentialités de développement d'une telle organisation.

De nouveaux éléments vont prochainement modifier le paysage universitaire italien : d'une part, la réforme des programmes, qui va conduire à des transformations structurelles de l'offre pédagogique et, de ce fait, une réorganisation de certains services au sein des universités ; d'autre part, des transformations venues de l'extérieur, comme l'enseignement à distance ou les nouvelles formes de communication qui bouleversent le circuit de la production scientifique.

Ces éléments vont avoir un tel impact sur les bibliothèques que celles-ci n'auront pas d'autre choix que de s'améliorer au risque de se marginaliser dans le monde de l'information.

Pour anticiper ce risque, il faut renforcer les réseaux de bibliothèques d'un établissement, soit par une réorganisation administrative, soit par une réorganisation structurelle ; renforcer la coopération au niveau national par l'extension des objectifs de coopération et du nombre de participants et s'ouvrir à des alliances stratégiques internationales.



Références bibliographiques

- Luca BARDI, «Ricerca bibliografica e reti geografiche: un nuovo servizio presso l'Università di Padova», in *Biblioteche oggi*, 14 (1996) n. 10, pp. 44-48.
- Luca BARDI, «University Library Systems: an Italian landscape». Tesi per il Master in Information Studies, University of Northumbria at Newcastle, 2001 [ciclostile].
- Paolo BELLINI, «Prestito interbibliotecario e document delivery in una media biblioteca universitaria: analisi statistiche e tendenze». In *Bollettino AIB*, 38 (1998), n. 3, pp. 335-356.
- Liliana BERNARDIS – BEZZI Alessandra, «Servizi in rete di ateneo: l'esperienza di collaborazione e integrazione fra alcuni sistemi bibliotecari universitari che hanno adottato il sistema Aleph». In *Biblioteche oggi*, 12 (1994) n. 9, pp. 36-44.
- Alessandro BERTONI, «Orientamento ed istruzione dell'utenza nelle biblioteche dell'Università». In: *Le biblioteche delle università: esperienze e prospettive*. Milano: Bibliografica, [1990], pp. 156-164.

- Paolo BISOGNO, «Per una politica di rinnovamento e potenziamento dei servizi di biblioteca e di documentazione nelle università e negli enti di ricerca». In *Nuovi annali della Scuola speciale per archivisti e bibliotecari*, 7 (1993), pp. 121-138.

- Maurizio DI GIROLAMO, «L'automazione in cifre: risultati di una indagine condotta nelle biblioteche delle università italiane». In *Biblioteche oggi*, 11 (1993) n. 6/7, pp. 18-25.

- Giuliana GIUSTINO, «CD-ROM in rete d'ateneo: l'esperienza dell'Università degli studi di Milano». In *Biblioteche oggi*, 14 (1996) n. 10, pp. 38-42.

- Elisabetta MARINONI, Roberta SATO, «I sistemi Bibliotecari delle Università di Padova e Paris VI-VII: due realtà a confronto». In *Un'esperienza di formazione nell'Università di Padova*. Padova: Unipress, 2000.

- Enrico MARTELLINI, «I periodici elettronici in biblioteca». In *Bollettino AIB*, 38 (1998), n. 3, pp. 325-334.

- Cristina MUGNAI, 1993. «L'automazione delle biblioteche universitarie italiane». In *Le biblioteche universitarie verso l'Europa*. Bologna: Progetto Leonardo, 1993. pp. 127-132.

- Augusta PACI, «Sistemi di informazione on-line e servizi di biblioteca nelle Università». In *From database networking to the digital library*. Padova, Unipress, 1997, pp. 129-142.

- Elisabetta PILIA, «La misurazione dei servizi delle biblioteche delle università» In *Bollettino AIB*, 37 (1997) n. 3, pp. 281-326.

- Giovanni SOLIMINE, «Biblioteche universitarie statali e biblioteche delle università nei sistemi bibliotecari di ateneo». In *Le biblioteche delle università: esperienze e prospettive*. Milano: Bibliografica, [1990], pp. 77-86.

- Laura TALLANDINI, «Il database networking nelle università italiane». In *From database networking to the digital library*. Padova, Unipress, 1997, pp. 33-48.

- Renato TAMBURRINI, «Sistemi Bibliotecari di Ateneo tra razionalizzazione e autonomia: il caso dell'Università di Pisa». In *Bollettino AIB*, 39 (1999), n.1/2, pp. 39-50.

- Anna Maria TAMMARO, «La biblioteca universitaria quantificabile». In *Biblioteche oggi*, 15 (1997), n. 2, pp. 66-77.

- Anna Maria TAMMARO, «Apprendere ad apprendere». In *Biblioteche oggi*, 17 (1999), n. 10, pp. 46-52.

- Fabio VALENZIANO. «Il Servizio Bibliotecario Nazionale nelle università: risultati di una indagine». In: *L'automazione delle biblioteche delle università: l'esperienza della base SBN delle università lombarde / a cura di Anna Maria Cozzi e Ornella Foglieni*. [Milano], Regione Lombardia, 1995, pp. 26-36.



ANNALISA BRUNI
Bibliothécaire

La Marciana de Venise

Née en 1468,
la Bibliothèque nationale
Marciana, fière de
son patrimoine
inestimable, s'inscrit
de plein pied
dans le XXI^e siècle en
participant à des projets
européens et
en numérisant ses fonds
cartographiques et
son répertoire de
musique ancienne.

La Bibliothèque nationale Marciana (ou Bibliothèque de Saint Marc) a été fondée suite à la donation du Cardinal Grec Bessarione, qui, en 1468, légua sa collection d'environ 1 000 manuscrits latins et surtout grecs à la République de Venise, afin de créer une bibliothèque publique. Pour accueillir le précieux don, l'État vénitien confia à Jacopo Sansovino la construction d'un grandiose édifice de style classique qui fut bâti entre 1537 et 1553 sur la petite place Saint-Marc, face au Palais des doges.

La salle destinée aux livres fut décorée par les toiles de Titien, du Tintoret, de Véronèse et d'autres peintres de la Renaissance, alors que dans le vestibule orné d'une peinture de Titien se trouvait à la fin du XVI^e siècle le Musée statuaire de la République. Les deux nobles salles sont aujourd'hui des salles de musées. Les salles de lecture ont été transférées dans l'édifice voisin de la Zecca, lui aussi construit par Sansovino. La bibliothèque est surtout très connue pour son fonds grec (un des plus importants au monde), pour les manuscrits relatifs à Venise et pour ses éditions vénitiennes rares.

UNE PERLE RARE PARI D'AUTRES TRÉSORS

Aujourd'hui, avec ses cent employés, la Bibliothèque fait face à une affluence annuelle d'environ 27 000 personnes, auxquelles s'ajoutent les 100 547 visiteurs de la bibliothèque Sansovinienne, son siège monumental, ouverte au public depuis le 3 juin 1999 et insérée dans le parcours des musées

de la place Saint-Marc et du Palais des Doges, du musée municipal Correr et du musée archéologique national, permettant ainsi la consultation directe de 65 000 œuvres dont 7 000 pour le prêt local, le prêt interbibliothèque national et international (ces chiffres portent sur l'année 2001). *La bibliothèque est surtout très connue pour son fonds grec, un des plus importants au monde.*



Le salon de la Marciana.

La bibliothèque dépend du ministère des Biens culturels et de la Direction générale pour les biens de bibliothèque et les institutions culturelles, dirigée par le Professeur Francesco Sicilia.

Avec ses 13 057 manuscrits, ses 2 884 incunables, ses 24 054 livres imprimés du XVI^e siècle, ses 3 850 périodiques (dont 960 courants) et presque un million de volumes, la Bibliothèque Marciana exige une organisation et une gestion de grande complexité qui ne se limite pas seulement à la communication des livres qu'elle conserve, mais qui doit en plus satisfaire les plus diverses exigences : photocopies, microfilms, reproductions photographiques, demandes d'informations par l'intermédiaire des banques de données sur cédérom et en ligne (recherches effectuées par le service *reference*) ; valorisation par des expositions internes et extérieures, conservation et protection des documents ; catalogage des acquisitions et des fonds anciens et publication d'études dans la revue *Miscellanea Marciana*, enfin, parution du bulletin annuel *Biblioteca Marciana Newsletter*. Il faut évoquer des initiatives de promotion de la lecture et de la culture. L'activité d'enrichissement de ses propres collections permet d'accroître chaque année le patrimoine d'environ 4 500 titres, en plus des manuscrits d'intérêt vénitien et des œuvres anciennes.

PILOTE VÉNITIEN DU SYSTÈME DE COOPÉRATION ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES

Les possibilités proposées par les nouvelles technologies sont en train de rapidement changer l'aspect de la bibliothèque qui a compris l'importance de se familiariser avec des instruments innovateurs permettant une gestion plus rapide et plus efficace, parallèlement à une plus grande protection des originaux.

La Marciana peut réserver des surprises à un observateur peu informé : au milieu des nobles et anciennes architectures de Sansovino, elle accueille depuis quelques années une vaste série de projets et d'initiatives informatiques parmi les plus innovatrices et modernes.

Le premier projet réalisé est celui du Service de coopération entre les bibliothèques (plus connu sous le sigle SBN) : c'est un système qui a pour but de créer une sorte d'unité virtuelle, en réseau, entre toutes les bibliothèques italiennes. Le catalogage partagé des acquisitions sur le réseau SBN depuis 1990, permet actuellement de consulter en ligne un index du patrimoine bibliographique national, et, pour l'utilisateur, de connaître en temps réel le nom de la bibliothèque qui conserve le volume qui l'intéresse. À travers le prêt interbibliothèque, ce même volume peut être demandé et donc consulté.



Vue sur la Bibliothèque nationale Marciana

La Bibliothèque Marciana régit le pôle vénitien du SBN auquel participe dix-neuf bibliothèques municipales : elle gère le centre de traitement de données situé sur l'île de San Giorgio, elle coordonne et soutient l'action des membres qui y participent. Actuellement, le pôle vénitien introduit dans le système national environ 40 000 titres par an. Le transfert de ces données dans les archives du SBN permet au public de consulter directement depuis la bibliothèque grâce à huit terminaux de recherche et l'accès à Internet, <http://marciana.venezia.sbn.it/opac.htm>

RECONVERSION RÉTROSPECTIVE ET PROJETS EUROPÉENS

Le 30 juin 1997, la récupération informatique du catalogue papier par ordre alphabétique d'auteurs a été mise en place dans le cadre du projet GOLEM (reproduction et reconversion rétrospective sur bande magnétique au format UNIMARC d'une partie du catalogue des fiches d'auteurs). Jusqu'à présent, ce catalogue était disponible sur support magnétique grâce à une interface facile de recherche (l'OPAC) et comprenait 320 000 documents imprimés propres à la Marciana, dont une bonne partie des fonds anciens. Pour les 55 000 données restantes, des opérations de perfectionnement et de correction sont en

La Bibliothèque Marciana gère le centre de traitement de données situé sur l'île de San Giorgio.

cours. La base de données GOLEM est consultable à travers l'OPAC de la Marciana.

Pour le patrimoine manuscrit, le catalogage des documents arrivés par dépôt légal et le re-catalogage des fonds déjà existants en Bibliothèque est en cours grâce au système national MANUS, tandis que la récolte bibliographique sur manuscrits qui se poursuit avec le système BIBMAN.

Une attention particulière est aussi accordée aux projets européens auxquels la Bibliothèque s'as-

socie avec d'autres partenaires étrangers. Le CERL (Consortium of European Research Libraries) a été créé pour mettre en place le catalogage du SBN ancien. Les plus grandes bibliothèques du vieux continent y participent afin de mettre en place une banque de données sur le livre imprimé avant 1830. Cette banque devrait rassembler quatre millions d'enregistrements.

AIDA (Alternatives for International Document Availability), autre projet européen dans lequel s'est engagé la bibliothèque, a pour objectif l'expérimentation d'un système de services de prêt interbibliothèque directement accessible en réseau par les usagers. Suite à cette expérience, a été développé un modèle d'organisation qui a été ensuite adopté par le SBN pour son propre service de prêt interbibliothèque.

NUMÉRISATION DES FONDS CARTOGRAPHIQUES ET DE MUSIQUE ANCIENNE

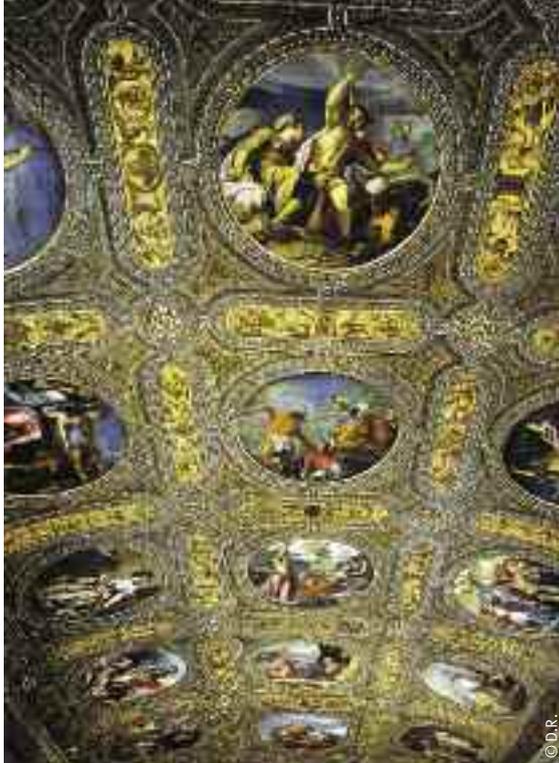
Parmi les projets nationaux, citons celui des Cartes Géographiques qui a permis de réaliser une seule base de données appelée *Geoweb*¹, dans laquelle sont déjà disponibles en ligne 16 000 documents graphiques et cartographiques (dont toutes les œuvres de Vincenzo Maria Coronelli, cartographe et géographe de la République de Venise né en 1650 et mort en 1718).

L'activité de Geoweb est en plein développement. D'ici 2005, on prévoit un enrichissement de la base de 30 000 autres documents (avec images), devenant ainsi la plus grande base

1. <http://geoweb.venezia.sbn.it/geoweb/GWindex.html>

2. Pour plus d'informations : <http://marciana.venezia.sbn.it/geo.htm>

3. Pour de plus amples informations, consulter la page web : <http://marciana.venezia.sbn.it/admv.htm>



Le plafond du salon de la Bibliothèque.

de données de cartographie et de graphiques anciens aujourd'hui disponible au monde².

Les autres archives numériques prochainement au programme sont les œuvres de la musique vénitienne du XVIII^e siècle (Archives Numériques de la Musique Vénitienne : ADMV), qui seront transférées sur un support magnétique afin d'en permettre la consultation en ligne et d'éviter la détérioration des originaux très demandés.

Le projet ADMV, a mis en place avec la discothèque d'État de Rome et la Bibliothèque nationale universitaire

de Turin, se propose de tester un modèle de service intégré pour la recherche, la consultation et l'accès à des documents qui contiennent de la musique transcrite en notes avec la possibilité de naviguer à partir de la référence bibliographique vers la partition, son image numérique et l'éventuel document sonore numérisé. De telle façon, on compte répondre aux exigences de consultation et de recherche d'usagers divers, non seulement des spécialistes mais des passionnés de musique, des étudiants du conservatoire et des musicologues³.

On continue également la reproduction des volumes anciens et des autres ouvrages de valeur avec des moyens non-informatiques ; la reproduction des manuscrits sur microfilms étant presque terminée. Par ailleurs, une expérience de reproduction sur cédérom du patrimoine des manuscrits, *L'atlas de Battista Agnese*, a été réalisée et est déjà disponible.

La Marciana organise aussi régulièrement des expositions. Au cours de l'année 2001, la Bibliothèque Sansovinienne a organisé au moins cinq expositions suscitant beaucoup d'intérêt auprès du public : « Elisabeth d'Autriche et l'Italie » ; « Grado, Venise et les Gradenigo » ; « L'art botanique contemporain : une nouvelle floraison » ; « Venise 1501 : Petrucci et la reproduction musicale » ; « Papier de riz. Gens, paysages, couleurs d'Extrême-Orient dans les collections de la Société géographique italienne ». Dans ces mêmes salles monumentales, chaque année sont organisées diverses conférences, lectures et présentations des nouveautés de la bibliothèque. 

Adresse : Piazzetta S. Marco n. 7, 30124 Venezia, Italia.
Téléphone : 0039-041.5208788 - Fax : 0039-041.5238803
Horaires d'ouverture au public : 8 h 10-19 h 00 (lun.-ven.) ;
8 h 10-13 h 30 samedi.
Site internet : <http://marciana.venezia.sbn.it>

AURELIO AGHEMO

Bibliothèque nationale universitaire de Turin
Directeur

La BNU de Turin

Nous aurions pu vous présenter les trésors de la Bibliothèque Vaticane mais des confrères de la presse grand public l'ont déjà fait mieux que nous. Nous avons préféré vous montrer comment fonctionne l'unique Bibliothèque nationale et universitaire d'Italie avec ce côté charmant et provincial qui caractérise les anciennes capitales de ce pays.

La Bibliothèque nationale universitaire de Turin a été fondée en 1723 lorsqu'à la demande du souverain Vittorio Amedeo II de Savoie, furent regroupés, dans les nouveaux locaux du palais universitaire, les trois principaux fonds de la ville : les livres de la commune, la collection de l'université en question et les livres de la Couronne. Ces derniers étaient sûrement les plus prestigieux, fruits des intérêts des Comtes, puis des Ducs de Savoie, déjà attestés à partir du XIII^e siècle dans les inventaires des résidences

italiennes et transalpines. D'autres manuscrits s'y sont ajoutés, provenant des dotes de mariage ou de commandes faites par leurs époux, comme ceux de Blanche de Bourgogne, Bonne de Bourbon, Bonne de Berry, Anne de Luzignan, Yolande de France, ou de dons, qui ont apporté à la Bibliothèque les caractéristiques dignes d'une des plus riches collections européennes.

HISTOIRE DES ACQUISITIONS

Au cours du XVIII^e siècle, la bibliothèque enrichit son patrimoine grâce à des dons considérables et à l'acquisition de différents fonds souvent prestigieux.

Dans la nuit du 25 au 26 janvier 1904, un incendie dévastateur détruisit cinq salles.

Des fonds supplémentaires provenaient aussi bien des suppressions de la Compagnie de Jésus que de l'époque napoléonienne, lorsque la fermeture des couvents entraîna la confiscation de nombreuses bibliothèques ecclésiastiques. À la même époque, la Bibliothèque devint tempo-

rairement « nationale » et donc « impériale ».

Avec la restauration de la monarchie, le patrimoine de la bibliothèque s'enrichit entre 1820 et 1824 d'un considérable lot de manuscrits provenant de la fermeture du monastère de San Colombano di Bobbio.

En 1876, lors de la réorganisation des bibliothèques italiennes dictée par l'Unité, la richesse des fonds de la Bibliothèque lui valut le titre de bibliothèque nationale avant même celui plus traditionnel, de bibliothèque universitaire. La vie de l'institution fut bouleversée par un événement catastrophique qui se produisit dans la nuit du 25 au 26 janvier 1904 : un incendie dévastateur détruisit cinq salles et endommagea irrémédiablement la section des manuscrits, des vieux ouvrages piémontais, des éditions aldines et des documents de consultation.

L'impact de cet épisode sur la vie culturelle italienne fut immense et déclencha un élan de solidarité concrétisé par les dons d'institutions publiques et privées afin de reconstituer autant que possible le patrimoine détruit. C'est à cette même



Façade de la BNU.



Salle de lecture.

époque que débuta une série d'activités de récolement et de restauration qui aujourd'hui encore se poursuivent.

À la fin des années vingt, la Bibliothèque réussit à acquérir les collections Foà et Giordano qui représentaient, avec d'autres collections, 90 % des manuscrits d'Antonio Vivaldi existant dans le monde.

La deuxième guerre mondiale ralentit le projet de déménagement de la Bibliothèque dans de nouveaux locaux plus appropriés ; projet qui a été repris après la guerre et s'est concrétisé par l'installation de la bibliothèque dans ses locaux actuels en 1973.

SES MISSIONS

Aujourd'hui, la Bibliothèque nationale universitaire, en tant que bibliothèque publique, étatique, dépendant de la Direction générale des biens de bibliothèques et des instituts culturels du ministère de la Culture, est la plus importante bibliothèque du Piémont grâce à son patrimoine de plus d'un million de volumes.

Par devoir institutionnel, elle accomplit les fonctions suivantes :

- conservation, développement et valorisation de ses propres collections historiques, parmi lesquelles figurent d'importants fonds d'ouvrages anciens, de manuscrits, d'imprimés et des fonds musicaux ;
- promotion de la documentation de la culture italienne par le développement de ses collections et des collections étrangères grâce à l'acquisition de la plus importante production bibliographique ;
- réception du dépôt légal de la région ;
- mise à la disposition du public de son patrimoine et de ses ressources ;
- participation à des initiatives et à des services bibliographiques d'intérêt national et international ;

- accès aux ressources d'information, communication des documents, périodiques et collections de périodiques, catalogage du livre moderne, catalogage du livre ancien, des manuscrits, des livres rares et précieux, protection, conservation et restauration.

UN LARGE ÉVENTAIL D'OUTILS À LA DISPOSITION DU PUBLIC

Elle assure le pôle régional piémontais du Service de coopération entre les bibliothèques (SBN), qui est le réseau national italien pour le catalogage des sources bibliographiques et qui permet ainsi l'accès en ligne des OPAC (On-line Public Access Catalogue) disponibles sur Internet.

En tant que principal centre bibliographique du pôle régional auquel participent 102 bibliothèques opérationnelles avec 608 postes de travail répartis sur le territoire piémontais et 158 bibliothèques de type client/serveur, la Bibliothèque nationale universitaire est le centre de référence pour toutes les questions d'organisation, de gestion et de catalogage relatives au SBN, que ce soit pour les universités d'État ou les organisations locales mais aussi pour le livre ancien, le livre moderne, les périodiques et la musique.

Avec une cinquantaine d'ordinateurs mis à sa disposition, le public peut accéder au LAN (Local Area Network). La gestion de la bibliographie et des acquisitions, le prêt local et le prêt interbibliothèque sont informatisés. Sont également consultables l'OPAC du pôle régional qui autorise l'accès en ligne aux publications parvenues à la bibliothèque depuis 1989, l'OPAC de l'indice national SBN, l'accès à Internet et aux banques de données électroniques de type bibliographique.

La bibliothèque est aussi chargée de certains projets en cours d'un intérêt particulier, parmi lesquels l'ADMV (Archives Digitales de musique Vénitienne) en collaboration avec la Bibliothèque nationale Marciana de Venise et la discothèque d'État de Rome, qui prévoit la numérisation et le catalogage des manuscrits d'Antonio Vivaldi, ainsi que de la restauration des manuscrits endommagés dans l'incendie de 1904 dont le travail a débuté depuis un siècle.



Adresse

Piazza Carlo Alberto, 3 - 10123 Turin
 Tél. : 00 39 011 8101111 (standard); 00 39 011 8101121 (informations)
 Fax : 00 39 011 8121021
 e-mail: bnto@librari.beniculturali.it
 web: www.bnto.librari.beniculturali.it



MARIA PATRIZIA CALABRESI
Responsable de la salle de bibliographie générale
Bibliothèque nationale centrale, Rome

Deux bibliothèques nationales centrales

L'Italie est une authentique exception dans le paysage international des bibliothèques puisqu'elle possède deux bibliothèques nationales centrales, l'une à Rome et l'autre à Florence. Maria Patrizia Calabresi présente les raisons historiques et politiques de cette situation où la rivalité s'est transformée en sage coopération depuis la création du Service de coopération entre les bibliothèques en 1980 qui produit un catalogue collectif en ligne.

Sept bibliothèques nationales et deux bibliothèques nationales centrales en Italie. Pourquoi ? Le phénomène est dû à des raisons historiques : les bibliothèques anciennes, établies dans les capitales des États pré-unitaires et résultant de traditions différentes, étaient considérées comme dépositaires de la production intellectuelle et culturelle, et reconnues comme bibliothèques nationales. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, après les guerres d'indépendance, l'Italie cessa d'être seulement une « expression géographique » et en 1861 devint un État-nation. Après l'unification politique et culturelle, une bibliothèque nationale, représentative de cette unité, était fortement désirée. Ainsi, la première Bibliothèque nationale en Italie fut fondée à Florence. En 1870, Rome fut déclarée capitale du royaume et le gouvernement italien, en égard aux Florentins, décida de créer une autre bibliothèque nationale à Rome.

LES ORIGINES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FLORENCE

La Bibliothèque nationale de Florence résulte de la fusion de deux bibliothèques importantes : la Bibliothèque Magliabe-

chiana (Bibliothèque publique de Florence) et la Bibliothèque Palatine (la bibliothèque du palais Pitti). Antonio Magliabechi, homme de lettres éminent et passionné, considéré en son temps comme une « bibliothèque vivante », consacra sa vie entière à collectionner et à lire des livres. Il légua ses précieuses collections de manuscrits et de livres imprimés aux Florentins et en particulier « aux hommes pauvres », de façon « à promouvoir les études, les vertus, les sciences et le bien-être universel de son cher pays natal ». Après la mort du grand duc Jean Gaston de Médicis, la bibliothèque qu'il avait installée aux offices fut reprise par le grand duc de Lorraine. Elle fut ouverte au public et un accès libre fut accordé, conformément au souhait original de Magliabechi. Le grand duc François de Lorraine s'intéressa beaucoup aux bibliothèques florentines et ajouta les ouvrages du château de Lunéville à ceux laissés par l'électeur palatin (le dernier héritier Médicis) au palais Pitti. La bibliothèque Palatine fut ouverte au public en 1756.

Au cours du XVIII^e siècle et des premières années du XIX^e, de nombreuses et importantes donations et acquisitions de bibliothèques privées permirent d'accroître les collections d'ouvrages de la Bibliothèque Palatine. Parallèlement, la Magliabechiana s'enrichissait des collections provenant des ordres religieux supprimés et des académies florentines unifiées.

La Bibliothèque Palatine déménagea en 1816 dans le bâtiment qui accueillait la bibliothèque publique de Florence, cependant séparée des collections de la Magliabechiana. Leur fusion, souhaitée par Francesco De Sanctis¹ dans l'idée de

1. Francesco De Sanctis, critique et historien littéraire, ministre de l'Instruction publique de 1861 à 1862.

construire une Bibliothèque nationale, fut décidée en 1862.

La combinaison des deux collections, si différentes dans leurs singularités (la Palatine apparaissant comme une bibliothèque dynastique et la Magliabechiana comme la bibliothèque privée d'un homme de lettres), créa la bibliothèque la plus représentative de la tradition culturelle italienne à cette date. Elle est dotée de la plus importante collection d'ouvrages. Cette qualité a toujours été perpétuée et depuis 1869, la Bibliothèque nationale centrale reçoit un exemplaire de chaque publication imprimée en Italie.

CRÉATION DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE ROME

La Bibliothèque nationale de Rome fut fondée en 1875 et inaugurée le 14 mars 1876 au Collegio Romano, qui accueillait précédemment le couvent et le collège des Jésuites. Les collections initiales provenaient de la «Bibliotheca Major» des Jésuites et des bibliothèques des couvents confisquées par le gouvernement italien en 1873. Le dépôt légal fut instauré en 1880.

Dans les années suivantes, la bibliothèque nationale s'enrichit d'importantes collections, telles que les « Miscellanea » de Giacomo Dina, la collection orientale de Carlo Valenziani, la collection de Giuseppe Ceccarelli (« Ceccarius », un fonds de publications concernant Rome), et la bibliothèque privée de Enrico Falqui. La collection de manuscrits comprend d'anciens codex ainsi que d'intéressants documents d'auteurs modernes et contemporains.

Dans les années quarante, le bâtiment du Collegio romano s'avéra impropre à contenir l'expansion de la bibliothèque et de ses activités. Dans les années soixante, un nouveau site fut donc installé dans le quartier du Castro Pretorio (près de la gare centrale), et la nouvelle bibliothèque ouvrit en juin 1975. En 1989, un Centre pour l'étude du manuscrit fut créé par décret ministériel, afin de recueillir les reproductions sur microfilms de tous les manuscrits possédés par les bibliothèques italiennes.

La Bibliothèque nationale centrale de Rome est devenue l'une des plus importantes institutions pour les érudits et les chercheurs, en particulier dans le domaine des sciences humaines. Elle joue un rôle important dans le domaine des services bibliothéconomiques et est utilisée par un grand nombre d'étudiants (l'université est très proche).

Elle publie l'*Indice generale degli incunaboli d'Italia*. La création du « Centro per l'informazione bibliografica » en 1931 a fait de la bibliothèque un important centre de référence pour les utilisateurs nationaux et étrangers. Il lui a été confié d'éditer

les traductions italiennes de l'*Index Translationum* publié par l'Unesco.

PARTAGE DES FONCTIONS

Chacune des deux bibliothèques est appelée Bibliothèque nationale centrale, afin de souligner son importance comme centre culturel et comme instrument de recherche scientifique. Avec sa sœur de Florence, la Bibliothèque nationale centrale de Rome est titulaire du dépôt légal et doit fournir une documentation complète sur la culture italienne comme sur la littérature étrangère ; elles ont aussi toutes deux la charge d'assumer et de coordonner les services bibliographiques nationaux.

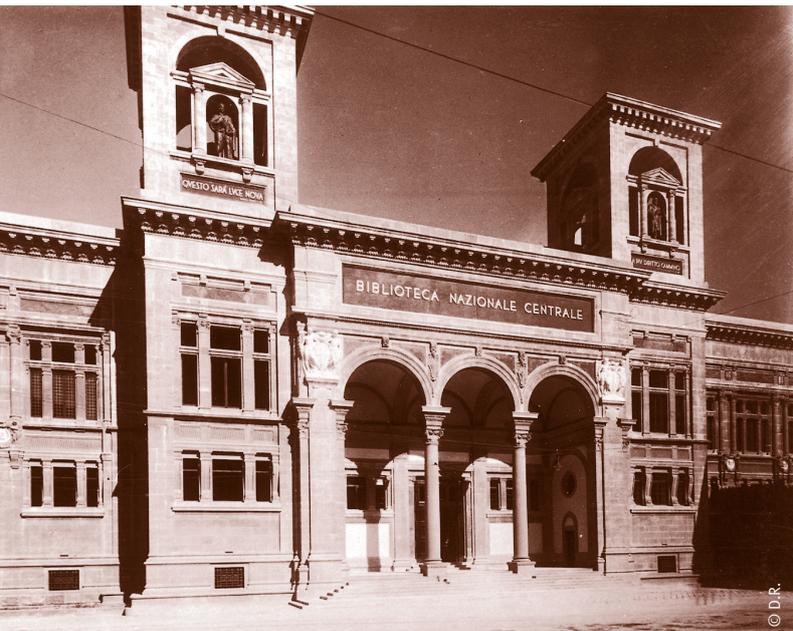
Les missions et les fonctions des deux bibliothèques furent définies par les statuts publiés en 1885 et confirmés en 1967. La bibliothèque de Florence a pour mission la conservation et le catalogage de toutes les publications italiennes, tandis que la bibliothèque de Rome est chargée, en plus de cela, de mettre en évidence la culture italienne dans les publications étrangères. Depuis 1886, elle a donc compilé et publié le «B.O.M.S.», catalogue courant des publications étrangères reçues par trente-sept importantes bibliothèques italiennes. Après avoir produit des éditions imprimées, un projet de cédérom est actuellement à l'étude.

PARUTION DE LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE ITALIENNE

Le 15 janvier 1886, la première édition du *Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa dalla Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze* (Bulletin des publications italiennes reçues par dépôt légal par la Bibliothèque nationale centrale de Florence) parut, inaugurant une publication bimensuelle jusqu'à 1900, puis mensuelle. Des volumes cumulatifs annuels et dix suppléments ont été publiés depuis 1958.

En janvier 1958, le *Bollettino* changea de nom et devint la *Bibliografia Nazionale Italiana*. La Bibliothèque nationale de Florence en poursuivait la compilation, mais la publication se fit désormais sous la responsabilité de l'Istituto centrale per il catalogo unico delle biblioteche italiane e le informazioni bibliografiche (I.C.C.U.) (Institut central pour le catalogage unique des bibliothèques italiennes et les informations bibliographiques), fondé en 1951 pour coordonner les activités de catalogage des bibliothèques italiennes.

En 1975, un nouveau programme (ANNAMARC), en coopération avec la Bibliothèque du Congrès, fut créé pour fournir



BNCF : Bibliothèque nationale centrale de Florence.

une version du format MARC adapté aux traditions catalographiques italiennes.

Il n'y a pas de véritable tradition de coopération entre les bibliothèques en Italie, ni avec les universités. Pourtant, diverses tentatives de créer des catalogues collectifs ont été faites, notamment après la création de l'I.C.C.U. en 1951. L'un des projets a été la conversion sur fiches, puis sur bandes, du *Bollettino delle pubblicazioni italiane dal 1886 al 1957*, édité par la Bibliothèque nationale centrale de Florence. D'autres, tels qu'un catalogue collectif des publications assuré par les bibliothèques d'État, n'ont pas complètement abouti.

Un catalogue collectif des périodiques a été réalisé par le « Consiglio nazionale delle ricerche – Istituto di studi sulla ricerca e documentazione scientifica ». Il est paru en deux volumes en 1990 et contient 35 000 titres de périodiques conservés dans 1 500 bibliothèques italiennes. Un autre projet important, un catalogue collectif des ouvrages du XVI^e siècle, piloté par l'ICCU, est en cours de publication.

LE SERVICE DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Le « Servizio bibliotecario nazionale » (S.B.N.) (service de coopération entre les bibliothèques), planifié en 1980, commença sous la coordination de l'I.C.C.U. en 1986 seulement. Après un démarrage lent et difficile, il est maintenant devenu un réseau reliant plus de 1 000 bibliothèques italiennes (État, publiques et privées). Son objectif premier est d'offrir aux utilisateurs, les services des bibliothèques nationales, grâce à



ANTONIA IDA FONTANA

Directrice de la Bibliothèque nationale centrale de Florence (BNCF)

BNCF : projets

CATALOGAGE PAR MOTS MATIÈRES : NOUVELLE VERSION, 45 ANS APRÈS SA MISE EN PLACE

La BNCF a promu et financé une étude de faisabilité sur une nouvelle version du « Soggettario per i cataloghi delle biblioteche italiane », l'instrument officiel utilisé pour le catalogage par mots matières dans la majeure partie des bibliothèques italiennes. L'étude a été confiée à une société de services. Un séminaire international a permis de réunir des experts de l'indexation du monde entier. L'étude sera conclue en mars 2002 avec un projet d'exécution.

Ce nouvel outil sera restructuré selon des normes plus récentes. Il aura un langage structuré, sera fondé sur des règles claires afin de pouvoir être appris et traduit facilement. Il prévoira des normes synthétiques, explicites ainsi qu'un vocabulaire contrôlé, fondé sur des critères de type thésaurus. Il pourra avoir de larges applications dans des secteurs autres que bibliographiques et, dans un contexte de coopération, il pourra être utilisé par tous les partenaires.

NUMÉRISATION ET BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES

La BNCF s'est engagée depuis 1975 (projet ANNAMARC) dans des travaux expérimentaux concernant l'informatisation des services des bibliothèques. Aujourd'hui, cette recherche s'est concrétisée par la mise en place d'un OPAC performant qui peut être interrogé depuis l'extérieur via Internet et depuis la salle du Catalogue, nouvellement réaménagée, via une des 48 stations de travail. On peut compter environ 100 000 accès par jour à l'OPAC. Ce catalogue contient les données bibliographiques du catalogue général du Pole SBN (Service de coopération entre bibliothèques), de la BNCF et de la bibliothèque Marucelliana, à savoir 874 144 notices de monographies et 108 761 notices de périodiques. L'OPAC inclut des catalogues rétrospectifs (entre autres des publications signalées dans la *Bibliografia nazionale italiana* de 1958 à 1984 et les périodiques du Catalogue Cumulatif du Bulletin des publications issues

du dépôt légal de la BNCF de 1886 à 1957), le catalogue des manuscrits de Galilée et bien d'autres répertoires.

ARSBNI

Entre 1999 et 2001, le ministère des Biens culturels a financé le projet ARSBNI, « ARrichimento dei Servizi della Bibliografia Nazionale italiana » (Enrichissement des Services de la Bibliographie Nationale Italienne). La BNCF s'est fixé comme objectif d'augmenter l'accessibilité des notices bibliographiques en les reliant à des images numériques et en permettant leur consultation par Internet. Ce projet, aujourd'hui en phase finale, permettra à brève échéance de feuilleter en réseau les pages d'approximativement 70 000 volumes publiés en Italie depuis 1994 : pour la recherche, il est prévu, selon la norme ISO 5963 pour l'analyse textuelle des documents, la numérisation et la reconnaissance optique en mode *full text* des indexs, des frontispices et des pages préliminaires des notices décrites dans la BNI. En outre, seront accessibles 5 000 copies numériques pour un total d'environ 1 250 000 pages de volumes manquant à la collection de la BNCF en raison des inondations de 1966.

L'ENGAGEMENT DANS LE NUMÉRIQUE

La BNCF s'est investie depuis longtemps dans des projets italiens et européens de « bibliothèque numérique ». Elle a cherché des solutions aux problèmes connexes, au traitement des images, à l'étude des formats, à la protection et à la conservation des originaux. Suite à cette forte implication dans le domaine informatique et à ces nouvelles missions, une nouvelle norme italienne en matière de dépôt légal, incluant également les publications électroniques, s'est imposée.

BIBLIOTHECA UNIVERSALIS

La « Bibliotheca universalis » est une initiative lancée par la conférence des pays industriels (G7) qui s'est tenue à Naples en 1994. Son but est de rendre accessible à un large public une importante collection numérique (textes, images, sons) représentative du patrimoine culturel et scientifique mondial. Les signataires de l'accord s'engagent à rendre consultables leurs travaux sur Internet à l'adresse de la Bibliotheca Universalis hébergée par GABRIEL (site des Bibliothèques nationales européennes).

un catalogue collectif en ligne construit à partir de la coopération et des ressources partagées de toutes les bibliothèques impliquées.

Les bibliothèques participantes fonctionnent en systèmes décentralisés, sur des sites propres ou impliquant plusieurs bibliothèques

Un catalogue collectif des périodiques est paru en deux volumes en 1990.

(de vingt à trente établissements) ; elles ne sont pas directement reliées les unes aux autres, mais sont toutes connectées à l'Index national. Toutes les descriptions bibliographiques, rédigées selon les règles de l'I.S.B.D., y sont intégrées. Il est donc mis à jour en permanence et disponible dans chaque bibliothèque. Chaque unité, depuis son site local, peut créer de nouvelles notices bibliographiques quand elle ne les trouve pas dans l'Index national. Les enregistrements peuvent aller d'un niveau de description minimum jusqu'au niveau maximum assigné par la *Bibliografia nazionale italiana*. Chaque point d'accès bibliographique (auteur, titre, collection, sujet, classification) est contrôlé par des fichiers d'autorité qui peuvent être utilisés pour le catalogage des documents. Le rôle de l'I.C.C.U. est celui d'une autorité technique et il assure une fonction de coordination.

Au début, le système informatique a été utilisé uniquement pour le catalogage courant et non pour le travail rétrospectif. Par la suite, la *Bibliografia nazionale italiana* depuis 1958 et le *Bolletino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche italiane dal 1958 al 1980*, ainsi que d'autres catalogues et différents répertoires de sources musicales, ont été intégrés dans les bases de données de l'Index national comme références bibliographiques et pour localiser les documents.



La Bibliothèque nationale centrale de Rome est proche de l'Université.

LES BIENFAITS DE L'INFORMATISATION

« Bibman » et « Manus » sont deux projets relatifs au catalogue des manuscrits, entrepris pour créer une base de données bibliographiques. « Edit 16 » est le catalogue collectif des éditions imprimées au XVI^e siècle en italien ou à l'étranger en langue italienne.

Actuellement le S.B.N. fournit : l'information sur le réseau (ses pôles et ses bibliothèques) avec accès aux adresses, heures d'ouverture, services ; la recherche sur le catalogue collectif pour la localisation des documents ; la recherche dans les catalogues de certaines bibliothèques et musées italiens ; la recherche sur les éditions italiennes du XVI^e siècle (auteurs, imprimeurs, marques typographiques) ; le prêt interbibliothèques et les services de reproduction.

À ce jour, le S.B.N. donne accès à quatre millions de notices bibliographiques de monographies, de périodiques, de documents musicaux et d'autres types de documents anciens et modernes, et à neuf millions de localisations ; plus de 1 000 bibliothèques italiennes y participent. Il est accessible en permanence, et plus de 100 000 connexions sont enregistrées chaque jour.

Un nouveau service, le « Portale delle biblioteche » (Portail des bibliothèques italiennes), planifié par l'I.C.C.U. et réalisé au sein du Service de coopération entre bibliothèques, avec une interface en italien et en anglais, permet une connexion à un certain nombre de bases de données pour la recherche, le traitement, la production de résultats et le téléchargement de documents, d'informations et de demandes de prêts.

Grâce à l'informatisation et au soutien du S.B.N. un projet d'amélioration de la *Bibliografia Nazionale Italiana* a été commencé en 1992. La Communauté européenne commanda une étude sur la réorganisation des services bibliographiques nationaux, confiée à la société *Studio Staff*. L'étude mit en évidence les deux problèmes majeurs d'organisation et de compilation de la B.N.I. : la négligence du dépôt légal de la part des imprimeurs et la longueur du délai (plus de deux ans) entre l'impression d'un ouvrage et la publication de sa notice bibliographique dans la *Bibliografia Nazionale Italiana*. De plus, les autres bibliothèques ne peuvent pas utiliser ce service et ses coûts sont très élevés. Un nouveau mode de production, plus performant, s'avérait nécessaire.

Il fut donc décidé de mettre en place une coopération entre éditeurs, libraires et bibliothécaires pour offrir un meilleur produit, à parution régulière et à des coûts plus convenables. Le projet fut appelé « Edificare ».

Le projet « Edificare » fut la première expérience de coopération entre les deux Bibliothèques nationales centrales et les

La BNCF participe au projet autour du thème « la ville de Florence dans les carnets de voyage des voyageurs anglais et français du Grand Tour ».

NEDLIB (NETWORKED ELECTRONIC DEPOSIT LIBRARY)

Le projet européen NEDLIB (qui a réuni jusqu'à fin 2001 les plus grandes bibliothèques nationales européennes) a créé un dépôt légal des publications électroniques, en toute cohérence avec les objectifs des bibliothèques nationales, dont la consultation serait offerte à long terme. En suivant l'exemple d'autres projets nationaux comme CEDARS au Royaume Uni et PANDORA en Australie, NEDLIB a décidé lui aussi d'utiliser le modèle OASIS (Open Archival Information System – système d'archivage ouvert ; il s'agit d'un modèle de réflexion élaboré pour résoudre les problèmes liés à la conservation des données informatiques de la NASA sur l'exploration de l'Espace). De même, la BNCF utilise ce modèle pour mettre en place un important projet national de dépôt numérique baptisé EUROPE.

TEL (THE EUROPEAN LIBRARY)

Grâce aux financements de la Commission européenne, les dix partenaires européens déjà réunis dans le programme NEDLIB, dont la BNCF, ont travaillé à la création d'un système commun de gestion de projets de numérisation dans le but d'offrir aux usagers européens la Bibliothèque Européenne, à savoir un service opérationnel qui coordonnera le développement des collections numériques de tous les participants.

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE ITALIENNE

La Direction générale du livre et des institutions culturelles, a engagé et financé l'adhésion des bibliothèques nationales italiennes aux principaux programmes internationaux de construction de bibliothèques numériques. Elle a créé un Comité national qui définit la politique italienne dans ce domaine. La BNCF est membre de ce Comité et seule une politique précise pourra uniformiser les normes techniques au profit de la communauté nationale toute entière.

EUROPE

Europe est le nom du projet qui permet à la Nationale de Florence, grâce aux conventions actuellement signées avec

trois Presses universitaires italiennes, de recevoir le dépôt légal des publications scientifiques de l'édition universitaire numérique. Grâce à ce projet, les publications sont introduites dans les archives des ressources numériques courantes, identifiées par une côte numérique créée pour en garantir l'authenticité et, si l'auteur accepte, mises à disposition dans l'OPAC de la Bibliothèque pour l'utilisateur local ou via Internet.

DAFNE (DISTRICT ARCHITECTURE FOR NETWORKED EDITIONS)

Le projet DAFNE, financé par le ministère de l'Éducation et de la Recherche scientifique, rassemble les principales bibliothèques universitaires et la BNCf, en tant que réceptrice du dépôt légal. En janvier 2002, la BNCf a accueilli un séminaire dans le but de stimuler, en cette période de changements, la réflexion sur le caractère prioritaire que revêt la diffusion de la communication scientifique universitaire. Ceci, dans le but de répondre aux besoins actuels des auteurs et d'identifier les services nécessaires à la communauté scientifique italienne. L'originalité de ce projet national est d'affronter la gestion de l'édition électronique universitaire dans la complexité de sa procédure : naissance, dépôt et certification de la copie déposée, diffusion du produit éditorial.

CERTIFICATION UNI EN ISO 9002 ET CHARTE DES SERVICES

LE PROJET QUALITÉ, financé par le ministère des Biens culturels et coordonné par la Direction générale du livre et des institutions culturelles, a réuni les Bibliothèques nationales de Florence et de Rome dans le but d'étendre aux bibliothèques les concepts de : norme de qualité, satisfaction des usagers et programmation des stratégies de gestion.

- Florence s'est occupée d'adapter les normes ISO 9002 aux bibliothèques. Fin 2001, ce travail a abouti à l'obtention de la Certification de Qualité de la Société DET NORSKE VERITAS. Le prochain objectif est la réalisation pour les usagers d'une Charte des services. Cette charte visera également à produire des indicateurs de qualité spécifiques aux bibliothèques nationales.
- Rome a, quant à elle, privilégié l'approche concernant la satisfaction des usagers. Elle a travaillé à l'évolution des services de bibliothèques en les réorganisant selon les exigences des utilisateurs.

résultats furent assez satisfaisants. Ce premier pas donne de bonnes raisons d'espérer de nouveaux fruits.

La nouvelle *Bibliografia Nazionale Italiana* sortit des presses en 1994 (précédée d'un numéro 0 en octobre 1993), en cinq parties : monographies ; publications en série ; thèses de doctorat ; livres pour la jeunesse ; musique. Sa production et sa diffusion, qui étaient autrefois sous la responsabilité directe de la Bibliothèque nationale centrale de Florence (qui continue à s'occuper du catalogage et du contrôle des données bibliographiques), sont à présent assurées par *Editrice Bibliografica*, une société privée d'édition.

COOPÉRER POUR PROGRESSER

La Bibliothèque nationale centrale de Florence fut la première bibliothèque à s'informatiser, en raison de ses fonctions de centre bibliographique. Maintenant que le S.B.N. est devenu une réalité, la coopération entre bibliothèques est indispensable, tant l'uniformité des données bibliographiques est une priorité dans le cadre d'un catalogage partagé. La naissance et le développement du S.B.N. ont créé une réelle coopération entre les deux bibliothèques nationales centrales italiennes (et au-delà entre de nombreuses autres bibliothèques).

La compétition ne mène à rien ; coopérer est la seule façon de progresser dans la société de l'information moderne et procurer aux utilisateurs un instrument fiable pour la collecte des informations. Tout en respectant l'autonomie et les différentes traditions culturelles de chacune des bibliothèques italiennes, l'objectif principal du S.B.N. est de promouvoir un catalogue national unique.

Le système italien a besoin de cette coopération pour aboutir à un service de qualité et s'unir aux autres pays européens.

Cet article a fait l'objet d'une présentation au 66^e congrès de l'IFLA à Jérusalem, en août 2000. Il a été publié dans le bulletin trimestriel de programme IFLA-UBCIM, *International Cataloguing and Bibliographic control*, n°2, vol. 30, April/June 2001. © IFLA.

Adresse

Viale Castro Pretorio, 105
00185 Roma
Tél. : 00 39 06 498 92 91
Fax : 00 39 06 445 76 35

Adresse

Piazza Cavalleggeri, 1
50122 Firenze
Tél. : 00 39 055 249 191
Fax : 00 39 055 234 24 82
<http://www.bncf.firenze.sbn.it>

ANTONELLA AGNOLI

Responsable du projet de la nouvelle bibliothèque de Pesaro
Coordinatrice de la Commission nationale Jeunesse de l'AIB

L'émergence des bibliothèques pour la jeunesse*

Actuellement responsable du projet de la nouvelle bibliothèque de Pesaro, Antonella Agnoli a une longue expérience des bibliothèques pour enfants. Dans un style primesautier, écrit directement en français, elle évoque le récent éveil de l'Italie aux sections pour la jeunesse.

Le flâneur qui passe un soir d'été par la via Rossini, à Pesaro, sur la côte adriatique, risque de tomber sur une foule d'enfants et de parents qui lui bloquent la route. Curieux, il voudra pénétrer l'enceinte du palais où, à l'évidence, il se passe quelque chose. Après avoir beaucoup joué des coudes, il verra une cour pleine à craquer mais point de rock-stars, ni de voluptueuses actrices souriant aux caméras. Celui qui attire la foule est un petit bonhomme, assis sur une chaise tout à fait ordinaire, l'allure d'un instituteur à la retraite, comme l'indiquent ses papiers d'identité. Que se passe-t-il donc pour attirer ainsi un public de plusieurs centaines de personnes ?

Rien de très spécial, sinon que le conteur n'est autre qu'Antonio Faeti, bien connu en Italie pour ses romans, aussi traduits en France. Faeti vit à Bologne, mais il passe l'été à Pesaro, où il est régulièrement invité par la section jeunesse de la bibliothèque, pour rencontrer les enfants. Ses performances en plein air durent toujours plusieurs heures et font un tabac.

Il n'y a pas que Faeti dans les programmes de la bibliothèque pour enfants de Pesaro. Il existe aussi la bibliothèque, qui, jusqu'à l'année dernière, ne disposait que de petites pièces au rez-de-chaussée d'un palais de la municipalité mais qui était extrêmement populaire. Dès le lancement des soirées thématiques sur la poésie ou sur des écrivains – comme Stephen King - assorties de lectures par les auteurs ou des bibliothécaires, les bancs ont été pris d'assaut.

Une telle action n'est qu'un exemple parmi les plus récents du nouvel élan des sections jeunesse en Italie. On pourrait citer aussi Bologne, où l'ancien bâtiment de la Bourse a été

réaménagé en bibliothèque. Les concours *Fieri di leggere* (rencontres avec les écrivains et les nouveaux livres présentés à la Foire) et *Stregaparola*, sur la poésie pour enfants, ont été des succès.

POUR TOUS LES ENFANTS, DE 0 À 14 ANS

À Bologne, la section jeunesse vient d'ouvrir après travaux, sur une surface de 1 200 m², environ 40 % de la surface totale. On y découvre trois zones bien séparées : la première pour les petits de 0 à 8 ans, la deuxième pour la fiction qui s'adresse aux 9-14 ans et, finalement, une salle de vulgarisation scientifique qui se trouve dans l'ancien théâtre des *Burattini*, très populaire à Bologne.

Tout compris, cela représente un fonds de 25 000 volumes : 7 000 albums pour les enfants jusqu'à 8 ans ; 8 000 livres (fiction, poésie, bandes dessinées) et 7 000 volumes documentaires pour les garçons et les filles entre 9 et 14 ans ; le fonds historique peut se prévaloir de 3 651 volumes. En outre, le visiteur peut aussi consulter 327 cassettes vidéo. Si rien de tout cela n'arrive à intéresser le jeune usager, 18 ordinateurs sont à sa disposition pour découvrir un cédérom ou jouer avec un copain.

Pesaro et Bologne ne sont pas les seules villes à avoir choisi de rénover leurs sections jeunesse. Beaucoup de communes

* Texte également publié dans la *Revue des livres pour enfants* n° 203 février 2002) avec des modifications de la rédaction.



PORTRAIT D'UNE BIBLIOTHÉCAIRE

ANTONELLA AGNOLI

par Martine Poulain

Antonella Agnoli a été chargée de mission auprès du Premier ministre en 1994 et 1995 pour proposer des mesures en faveur du développement de la lecture en Italie, puis chargée de mission auprès de la municipalité de Bologne dans le cadre du projet de grande bibliothèque municipale. Elle a également travaillé sur le projet de la grande bibliothèque européenne à Milan.

Elle est aujourd'hui chargée du projet de médiathèque auprès de la municipalité de Pesaro. Très impliquée dans les activités de l'Association italienne des bibliothèques, elle a été membre de son bureau national. Auteur de plusieurs articles, études et ouvrages, elle s'est longtemps intéressée à la littérature et aux bibliothèques pour la jeunesse, dont elle est une spécialiste reconnue. Elle s'est également spécialisée dans l'aménagement des bibliothèques et a participé à plusieurs projets importants.

Si trois mots devaient caractériser Antonella Agnoli, je proposerais ouverture, générosité, liberté.

Ouverture : Antonella Agnoli fait partie de ces femmes qui ont fait l'Europe avant l'heure, par sa manière d'être toujours entre plusieurs mondes, entre la France et l'Italie notamment, entre deux trains, entre deux amies, entre deux expériences. Sans doute parce qu'elle vit près d'une mer, et pas n'importe laquelle, la grande mer de la Sérenissime, Antonella a toujours su que la fécondité ne pouvait naître que des échanges, de l'ouverture à l'autre, d'une curiosité insatiable envers les différences, ce minuscule espace qui sépare les personnes et les choses identiques.

Générosité : Antonella sait, par exemple, mieux que quiconque faire croire à son interlocuteur qu'elle ne sait rien et qu'il sait tout ; elle obtient ainsi tout ce qu'elle veut, et le meilleur des autres. Ce qui l'intéresse, c'est la rencontre, la circulation des expériences, des idées, des itinéraires ; elle sait qu'au bout du compte, c'est elle aussi, ou les projets et idéaux qu'elle défend qui en seront enrichis.

Libre enfin, et c'est bien sûr le plus important : Antonella est guidée par ce qui lui paraît juste, enrichissant pour elle et fructueux pour le développement de ses semblables. Elle est donc bibliothécaire, parce que le livre est l'instrument majeur de cette liberté, et elle a deux passions dans ce métier : la littérature pour enfants, l'architecture du bâtiment de bibliothèque. Les deux sont des lieux d'utopie, les deux sont des possibles, sont présent et futur, les deux sont ancrage et promesse. Avec les deux enfin, on observe, on joue, on hésite, on se risque, on réinvente le monde...

ont agrandi leurs locaux et ont amélioré le service. On construit peu de nouvelles bibliothèques en Italie, mais des rénovations importantes d'anciens bâtiments ont permis de déployer de nouveaux espaces. Au Piémont, en Lombardie, en Emilie Romagne, en Toscane et dans une moindre mesure en Vénétie et au Frioul, apparaissent de nouvelles bibliothèques où la section jeunesse devient la plaque tournante du projet.

Il n'en a pas toujours été ainsi :

en 1965, seulement 40 bibliothèques municipales ou d'État acceptaient les mineurs de 14 ans

Jusqu'en 1965 un règlement interdisait l'accès des bibliothèques aux mineurs.

ou plus grâce, à l'effort de quelques conservateurs qui défiaient un règlement leur interdisant l'accès des bibliothèques.

Sur 809 communes de plus de 10 000 habitants, seulement 176 proposaient quelques livres pour enfants. C'était le résultat d'un modèle de bibliothèque qui se donnait comme mission unique la conservation du patrimoine historique, avec un intérêt à peu près nul pour la promotion de la lecture.

Pendant les années soixante-dix, le modèle a lentement évolué vers l'idée de *public library*, mais il a fallu passer par une étape que l'on pourrait appeler la « bibliothèque-centre culturel ». Établissement ambitieux, souvent ouvert par une génération (la mienne) de bibliothécaires enthousiastes formés sur le tas, il n'a pas toujours rempli sa fonction par manque de moyens, de formation professionnelle et d'idées claires. Il a fallu attendre les années quatre-vingts pour voir réalisées en Italie des bibliothèques pour enfants à la hauteur des standards internationaux et, encore, seulement pour une douzaine d'entre eux.

LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES TOUJOURS DANS L'INDIGENCE

Aujourd'hui, la situation s'est nettement améliorée : dans les bibliothèques du Nord de l'Italie, enfants et adolescents représentent souvent 40 % des usagers, surtout dans les petites villes, alors que la tranche des 0-14 ans représente environ 15% de la population. Il y a de bonnes raisons à cela : les jeunes sont plus intéressés que les adultes par la lecture, comme le reflète la vente de livres. Il y a également de mauvaises raisons : les bibliothèques scolaires continuent d'être mal organisées, elles n'ont pas de personnel qualifié et sont privées de budgets adéquats. De fait, la bibliothèque communale est le seul lieu où les jeunes peuvent accéder aux livres. Il s'agit souvent d'une connaissance hélas tardive qui ne fait pas de l'enfant ou de l'adolescent un usager.

Plusieurs bibliothèques s'efforcent d'attirer les adolescents



BM - Annexe de Quimper-Penhars.
Photo Lionel Flageul, © ministère de la Culture.

en créant des espaces adaptés à certains types de documents comme la musique, mais qui ne sont pas totalement séparés de l'ensemble de la bibliothèque et des collections pour adultes. Cette attention repousse pourtant les jeunes, qui n'aiment pas être marginalisés.

La bibliothèque communale est le seul lieu où les jeunes peuvent accéder aux livres.

À Gênes, Imola, Rome, Campi Bisenzio (près de Florence), il existe des bibliothèques pour enfants, dans des bâtiments spécialement

conçus pour cela mais, il s'agit là d'une exception.

Dans la plupart des cas, les sections jeunesse coexistent avec les bibliothèques pour adultes, ce qui s'est révélé positif pour le service. Les bibliothécaires pour enfants ont été les plus actifs et imaginatifs dans le renouveau des collections et des services ; leurs expériences ont souvent été imitées, ou élargies par les adultes. Récemment, de sérieux efforts ont été entrepris pour aménager des espaces plus paisibles, avec un mobilier de qualité, des couleurs adaptées, des matériaux nouveaux. Partout, le public a réagi très favorablement.

LES PARENTS SONT AUSSI LES BIENVENUS

Les sections jeunesse sont presque toujours remplies, ce qui ne manque pas de créer des problèmes de gestion aux bibliothèques, mais les bibliothécaires interprètent cet intérêt des familles comme la preuve de leur succès. Cette stratégie a démontré qu'il était possible de recruter des nouveaux usagers parmi les parents, pourvu qu'ils trouvent un coin pour bavarder entre eux ainsi que des magazines et des livres sur l'éducation.

Presque partout, les plus grands efforts ont porté sur la petite enfance, de 0 à 5 ans, qui avait été négligée dans le passé. Seule l'Emilie-Romagne a mis en place une politique pour les tout-petits avec les maternelles créées par Loris Malaguzzi qui proposaient des livres aux enfants. Il existe maintenant le programme *Nati per leggere*, inspiré du modèle américain *Born to read*, fondé sur la collaboration entre pédiatres et bibliothécaires. Lorsque les bibliothèques pour enfants sont inexistantes, comme à Naples, ce sont les pédiatres qui ouvrent des microbibliothèques dans leurs bureaux.

Parmi les autres initiatives remarquables, citons le biblio-bus pour les enfants à l'hôpital à Ferrare, la petite salle du « casse-croûte » dans la nouvelle médiathèque de la Vallée d'Aoste, la nouvelle bibliothèque-médiathèque « De Amicis » dans le port de Gênes, la bibliothèque « Casa Vignuzzi » de Ravenne et sa vraie cheminée pour l'heure du conte. De nouvelles bibliothèques comme « Casa Piani » à Imola sont maintenant incontournables pour les professionnels ou encore la bibliothèque « Rodari » à Campi Bisenzio avec sa revue *Liber*, désormais bien connue.



Photo: 1977
BMC - Communauté de communes du canton de Baugé.
© ministère de la Culture.

Reportage :

Biblioteca

Italo Calvino à Paris

Installé dans l'hôtel de Galliffet dans le 7^e arrondissement à Paris depuis 1962, l'Istituto Italiano di Cultura est un havre de paix. Pourtant Talleyrand y organisa des fêtes somptueuses où se côtoyaient

Benjamin Constant, Châteaubriant, Mme de Staël, Vivant Denon.

Durant toute la première moitié du XIX^e siècle, l'hôtel de Galliffet reçut la bonne société du quartier Saint-Germain. Ce faste d'antan subsiste dans les colonnes de la façade, les plafonds peints et les

lustres vénitiens de la somptueuse salle de réception donnant sur le jardin. Tel le château de la Belle au bois dormant, tout semble en sommeil depuis cette période où le destin de l'Europe se construisit.

L'État italien en devint le locataire à la fin du XIX^e siècle, il s'en porta acquéreur en 1909 et y installa son centre culturel quelque 60 ans plus tard.

INFORMATISÉE DEPUIS PEU

On accède à la médiathèque par un petit escalier en colimaçon menant directement au sous-sol, dans l'une des deux salles de lecture. Rien de protocolaire ni de formaliste n'existe en ce lieu. Pas de droit d'entrée dont il faut s'acquitter, pas de carte de lecteur de délivrance, l'inscription est des plus simples et s'établit autour du dialogue. Les bibliothécaires, Mme d'Arrigo,

de souche italienne, et M. Scaglione ont installé leur ordinateur sur une table de lecture. M. Scaglione, tout comme Mme d'Arrigo sont employés du ministère des Affaires étrangères de Rome. M. Scaglione ne reste jamais longtemps inactif, il s'éclipse dans la réserve récemment aménagée avec des compactus, sous l'impulsion du précédent directeur de l'institut, également à l'origine de l'informatisation du catalogue. C'était en 1998. Le développement de la médiathèque dépend du seul intérêt que peut lui porter son directeur, nommé pour deux ans renouvelables. Elle ne dispose pas d'un budget autonome.

Les trois bibliothèques des instituts culturels de Lyon, de Grenoble et de Paris vivent de façon isolée, déconnectées du système bibliothéconomique national – qui relève du ministère des Biens culturels – et de ses consœurs à l'étranger, sous la houlette du ministère des Affaires étrangères. En revanche, elles communiquent régulièrement grâce au prêt interbibliothèques.

Il est toutefois prévu dans un futur proche de relier toutes les bibliothèques des instituts italiens dans le monde autour d'un unique système informatique. Un nouveau catalogue permettant de télécharger les notices de la Bibliothèque nationale centrale de Florence sera bientôt disponible à Paris.



UNE COLLECTION DE VIDÉOCASSETTES UNIQUE EN FRANCE

Avec celle de New-York et de Londres, cette médiathèque possède les fonds les plus importants : 35 000 livres, 50 abonnements de périodiques, une large place étant laissée aux revues d'architecture, 800 cédéroms, 2 700 cassettes – cette collection alimentée par des acquisitions régulières auprès d'une vidéothèque en Italie, est unique en France et couvre tout le cinéma italien depuis ses origines jusqu'aux films les plus récents.

Il existe aussi un fonds pour l'apprentissage de la langue qui vient en complément des activités de formation dispensées par l'institut et un fonds de littérature jeunesse. La médiathèque possède le catalogue de la bibliographie nationale de Florence sur cédérom et Alice, l'équivalent d'Electre. Elle ne conserve pas les quotidiens reçus mais reçoit les anciens numéros du *24 ore*¹ sur cédérom.

Mais la médiathèque est surtout connue des spécialistes d'Italo Calvino après avoir hérité du fonds légué par sa veuve. On y trouve les œuvres de l'auteur traduites dans toutes les langues, des thèses et des articles déposés régulièrement par des spécialistes et des éditeurs étrangers.

Le budget des acquisitions de la médiathèque s'élève à environ 15 250 €, 5 % du budget global de l'institut et permet de développer certains fonds importants, comme la littérature italienne, l'art, l'architecture et l'histoire contemporaine, de remplacer les ouvrages qui disparaissent de façon récurrente comme les méthodes de grammaire et les livres de poche. La médiathèque reçoit aussi des dons des éditeurs italiens qui offrent le meilleur de la production éditoriale italienne, phénomène renforcé depuis l'arrivée en septembre dernier de M. Guido Davico Bonino, qui a quitté le monde de l'édition italienne pour assurer la direction de l'institut.

Les lecteurs, des étudiants, professeurs et universitaires pour la plupart, sont ici choyés. L'élégance du lieu prête au respect. Les murs de briques apparentes, les plafonds en clé de voûte, l'harmonie des matériaux – du bois pour les étagères et le mobilier des lecteurs – contribuent à rendre l'atmosphère chaleureuse. En matinée, l'humeur est à l'étude. Des lecteurs viennent consulter la presse italienne ou approfondissent leur recherche dans un silence recueilli. L'après-midi s'anime sous les rires d'étudiants et dans les déplacements continus du personnel qui s'évertue à répondre exactement à des demandes parfois imprécises.

1. Le *24 ore* est l'équivalent des *Échos* avec un supplément sur la culture et les livres.



« Ils sont formidables ici vous savez », confie une lectrice, fidèle de ces lieux, qui a publié en 1998 une *Histoire industrielle de l'Italie de 1860 à nos jours* que la médiathèque possède en plusieurs exemplaires, tous sortis actuellement.

« C'est une des meilleures bibliothèques étrangères à Paris. J'en fréquente d'autres plus modernes, informatisées depuis plus longtemps, mais aucune ne rivalise avec la compétence et la disponibilité de nos deux bibliothécaires. M. Scaglione, par exemple, connaît ses fonds sur le bout des doigts. Il va à la BnF pendant son temps libre faire des recherches pour ses lecteurs. Il est une source intarissable de renseignements. Les stagiaires sont aussi d'un grand secours. »

LES ANIMATIONS CULTURELLES

Les stagiaires en question sont des étudiants italiens de maîtrise qui ont postulé ici pour leur stage de fin de cycle. Ils restent trois mois et sont affectés au Service Informations où tout renseignement pratique sur l'Italie est à la disposition du public, qu'il s'agisse de touristes ou de futurs résidents italiens en France, ou encore de Français désireux de visiter, de résider ou d'étudier en Italie. Leur présence est précieuse car ils arrivent avec des informations à jour.

La médiathèque est aussi un lieu de rattachement aux origines pour quelques résidents italiens à Paris, qui, avec les italophones, constituent l'ensemble du public assistant aux événements culturels organisés par l'institut. Le thème des conférences s'aligne sur les programmes du CAPES et de l'Agrégation. De fait, l'institut est en contact permanent avec les départements d'italien des universités de France et organise des journées d'étude sur les thèmes du concours. En janvier dernier, Goldoni était donc à l'honneur lors d'un colloque présidé par des universitaires français et italiens.

Une convention a été signée pour organiser des rencontres avec les écoles parisiennes et le lycée italien autour de Primo Levi. Un spectacle, *Si c'est une homme*, a eu lieu au théâtre de

l'Aquarium à Paris. Autre projet né d'une initiative de certaines communes d'Italie du Nord et mené à Paris en partenariat avec le centre culturel suédois : « La ville aux enfants ». Des ateliers réunissaient architectes et enfants qui réfléchissaient sur des projets de villes conçues à l'échelle des enfants. Cette animation, proposée en 2000, est depuis reprise par d'autres municipalités.

La présence de quatre postes de télévision câblés et de deux postes informatiques connectés à Internet, dont la consultation est gratuite (comme tous les autres services de la médiathèque), est révélatrice du désir d'attirer un public plus jeune.

À l'image d'un pays où les rapports humains priment sur le règlement, la médiathèque de l'Institut culturel italien est le lieu de pèlerinage des Parisiens nostalgiques de l'Italie.

Virginie Kremp

Le point du vue d'une lectrice

Florence Vidal, consultante internationale en économie industrielle, spécialisée dans les districts industriels italiens, fréquente la bibliothèque de l'Institut culturel depuis plus de dix ans pour des raisons professionnelles et culturelles. Chaque recherche est toujours récompensée par la découverte d'un document pertinent – livre, film ou photo – en général une région ou une ville d'Italie dans laquelle s'inscrivent ses recherches.

Florence Vidal est l'auteur de plusieurs ouvrages parus récemment :
 – *L'Instant créatif*, Flammarion, 1984.
 – *Management à l'italienne*, Inter Editions, 1990.
 – *L'Histoire industrielle de l'Italie*, Seli Arslan, 1998.
 – *Italiens à Paris et en Ile-de-France*, sous la direction de Michele Canonica, Chambre de commerce italienne pour la France, 2001. Une nouvelle édition, en français et en italien, est prévue pour 2002.

Pour le Salon du Livre,

TROIS RENCONTRES SONT PRÉVUES À LA SALLE DANTE

Vendredi 22 mars 17 h 30-19 h : « Le visage féminin de la littérature »

Samedi 23 mars 17 h 30-19 h

« Le polar aujourd'hui en France et en Italie »

Mardi 26 mars 19 h 30-21 h

• Soirée lectures-poésies



Mme d'Arrigo, bibliothécaire

ISTITUTO ITALIANO DI CULTURA

Hôtel de Galliffet
50, rue de Varenne
75007 Paris

Tél. : 01 44 39 49 39

Fax : 01 42 22 37 88

iicparis@iicparis.org

<http://www.iicparis.org>

Directeur : Guido Davico Bonino

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 13 h et de 15 h à 18 h.

BIBLIOTECA ITALO CALVINO

Tél. : 01 44 39 49 25

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 13 h et de 15 h à 18 h.

Fermée le lundi matin. Ouverte en continu le mercredi.

Conditions d'accès : consultation sur place, prêt gratuit.
Services : recherche biographique, accès à Internet et aux chaînes de télévision italienne.

Fonds :

- 35 000 volumes
- 50 revues + hebdomadaires et quotidiens
- 2 700 cassettes de films et documentaires (non cataloguées)
- 800 cédéroms de musique classique italienne
- 5 000 diapositives sur les villes et l'art en Italie (non cataloguées)

Le catalogue de la médiathèque est accessible en ligne :
<http://www.iicparis.org>

Cours d'italien : cours annuels et intensifs, assurés par des professeurs de langue maternelle italienne. Possibilité de se présenter à l'une des trois Certifications officielles de langue italienne, reconnue par le ministère des Affaires étrangères.

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 15 h 30 à 17 h 30.

Tél. : 01 44 39 49 24

ALAIN MASSUARD

Ambassade de France en Italie

Chargé de mission pour les bibliothèques et les centres de ressources

Le réseau documentaire français en Italie

Les liens culturels entre l'Italie et la France, anciens, durables, étroits, complexes, ont évidemment influé sur la nature du réseau documentaire français en Italie créé sous la houlette des ministères des Affaires étrangères (MAE), de la Culture et de l'Éducation nationale. Il revient à Alain Massuard d'avoir su le moderniser.

L'offre documentaire française n'est pas la seule sur le terrain en Italie ; elle s'inscrit aux côtés d'autres bibliothèques d'institutions françaises. À Rome, la Villa Médicis (30 000 volumes), l'École Française (180 000 volumes et 1 600 périodiques), le Séminaire français (30 000 volumes) et enfin la bibliothèque de l'ancien Centre culturel, qui a été donnée à l'Université Rome III (50 000 volumes). Par ailleurs, les grandes bibliothèques de recherche, bibliothèques nationales et bibliothèques universitaires, Institut universitaire européen de Florence, ont aussi des collections en français, en particulier de littérature, d'histoire et de sciences humaines. Enfin, à Florence, la Villa Finaly, « villa Médicis de l'éducation nationale » comme l'a définie Jack Lang, accueille des chercheurs pour des séjours plus ou moins longs.

SEPT BIBLIOTHÈQUES SOUS TUTELLE MAE

Les bibliothèques et services documentaires français à l'étranger placés sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères (MAE) sont assez mal connus. Ils constituent pourtant une catégorie particulière d'établissements qui, grâce à l'intégration de plus en plus grande des réseaux documentaires, grâce aussi aux conventions passées entre le MAE, la BPI, l'ENSSIB ou encore Mediadix, sont liés chaque jour plus fortement au système bibliothécaire existant sur le territoire de notre pays.

En Italie, le réseau sous tutelle du MAE est composé de 7 bibliothèques de Centres ou Instituts culturels : Florence, Gênes, Milan, Naples, Palerme, Rome Centre Saint Louis-de-France dépendant de l'Ambassade près le Saint-Siège, Turin,

auxquelles il faut ajouter le Centre de ressources de Rome et deux fonds de livres importants dans les Alliances françaises de Bari et du Val d'Aoste, la bibliothèque de la Maison française de Bologne, structure qui réunit Alliance française et Centre culturel.

Les bibliothèques des Centres ou Instituts culturels les plus anciens, à savoir Florence, Milan et Naples, ont des collections qui vont de 10 000 à plus de 50 000 volumes. À côté des collections de livres et de périodiques, on trouve des fonds de documents musicaux, de vidéocassettes et de DVD, de cédéroms... Toutes offrent maintenant des accès publics à Internet, elles permettent souvent une initiation aux ressources documentaires francophones sur ce réseau. Cependant, leurs crédits d'acquisitions propres sont assez faibles et elles dépendent beaucoup des approvisionnements en documents proposés par le MAE. Cette situation pose la question de leur politique documentaire et donc de leurs missions.

Un des problèmes importants tient à ce que les collections des Centres et Instituts culturels français, du simple effet passif de leur vieillissement, ont souvent pris un caractère patrimonial qui n'était pas dans les objectifs de départ de leur constitution. Le coût de leur gestion en est accru (coût du stockage, de la conservation, du traitement...) sans que leur utilité le soit pour autant puisque, à quelques exceptions près, ces bibliothèques ne sont pas liées à une activité de recherche. L'offre d'un échantillon plus ou moins pertinent de la littérature des années trente peut intéresser quelques universitaires mais

elle n'incitera pas le public à fréquenter ces établissements. Or, il n'est pas dans notre rôle de conduire une politique de substitution et de reconstituer, par

Les collections des Centres et Instituts culturels français ont souvent pris un caractère patrimonial qui n'était pas dans les objectifs de départ de leur constitution.

exemple, les collections des Départements de français des Universités italiennes. En même temps, ces collections, engrangées par stratifications successives d'achats, de dons, d'attributions, prennent une valeur symbolique forte dans un pays où l'intérêt local l'emporte souvent sur l'intérêt national et où le campanilisme est une façon d'être.

L'ENCYCLOPÉDISME À L'ÉCHELLE NATIONALE

Il a donc fallu d'abord fixer un objectif de couverture documentaire pour l'ensemble du réseau et ensuite pour chacune des unités qui le composent en fonction du contexte national et compte tenu aussi de la nature des collections de chacune des bibliothèques et de leur spécificité. Le principe retenu est d'aboutir à une relative spécialisation de chacune des bibliothèques qui permette d'envisager l'encyclopédisme à l'échelle du territoire national et non plus d'en faire l'ambition irréalisable de chaque établissement.

Pour ce qui est des fonds anciens, une politique de dépôts auprès d'institutions de recherche françaises ou italiennes devrait leur permettre de retrouver un usage.

La politique documentaire doit donc aboutir à une cartographie qui permette d'identifier rapidement des pôles d'excellence perçus comme autant de points d'entrée pertinents dans le réseau : Milan pour le cinéma et l'architecture, Turin pour les arts plastiques, Florence pour l'histoire de l'art, Rome avec la bibliothèque du Centre Saint-Louis, pour l'histoire et les sciences religieuses, Rome encore avec le Centre de ressources, pour l'actualité, les données économiques, politiques, culturelles et institutionnelles sur la France contemporaine.

L'activité de ces bibliothèques touche environ 18 000 inscrits. Mais ce chiffre n'est représentatif que d'une part de leur activité, car elles ont presque toutes développé un service d'information rapide sur la France contemporaine qui a renouvelé leur public sur place et permis de gagner un public à distance dont les demandes arrivent par téléphone, fax, courrier postal ou électronique. Cette évolution, née d'une réflexion conduite par le MAE, a abouti à la création de centres de ressources documentaires sur la France contemporaine. Partant de bibliothèques « classiques », ayant développé une activité de lecture publique basée sur le prêt et la lecture sur place de collections essentiellement littéraires ou de sciences humaines,



Le Centre de ressources est hébergé par le Consulat de France, Via Giulia, à Rome.

il s'agissait plus d'une révolution que d'une évolution.

Notons qu'en 1997, parmi les 7 bibliothèques de centres culturels, quatre étaient informatisées : Milan avec Tobias, Naples avec Liber, Rome avec un système maison – qui équipe aussi la Villa Médicis – et Turin avec Paprika mais aucune n'avait de connexion Internet. Sur les 20 agents qui contribuaient courageusement à les faire fonctionner, 7 seulement avaient des diplômes de bibliothécaire, hélas sans qu'ils soient répartis à raison d'un par bibliothèque. Du point de vue des moyens, le réseau, hors frais de personnel, vit sur un budget annuel d'environ 375 000 euros.

Aboutir à une relative spécialisation de chacune des bibliothèques qui permette d'envisager l'encyclopédisme à l'échelle du territoire national.

UN PLAN DE RESTRUCTURATION

Il a donc fallu modifier l'angle d'approche vis-à-vis du public et de l'offre documentaire. Il a fallu renoncer à l'autarcie des établissements, montrer l'avantage du travail en réseau, entre établissements de même nature d'abord, avec les réseaux documentaire français et italiens ensuite. Expliquer, former, moderniser les outils de travail, harmoniser les pratiques : toutes ces étapes ont été inscrites dans un plan de modernisation qui a été élaboré en 1999 pour l'ensemble du réseau et qui a fait l'objet d'un document approuvé par l'ensemble des directeurs et par le Conseiller culturel. Ce plan sert de référence aux acteurs de la modernisation. Il assure la continuité lors de changements dans les équipes de direction. Chacune des bibliothèques du réseau a fait ensuite l'objet d'un projet de modernisation qui lui est propre.

LES GRANDES ÉTAPES DE CE PLAN ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

- 1998/1999 : désherbages ; connexions à Internet et formations à Internet ; programmation et construction du Centre de ressources de Rome ; création du site www.france-italia.it.
- 2000 : restructuration des bibliothèques de Turin et Milan avec création d'un Centre de ressources ; début de la mise à niveau des plates-formes techniques pour l'informatisation ; convention entre l'Université de Naples et l'Institut français pour un dépôt de 15000 livres ; ouverture du Centre de ressources de Rome.
- 2001 : réinformatisation de Milan et Naples ; informatisation de Rome.
- 2002 : plan de communication pour le réseau ; création d'un portail commun sur le web ; informatisation de Gênes et Palerme ; réinformatisation du Centre Saint-Louis de Rome ; restructuration de la bibliothèque de l'Institut de Florence dans le cadre d'un réaménagement total de cet équipement.

Il nous faut souligner que le pari de la modernisation de ces équipements et de leur mise en réseau est loin d'être gagné. Cet effort a bénéficié de l'appui constant du MAE, d'une mobi-

lisation des personnels qui ont compris leur intérêt à se professionnaliser, à accompagner le changement. Le Conseiller culturel, les directeurs des Centres culturels savent qu'une médiathèque qui marche, qu'un service de documentation sur place et à distance efficace leur permettent de gagner de nouveaux publics et accroissent la visibilité des équipements dont ils ont la lourde charge.

Mais nos réalisations sont fragiles parce que leurs moyens n'atteignent pas les seuils qui permettent de les pérenniser, parce qu'il est légitime aussi de s'interroger, dans l'Europe en train de se faire sous nos yeux, sur une intégration encore plus grande des outils de la politique culturelle de la France avec ceux des autres pays.



Adresse

Centre de ressources
via Giulia, 250
00186 ROMA
Tél. : 00 39 06 68 89 28 18 / Fax : 00 39 06 68 80 97 91
<http://www.france-italia.it>



MARIO FUSCO

Professeur émérite, Université Paris III

Spécialiste de la littérature italienne contemporaine, critique, traducteur

Littérature italienne et traductions françaises

Mario Fusco analyse la production littéraire italienne contemporaine traduite en France en regard avec les traductions du siècle prédécent. Il nous introduit dans le monde éditorial dont la logique, dictée par des raisons hasardeuses, nous échappe parfois mais qui a ceci de positif : nombreux sont les auteurs italiens à découvrir et à redécouvrir.

Le domaine dans lequel les traductions de textes littéraires italiens sont les plus nombreuses est celui des romans et nouvelles de l'époque contemporaine. La poésie présente en effet des problèmes et des difficultés qui sont autres, elle concerne un public beaucoup plus limité et il n'est pas surprenant que les traductions existantes n'ont très souvent été publiées que dans des revues. Les pièces de théâtre sont

soumises à d'autres impératifs. Bien souvent, les éditeurs n'acceptent d'en assurer la publication que si des représentations sont prévues à brève échéance. Quant aux essais, notamment dans le secteur des sciences humaines, leurs traductions renvoient à des problèmes d'un ordre encore différent.

TRADUCTIONS EN AUGMENTATION DEPUIS 1980

Première considération : pour les textes de prose narrative, il faut se féliciter de l'ampleur du travail effectué, notamment depuis un demi-siècle. Dans les années cinquante, les lecteurs français devaient se contenter de quelques textes d'auteurs peu nombreux et toujours les mêmes : Moravia, Dino Buzzati, Giovanni Guareschi ou Carlo Coccioli.

Depuis le début des années quatre-vingts, des dizaines d'auteurs sont traduits. D'importance sans doute très inégale, ces traductions reflète de façon assez satisfaisante la produc-

tion romanesque en Italie. La quasi totalité des noms majeurs de la littérature italienne a été traduite en français, y compris les écrivains d'avant-garde, comme Nanni Balestrini, ou les jeunes romanciers qu'on a récemment rassemblés sous l'étiquette de « cannibales », des auteurs de romans-feuilletons tels que Luigi Natoli, ou encore, la mode aidant, les romans policiers qui se multiplient depuis quelques années.¹

Deuxième remarque : il existe pourtant des lacunes qui exigent de nuancer cette première approche. C'est le cas des textes qui sont de véritables défis à la traduction, en raison de leur longueur, des difficultés multiples de compréhension qu'ils présentent, des problèmes linguistiques presque insurmontables qu'ils comportent. Ce fut longtemps le cas emblématique du *Pasticciaccio* de C.E. Gadda, et ce l'est encore bien davantage d'*Horcynus orca* de Sebastiano D'Arrigo, roman dont la traduction intégrale exigerait à tout le moins des années de travail (rappelons que l'auteur a mis plus de vingt ans à l'écrire). On n'ose chiffrer ce qu'il en coûterait, et on peut légitimement se demander aussi qui accepterait de financer un tel travail, et qui même consentirait à s'y consacrer.

La quasi totalité des noms majeurs de la littérature italienne a été traduite en français, y compris les écrivains d'avant-garde

1. Comme on peut le constater en feuilletant le précieux répertoire établi par Danièle Valin, *Bibliographie des traductions françaises de la littérature italienne du XX^e siècle*, « Chroniques italiennes » n° 66/67, Université de la Sorbonne nouvelle, Paris 2001. Une étude systématique et rigoureuse de cette masse de données, mais qui dépasserait bien évidemment les limites de ce bref article, permettrait de dégager d'intéressantes conclusions.

DES LACUNES ÉTONNANTES

Autre exemple de lacunes, celui de textes souvent importants, qui ont effectivement été traduits mais qui ont disparu des rayons des librairies et des catalogues d'éditeurs, pour des raisons multiples et souvent mystérieuses. Ainsi en est-il du Triestin P.A. Quarantotti Gambini, pourtant très bien accueilli en France à la fin des années cinquante, ou, de façon plus surprenante, de Natalia Ginzburg et son remarquable recueil de proses, *Le piccole virtù*, ou du *Lessico Familiare* qui avait connu un grand succès.

On peut aussi penser à Tommaso Landolfi, aussi malchanceux en France qu'en Italie, malgré un « présentateur » tel qu'André Pieyre de Mandiargues (voir sa belle préface à *La Femme de Gogol*). Citons enfin l'unique roman de Saba, *Ernesto*, qui, on a peine à le croire, n'a jamais été réédité depuis 1978.

Autre cas de figure, très différent, celui d'auteurs reconnus comme très importants et dont pourtant certains titres n'ont même jamais jusqu'ici été proposés en traduction comme par exemple Eugenio Montale, Prix Nobel en 1975, dont la plupart des proses demeurent encore inconnues en français.

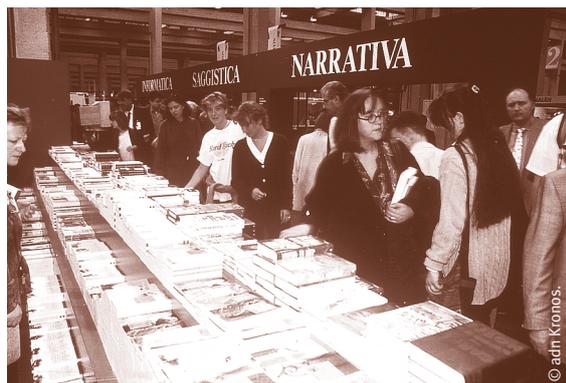
Restent les oubliés persistants qui, avec les années, risquent de sombrer dans un oubli définitif, et qui sont légion : mentionnons dans le désordre et pour des auteurs dont l'importance littéraire est très inégale, Giovanni Arpino, ou Giorgio Montefoschi, ou Romano Bilenchi.

Je pense aussi aux textes scintillants d'intelligence d'Alberto Arbasino, ou à ceux, plus problématiques, d'Ottiero Ottieri, dont on n'a, dans les deux cas, traduit que quelques rares titres, ou encore Carolus von Cergoly, ou Francesco Maggiani. Du côté des romancières, citons Grazia Livi qui n'a jamais été traduite et Gina Lagorio, négligée depuis longtemps.

REGARD SUR LES TRAVAUX DU XIX^E SIÈCLE

Pour des raisons différentes, ce problème se pose aussi pour les romans D'Annunzio, dont les tirages, au cours des premières décennies du siècle dernier, étaient pourtant considérables. Ses traductions, quasi centenaires, existent toujours. Elles sont de temps en temps rééditées, paresseusement, mais elles ont inévitablement vieilli, et il faudrait impérativement donner des versions nouvelles d'un écrivain d'une telle importance. Autre exemple qui renvoie aux mêmes années, celui, très différent, de Luigi Capuana et de son *Marchese di Roccaverdina*, traduit en 1911.

Il est tentant d'élargir un instant le cadre de cette réflexion, en regardant quelle est la situation des auteurs classiques. Ici



encore, le panorama éditorial a beaucoup changé depuis un demi-siècle, dans la mesure où la situation était assez désastreuse, et correspondait au déclin, voire à une véritable éclipse de la culture littéraire italienne en France.

L'IMPACT DES UNIVERSITAIRES

Il me semble que le travail considérable qui a été effectué depuis une cinquantaine d'années sur les écrivains contemporains a indiscutablement entraîné d'importantes retombées pour les auteurs des siècles passés, comme si les spécialistes, généralement des universitaires, et les éditeurs, épaulés souvent par le Centre national du livre, s'étaient soudain – on voudrait dire enfin – avisés de l'importance des manques en la matière.

Si l'on excepte la *Divine Comédie*, régulièrement traduite par Henri Longnon, Alexandre Masseron, puis André Pézard dans la collection de la Pléiade, suivis par Jacqueline Risset et, tout récemment, par Jean-Charles Vegliante (son *Paradis* manque malheureusement encore à l'appel), et *Le Prince* de Machiavel, on ne pouvait en dire autant des autres grands classiques, par exemple L'Arioste ou Le Tasse, dont il existe maintenant non pas une, mais plusieurs traductions récentes.

On attend toujours une version nouvelle du *Décameron* qui fait cruellement défaut. Le *Canzoniere* de Pétrarque a été traduit à plusieurs reprises a bénéficié d'un effort sans précédent, grâce à un petit éditeur courageux et non par une grande maison prestigieuse.

Les écrivains politiques de la Renaissance, Machiavel, ainsi que Guichardin ou Savonarole, des moralistes comme Castiglione ou della Casa, des philosophes comme Giordano Bruno, et tout récemment Giambattista Vico, sont désormais accessibles. Il est remarquable de voir apparaître des auteurs beaucoup moins connus, comme les « baroques » Torquato Accetto ou Emanuele Tesauro, ou le juriste Pietro Verri, alors

que des conteurs comme Giambattista Basile, des hommes de science comme Galilée, des mémorialistes tels que Gozzi ou Da Ponte étaient, souvent pour la première fois, accessibles en langue française.

Les écrivains politiques de la Renaissance, Machiavel ou Savonarole, des moralistes comme Castiglione ou della Casa, des philosophes comme Giordano Bruno, sont désormais accessibles.

Ce fut aussi le cas pour Alfieri, pour Foscolo, pour Belli. Quant à Manzoni et à Verga, non pas ignorés sans doute mais souvent boudés par les lecteurs, voire par les critiques, on peut souhaiter que les versions récentes de leurs œuvres principales en faciliteront désor-

mais une approche plus équitable, comme cela s'est produit pour Federigo De Roberto. Le fait est que les conditions ont changé et de façon très positive, ce que confirme aussi le nombre croissant d'éditions bilingues.

QUALITÉ DES TRADUCTIONS EN HAUSSE

D'un autre point de vue, on peut aussi s'interroger sur la qualité des traductions existantes.

Les résultats d'une telle enquête ne sont pas toujours édifiants, même si, globalement, les traductions récentes sont beaucoup plus correctes, rigoureuses et complètes que naguère. Les traducteurs sont généralement beaucoup plus compétents et mieux formés que par le passé ; de leur côté, les éditeurs et le public sont, en principe, beaucoup plus exigeants. Mais cela n'a pas toujours été le cas, notamment pendant la première moitié du XX^e siècle.

Les surprises ne manquent pas. Des rééditions visent à mettre en circulation des textes plus fiables, autre façon d'atteindre un nouveau public de lecteurs. C'est ce que montrent des opérations comme la publication des Œuvres complètes de Leonardo Sciascia chez Fayard, ou la Bibliothèque Calvino (en cours de publication au Seuil), dont les traductions ont été attentivement revues et souvent abondamment corrigées, par opposition avec la nouvelle présentation des œuvres romanesques de Moravia chez Flammarion, qui n'est qu'un nouvel habillage éditorial de traductions demeurées inchangées.

Les traducteurs sont généralement beaucoup plus compétents et mieux formés que par le passé.

Dans ces trois cas révélateurs, puisqu'il s'agit d'écrivains importants et dont les œuvres ont su conquérir un large public en France, on peut constater que les textes qui ont circulé pendant des dizaines d'années étaient souvent traduits de façon hasardeuse, sans cohérence d'un volume à l'autre et truffés d'erreurs, pour ne rien dire des omissions ou des coupures.

Plus frappant encore, l'exemple de *La Conscience de Zeno* (Gallimard), qui n'était pas seulement lacunaire, mais témoignait en fait d'une esthétique radicalement différente de celle de l'original. Ce qui, paradoxalement, n'a pas empêché des œuvres ainsi faussées de faire leur chemin et même d'obtenir un succès certain. On peut estimer malgré tout que ce n'est pas là la meilleure façon de procéder.

L'INFLUENCE DES TRADUCTEURS

Il y a parfois plus grave, car il arrive qu'une mauvaise traduction rende pratiquement inaccessible un texte pourtant remarquable à plus d'un point de vue : c'est ce qui s'est passé avec les *Dialoghi con Leuco*, de Cesare Pavese, malencontreusement confiés à un musicologue angliciste, André Coeuroy, qui en a donné en 1964 une version largement fautive. Il est fâcheux que l'éditeur n'ait jamais voulu remplacer cette malheureuse traduction par une autre (existante) et que ce chef d'œuvre de Pavese soit quasiment inconnu en France.

Il serait sans doute intéressant d'examiner grâce à quelles médiations les auteurs italiens ont été traduits, par quels canaux ils ont été révélés puis diffusés, et grâce à quels intermédiaires. On n'insistera pas sur les contacts directs entre maisons d'édition, alimentés par des échanges d'informations, de catalogues ou de programmes, et par les divers « salons » ou foires du livre. C'est le rôle qui est confié aux directeurs de collections, généralement relayés par des informateurs, professionnels ou non, qui établissent des rapports de lecture. C'est aussi, le fruit d'initiatives émanant de centres de recherche universitaires, enfin sortis de leur tour d'ivoire, qui présentent l'avantage de relever de démarches collectives et qui ont su plaider de façon convaincante en faveur de leurs projets. Mais, le plus souvent, ce sont les traducteurs eux-mêmes qui suggèrent spontanément à des éditeurs qu'ils connaissent des ouvrages qu'ils ont lus et qu'éventuellement ils souhaiteraient traduire, jouant de ce fait un rôle déterminant, grâce à la fois à leur compétence de lecteurs en prise directe sur un autre domaine linguistique, à leur culture et à leur motivation.

C'est donc sans doute à eux, enfin sortis du relatif anonymat où ils furent trop longtemps relégués, qu'en dernière analyse, on peut le plus légitimement attribuer le qualificatif de « passeurs ».

La situation actuelle est donc relativement satisfaisante, même s'il reste encore beaucoup à faire, dans le contexte d'une politique d'échanges culturels entre France et Italie, dont les traductions sont un élément nécessaire mais non suffisant.



Info

Le groupe Ile-de-France (GIF) tiendra son Assemblée générale à la nouvelle médiathèque de Rueil-Malmaison le 18 mars de 9 h 30 à 13 h.

Ce nouvel équipement délibérément tourné sur les cultures et les langues européennes donne le ton de cette assemblée : quel est le rôle des bibliothèques aujourd'hui dans la sensibilisation des publics à l'Europe ? Quels projets, quelles expériences et quels besoins en ce domaine ?

Renseignements : Christaine Delacour, Tél. 01 46 64 52 55.

Mouvements de personnel

CATHERINE RIBET

Membre depuis plusieurs années de la Commission pédagogique de l'ABF et en poste à la BDP de la Somme, Catherine est depuis le 3 janvier au Centre régional de formation aux carrières de bibliothèques (CRFCB) de Marseille où elle participe à la mise en place des formations pour les personnels des bibliothèques.



EMILIA ARZAL

Le 19 novembre dernier, Emilia est venue renforcer le secrétariat national de l'ABF. Bien qu'à temps partiel, son efficacité ne fait aucun doute, quant à sa gentillesse...

SOPHIE DANIS

Après avoir été de longues années dans les bibliothèques de la ville de Paris et membre du comité de rédaction du *Bulletin*, Sophie est désormais en poste à la BPI où elle est responsable des imprimés.

MARTINE BLANCHARD

Après son poste de direction à la BDP d'Eure-et-Loir et après avoir assuré la présidence de l'ADBDP, Martine vient d'intégrer la Direction du livre et de la lecture où elle est Chef du bureau des bibliothèques territoriales.

ANNE VERNEUIL

Présidente du Groupe Ile-de-France (GIF) de l'ABF, membre de la Commission pédagogique, Anne a quitté Saint-Quentin-en-Yvelines pour prendre la direction de la BM au Palais-sur-Vienne.

Journées d'étude

Groupe Midi-Pyrénées

La BD : historique et avant-garde

En novembre dernier, une soixantaine de collègues se sont réunis pour une journée d'étude organisée par le groupe ABF Midi-Pyrénées, sur le thème « La BD : historique et avant-garde ».

Cette rencontre se déroulait à Colomiers en parallèle au 15^e Festival de la bande dessinée organisé par cette commune de 30 000 habitants située dans l'agglomération toulousaine.

Cette manifestation permet aux acteurs du domaine culturel de la ville, à savoir les centres aérés et culturels, les MJC, les bibliothèques, d'initier les jeunes à la lecture de la bande dessinée. Des animations scolaires organisées pendant la semaine qui précède le festival proposent des activités interactives, des visites guidées d'exposition, des rencontres avec des scénaristes illustrateurs ou au travers d'animations multimédia, le but étant d'analyser le processus narratif d'une BD de façon ludique.



Les organisateurs du Festival de Colomiers affichent leur volonté de mettre en lumière un dessinateur, cette année, Pellerin, mais aussi de donner une tribune à la jeune création, comme Bernard Olivé.

Les labels indépendants et fanzines sont largement représentés : leur présence est un élément dynamisant et évite que les présentations ne se réduisent qu'à un vaste étalage d'albums.

Quant au secteur multimédia, il dévoile à grand renfort d'écrans, de palettes graphiques et de connexions, toutes les possibilités graphiques et les nouveaux espaces de création offerts par l'informatique. Spectacles, conférences, projections, viennent encore étoffer la programmation.

Tout ceci pour prouver, s'il en était besoin, que la BD vaut bien un festival et que cette création est suffisamment riche, vivante et populaire pour que nous lui ouvrons largement nos rayonnages.

Les Requins Marteaux*

Marc Pichelin représentait Les Requins Marteaux, collectif d'auteurs de bandes dessinées.

Les Requins Marteaux, comme Jade, Fréon ou l'Association revendiquant le titre de « labels indépendants » sont animés par la volonté de s'affranchir de tout dictat éditorial et commercial. Cette forme d'édition (entre le fanzine et l'édition traditionnelle) se veut un espace de création



et de liberté. Marc Pichelin considère que depuis la disparition des revues, la bande dessinée de recherche, d'avant-garde ou même *underground* y trouve l'ultime possibilité de faire ses gammes. On constate aussi que des auteurs reconnus dans le milieu de la BD comme Baudoïn ou Barbier rejoignent l'Association ou Fréon parce qu'ils sentent que c'est là que s'exprime le mieux leur créativité.

Les Requins Marteaux ont édité depuis 1991 de nombreux albums variés : chaque artiste est libre d'y définir le contenu de sa BD.

Depuis 1996, ils éditent également le magazine *Ferraille*, *Le journal de Monsieur Pabo*, distribué en kiosque et qui se situe dans la mouvance de la BD populaire d'humour. Mais leur militantisme pour une BD originale et inventive s'approprie tous les moyens d'expression ou structures possibles : la BD devient presque un mode de vie qui n'est pas nécessairement lié au support livre. Ainsi ont-ils créé le Festival Rétine et la galerie l'Aquarium à Albi où ils résident, et des

expositions qui sont des créations originales et éphémères conçues et adaptées à la résidence d'accueil.

Tant d'activités demeurent cependant bien souvent méconnues du grand public et Marc Pichelin dénonce l'attitude de la majorité des libraires, des institutionnels et des bibliothécaires qui les marginalisent ! Tant d'anathèmes soulevèrent quelques remous dans la salle ! Notre assemblée l'aura, espérons-le, tranquilisé sur ce point : si nous n'avons pas une connaissance exhaustive de tous les sujets, nous avons au moins les outils pour nous guider dans nos choix !

Leçon de BD

Parmi les outils, il en est de traditionnels comme les analyses de l'image BD que l'on peut lire dans de nombreux ouvrages documentaires sur le sujet (je renvoie les lecteurs à leurs bibliographies) et que Mireille Dottin-Orsini, professeur de littérature comparée à l'Université de Bordeaux, nous a brillamment exposées lors d'une conférence illustrée de diapositives.

En s'appuyant sur les grands classiques du genre (pourquoi pas des exemples plus récents ?), elle a dévoilé tous les codes et les astuces de l'image pour suggérer le mouvement, le son, le temps, l'espace et le discours (y compris le non-dit). La richesse de ces différents niveaux de lecture font de la bande dessinée un genre spécifique, à la fois support de narration, mais

aussi expression graphique et plastique.

Armés de tous ces éléments de réflexion et d'analyse, il ne restait plus aux attentifs bibliothécaires qu'à parcourir les allées du Salon de Colomiers à la découverte des fanzines, des labels indépendants, des éditeurs et des auteurs, à découvrir le monde foisonnant et fascinant, esthétique ou déconcertant, mais toujours dynamique de la BD.

Christine BATAILLE
Présidente du
groupe Midi-Pyrénées

Adresse du Festival de la bande dessinée de Colomiers
Mission BD, 2 square Lahille
31770 Colomiers
Tél. : 05 34 55 23 06
Site Web du 15^e Festival :
www.festivalbdcolomiers.com

Adresse des Requins Marteaux :
13 rue de la République
81100 ALBI. Tél. : 05 63 38 71 31
E-mail : requins.marteaux@wanadoo.fr

Groupe Bretagne

Bibliothécaires pour la jeunesse : y-a-t-il encore une spécificité ?

Cette journée d'étude, organisée par l'ABF-Bretagne, s'est déroulée en novembre dernier dans le cadre du salon du livre de jeunesse à Fougères. Créé en 1985 sous l'impulsion de Marc Baron, le salon est essentiel pour mettre en relation les auteurs et les illustrateurs avec les enfants. Plus de 500 élèves de Fougères et des communes environnantes ont ainsi chaque année l'occasion de rencontrer des professionnels du livre.

Les thèmes de débat

Comment les nouveaux équipements organisent-ils les espaces pour enfants ? Comment se fait l'organisation des collections ? Que donnent les expériences de fonds documentaires mixtes adultes / enfants ? Faut-il toujours concevoir des actions et animations particulières pour les enfants ? Y-a-t-il en Bretagne des exemples de partenariats efficaces bibliothèques-écoles ? Y-a-t-il une offre suffisante en librairies spécialisées jeunesse ? Les formations actuelles prennent-elles en compte la spécificité du travail en section jeunesse ?

Table ronde sur la peur

Sarah Cohen-Scali est l'auteur de 25 livres, dont un roman *Rimbaud voleur de feu* et un recueil de nouvelles *Bleu de peur*. À la question « pourquoi écrivez-vous des livres qui

font peur ? », elle explique que ses livres ne sont pas écrits « pour faire peur », mais qu'ils ont comme composante la peur parce qu'il s'agit de romans policiers, genre qu'elle adopte parce qu'elle aime mettre en scène des personnages en situation d'urgence, de choc. À la question « pourquoi publiez-vous chez autant d'éditeurs différents ? », elle explique qu'elle trouve rarement un rapport de confiance total avec l'éditeur, ce qui crée souvent des brisures donc des changements d'éditeurs.

Elle élargit le propos au problème de l'édition jeunesse, qui crée des collections d'après des « sondages » censés refléter les goûts des enfants. Ces collections deviennent des carcans dans lesquels on veut faire entrer des textes calibrés, presque des textes de commande. Rapidement, ces collections éphémères disparaissent pour laisser place à d'autres « produits ». Sarah Cohen-Scali s'affirme

comme un auteur qui entend garder sa liberté d'écriture. Toute contrainte peut provoquer chez elle une « panne de plaisir à l'écriture ».

Liberté d'écriture

Les libraires présents apportent leur point de vue : ils sont amenés à recevoir régulièrement des représentants qui leur présentent toujours les nouvelles collections, derrière lesquelles les auteurs disparaissent totalement.

Le débat s'élargit à la salle, autour des phénomènes de mode.

Il ressort de ce débat que libraires et bibliothécaires tiennent compte des phénomènes de mode, comme de tout autre indicateur, mais qu'ils continuent à promouvoir avant tout la littérature écrite par des auteurs conservant leur liberté d'écriture, comme Sarah Cohen-Scali.

Le Prix Sorcières

Le Prix Sorcières a été créé par l'ALSJ (Association des libraires spécialisés pour la jeunesse) en 1986 pour faire mieux connaître la littérature jeunesse et se donner les moyens d'échanger sur les livres. L'ABF a rejoint le projet en 1989.

La Commission du Prix Sorcières est constituée de libraires et de bibliothécaires, actuellement 50 librairies et 50 bibliothèques. La bibliothèque de Vannes en fait partie.

L'ABF prépare des mallettes pédagogiques à destination des petites bibliothèques qui souhaiteraient monter une animation simple autour du Prix.

Bien que ce Prix n'ait pas encore de reconnaissance nationale des médias, en raison du manque de moyens de communication, il est maintenant connu des éditeurs.

De nombreux collègues souhaitent désormais être informés et participer en proposant des titres et en mettant en valeur les livres récompensés dans leurs établissements.

Pour en savoir plus

De nombreux autres thèmes de réflexion ont été abordés durant cette journée.

Un compte-rendu complet est disponible auprès d'Anne Girardet, BM de Chartres-de-Bretagne. Tél. : 02 99 77 13 22.

<http://www.abf.asso.fr/bretagne>

Groupe Ile-de- France (GIF)

Le GIF organise une journée d'étude le lundi 8 avril sur le thème « Bibliothécaires et public : comportement, droits et responsabilités ».

- Typologie des comportements et des nouveaux usagers par Anne-Marie Bertrand, rédactrice en chef du BBF.
- Les responsabilités juridiques par Dominique Rouillard, juriste de la BPI.
- Les inscrits et les autres : mêmes droits pour tous ? par Marielle de Miribel.
- Une nouvelle dimension du métier : gérer les relations avec le public par un psychologue (sous réserve).
- Et à l'étranger ? par Dominique Arot.

Prix : tarif adhérent : 10 euros

Tarif non adhérent : 30 euros.

Renseignements auprès de Christiane Delacour, ABF, Bibliothèque municipale, 21 rue Henri Thirard 94246 L'Hay-les-Roses. Tél. : 01 46 64 52 55 Fax : 01 45 47 62 37

Formation

Le centre de Midi-Pyrénées

Dès sa création en 1906, l'ABF a assuré une formation professionnelle, homologuée par le ministère du Travail en 1977. Il existe actuellement 22 centres de formation ABF dispensant une formation d'auxiliaire de bibliothèque permettant aux personnes sans baccalauréat d'accéder au concours d'agent qualifié, catégorie C de la fonction publique.

Session 1997-1998, remise des diplômes.



Depuis 1990, la bibliothèque départementale de prêt de Toulouse abrite le centre Midi-Pyrénées, créé sous la houlette de Geneviève Boulbet. Présentation par Marie-Françoise Guenette, Secrétaire du centre de formation Midi-Pyrénées qui a elle-même suivi par formation par pure conscience professionnelle. La région Midi-Pyrénées comprend huit départements mais le centre accorde des dérogations pour les stagiaires n'ayant pas de centre dans leur région, comme c'est le cas de l'Aquitaine. En effet, les candidats viennent en majorité de Haute-Garonne. L'équipe enseignante est

composée d'une quinzaine de collègues issus d'établissements de la région Midi-Pyrénées.

Les membres de la commission de sélection attachent de l'importance aux demandes spécifiques. C'est ainsi que pour la session 95-96, deux prisonniers de la centrale pénitentiaire de Muret ont suivi le cursus avec des enseignements volontaires assurant les cours dans l'enceinte de la prison.

L'examen s'est déroulé dans des conditions identiques aux autres candidats avec un jury qui s'était porté volontaire. Un des prévenus a obtenu le diplôme. Succès également pour une infirmière, responsable de la bibliothèque d'un centre

hospitalier, qui a intégré la formation en 96 et a obtenu le diplôme en 97. Enfin, cette année, une malentendante nécessitant les services d'une interprète à chaque cours s'est parfaitement intégrée au groupe.

Depuis quelques années se pose la question de l'enseignement sur les nouvelles technologies et les nouveaux supports. Événement de la session 2001-2002, douze heures de cours et de travaux pratiques sont désormais consacrés à ces disciplines sous la responsabilité de deux collègues de la médiathèque départementale, Brice Maruejols et Florence Riebel.

Les dégâts causés par l'explosion de l'usine AZF ont obligé le centre à déménager. La majorité des cours se déroule actuellement à la bibliothèque municipale de Colomiers. Certains cours ont lieu dans une salle de l'hôpital Joseph Ducuing à Toulouse.

L'enseignement sur les nouvelles technologies se fera dans les locaux réhabilités de l'université Toulouse Le Mirail.

Marie-Françoise GUENETTE
Secrétaire du centre de formation
Midi-Pyrénées

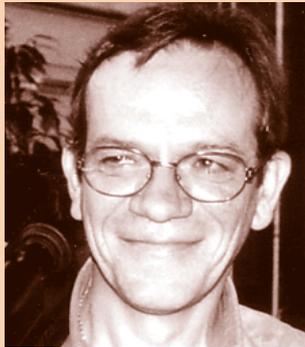
Quelques dates

1990-91
Création du centre.

1994
Raymond Clee,
directeur de la BDP,
prend la direction du
centre.

1997
Claudine Belayche,
présidente de l'ABF, et
Pierre IZARD, président
du Conseil général de la
Haute-Garonne signent
une convention stipulant
que le département
s'engage à fournir au
centre les moyens de
fonctionner : salles de
cours, fonds professionnel,
un personnel permanent.

Parcours d'un stagiaire diplômé



Daniel Bourgeois a décroché son diplôme d'auxiliaire de bibliothèque à 49 ans. Rien ne le destinait au départ à embrasser cette carrière sinon la passion des livres. Tout petit, il chapardait les livres de sa maman et se délectait de leur contact, de l'odeur particulière du papier.

Électricien dans le bâtiment, il emménage à Toulouse dans les années soixante-dix. En 78, il est engagé comme éclairagiste par le théâtre du Capitole. En 96, Daniel accepte une reconversion professionnelle et saisit l'occasion d'intégrer le service de prêt de la BM pour adultes de Toulouse. Un an plus tard, il souhaite se perfectionner et demande à suivre la formation ABF. Sa candidature est acceptée. Tous les soirs, Daniel révise ses cours. Il s'accroche. Plus l'examen approche, plus le trac monte. Pourtant il répond « présent » le jour de l'examen.

Le succès vient récompenser ses efforts et sa persévérance. Daniel ne veut plus quitter le monde des livres.

Le succès vient récompenser ses efforts et sa persévérance. Daniel ne veut plus quitter le monde des livres.

Congrès des bibliothèques d'art

Réseaux, échanges, partenariats

Groupe bibliothèques d'art

Bordeaux, 14-17 mars 2002

Musée d'art contemporain



Photo : Gabriele di Matteo. © Collection BM Lyon.

Le 7^e congrès des Bibliothèques d'art de l'ABF se place dans la continuité thématique des deux précédents congrès de Paris et de Strasbourg qui traitaient respectivement en 1997 des nouvelles technologies et en 1999 d'Internet. Signe que le numérique et Internet continuent à bouleverser le monde des bibliothèques d'art et qu'ils continuent à motiver très singulièrement leurs actions, offrant notamment en matière de traitement et d'accès aux images des outils aux potentialités encore jamais égalées.

Le congrès 2002 de Bordeaux progresse dans l'exploration de ces territoires tandis que la notion de réseau devient prépondérante

dans tous les nouveaux programmes. L'idée de réseau, c'est aussi bien Internet comme réseau des réseaux que les réseaux qui le nourrissent et les partenariats suscités par le numérique. Les échanges et les partenariats, ce sont encore les coopérations plus classiques d'associations professionnelles comparables au Groupe des bibliothèques d'art de l'ABF et travaillant dans une dynamique de réseau.

Le programme de ce congrès « Réseaux, échanges, partenariats » est organisé en trois volets de réflexions, trois déclinaisons du thème général. Une conférence introductive de Jean-Claude Lasserre, Directeur du service régional de l'Inventaire, sur les Arts à Bordeaux inscrira ces journées de plain-pied dans la région qui les accueille, et l'Aquitaine étant voisine directe de l'Espagne, l'accent a par ailleurs été mis sur la présentation de projets espagnols.

Numérisation et réseau

Le premier volet propose des communications sur des opérations de numérisation et de regroupement d'ensembles documentaires placés sous le signe du réseau.

En effet, comment penser aujourd'hui numérisation d'archives sans penser mise à disposition sur Internet ? Comment penser documentation en ligne sans se positionner dans un réseau d'institutions disciplinairement proches, quel que soit leur lieu de résidence géographique, et donc sans percevoir que l'on s'inscrit dans une perspective plus large de sauvegarde de la mémoire et de mise à disposition de ressources ?

Le traitement virtuel est à même de regrouper sans les « déplacer » des informations complémentaires et de fédérer des partenaires de natures ou de niveaux de spécialisation diversifiés. D'Achemenet.com à la numérisation d'archives de la Cinémathèque espagnole en passant par le Pôle international de la préhistoire, le Museo imaginado ou la Banque numérique du savoir d'Aquitaine, les innovations

se déploient au rythme de ressources techniques renouvelées comme autant d'amplificateurs des ressources documentaires. Et c'est enfin aussi un appel au réseau qui motivera le débat de la table ronde entre enseignants universitaires et bibliothécaires.

Conservation et recherche d'information

Mais Internet et ses technologies demandent à être maîtrisés sur le plan des contenus comme sur le plan technologique. Comment retrouver sur la toile mondiale les documents recherchés et souhaités ?

Quels chemins emprunter, quelles balises mettre en place pour faciliter le repérage ? Mais aussi quelle(s) nouvelle(s) politique(s) de conservation élaborer pour les publications virtuelles d'Internet ?

C'est le deuxième volet de ce congrès qui « navigue » entre la recherche d'images sur Internet, le portail de l'Internet culturel et les plans d'archivage électronique de la BnF ou de la création multimédia de Leonardo/Olats tandis que l'Association pour la diffusion des documents numériques en bibliothèque

présente son travail d'étude et d'information.

Professionnels associés

Enfin, le troisième volet concerne les coopérations d'associations professionnelles. L'Espagne est au rendez-vous bien sûr, avec les collaborations des bibliothèques d'art espagnoles et portugaises, mais aussi, à l'heure plus « euro »-péenne que jamais, les bibliothèques d'art allemandes avec leur détermination à effectuer les mises à jour exigées par Internet et les bibliothèques d'art anglaises avec leur très efficace collaboration bibliographique.

Les bibliothèques de la musique et de la danse qui, pour relever d'arts du spectacle vivant, ne s'en consacrent pas moins à la création et à des artistes, ont été invitées à une première rencontre pour évoquer leurs riches réseaux de coopération.

Enfin, les bibliothèques d'écoles d'architecture, réunies institutionnellement au sein d'Archirès, lancent un appel à coopération réciproque avec les écoles d'art sur les acquisitions en art chez les unes et en architecture chez les autres.

Communications

■ **Achemenet.com** : une base de données sur l'histoire du Moyen-Orient ancien. Enjeux scientifiques, techniques et organisationnels d'une collaboration internationale (universités, centres de recherches, CNRS, musées)

Pierre Briant, titulaire de la chaire d'Histoire et civilisation du monde achéménide et de l'empire d'Alexandre au Collège de France, **Marie-Françoise Clergeau**, sous-directeur de laboratoire au Collège de France et chargée, dans le programme Achemenet, du traitement des images et de la construction d'une base de données

<http://www.achemenet.com>

■ **Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicales (AIBM), groupe français : collaborations nationales et internationales.**

Anne Le Lay, présidente du Comité sur le droit d'auteur de l'AIBM, Bibliothécaire au Conservatoire national de région de Boulogne-Billancourt

www.sims.berkeley.edu/~mkduggan/iaml.html

■ **Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques (ADDNB)**

Sylviane Sauge, responsable de la commission Numérisation à l'ADDNB, Responsable du Département informatique et multimédia de la

Prochain congrès abf
Troyes
 Espace Argence
 À vos agendas...
21-24 juin 2002

Médiathèque de Dole

<http://addnb.org>

■ **Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BNSA) et ses collaborations avec les musées**

Jean-François Sibers,
Conseiller pour le Livre à la
Direction régionale des
affaires culturelles Aquitaine
<http://bnsa.aquitaine.fr>

■ **Catalogue collectif des périodiques d'art, d'architecture et de design (Union List of Art, Architecture and Design Serials)**

Margaret Young, Présidente
de Arlis UK & Ireland (Art
Libraries Society), directrice
de la Newington Library,
Direction des bibliothèques
et de l'information de la ville
d'Edimbourg (Écosse)
<http://www.nal.vam.ac.uk/ulist>

■ **Coopération des Bibliothèques d'art allemandes pour améliorer l'accès aux ressources électroniques**

Dr. Rüdiger Hoyer, directeur
de la Bibliothèque du
Zentralinstitut für
Kunstgeschichte de Munich
<http://www.akmb.de>
[Arbeitsgemeinschaft der
Kunst- und
Museumsbibliotheken
(AKMB) /
Association professionnelle
des bibliothèques d'art et de
musées

■ **Coopération des**

bibliothèques d'art espagnoles et portugaises : dix ans d'activités des BAEP

Javier Docampo Capilla,
Bibliothécaire au
département des Dessins
et des Estampes de la
Bibliothèque nationale
d'Espagne (Biblioteca
nacional, Madrid)

<http://www.mcu.es/BAEP>

■ **Les historiens d'art et l'offre des bibliothèques, bibliographies et réseaux : table ronde avec Philippe Araguas**, professeur

d'histoire et d'archéologie
médiévale à l'Université de
Bordeaux 3, **Marie Boisson-Gabarron**, responsable de la
Bibliothèque **Elie Vinet** de
l'UFR d'Histoire de l'art et
d'archéologie de Bordeaux 3,
Laurence Camous, directrice
de la documentation du
Musée national d'art
moderne, **Marc Favreau**,
maître de conférences en
histoire et archéologie
médiévale à l'Université de
Bordeaux 3, **Isabelle Molinier**, conservateur de la
bibliothèque de la Maison de
l'archéologie de l'Université
de Bordeaux 3 et **Artothem**
(Association des étudiants
en histoire et archéologie de
Bordeaux 3) modérateur :

Laurence Camous
<http://www.histoire.montaigne.u-bordeaux.fr> [UFR
d'Histoire de Bordeaux 3]
<http://www.histoire.montaigne.u-bordeaux.fr/biblio.htm>
[Bibliothèque Elie Vinet]
<http://www.montaigne.u-bordeaux.fr/Ufr/ufr12.html>
[UFR d'Histoire de l'art et
d'archéologie de Bordeaux 3]
<http://www.cnac-gp.fr>
[Centre Georges Pompidou]

■ **Leonardo/Olats, ASTN, édition, documentation et archivage en ligne**

Annick Bureau, directrice
de l'Association
Leonardo/Olats

<http://www.olats.org>

■ **Médiathèque du Centre national de la danse (CND) : un projet bâti sur une logique de travail en réseau**

Laurent Sebillotte,
responsable de la
Médiathèque du CND
<http://www.cnd.fr>

■ **Museo imaginado, musée virtuel des peintures espagnoles hors d'Espagne**

Dr. Federico García Serrano,
directeur du Projet Museo
imaginado et **Paz Fernández**,
coordonnatrice.

<http://www.museoimaginado.com>

■ **Préserver la mémoire du web.**

Julien Masanès,
conservateur chargé des
expérimentations sur
l'archivage du web à la
Bibliothèque nationale de
France

<http://www.bnf.fr>

■ **Projet de numérisation de la Cinémathèque espagnole : la diffusion des archives graphiques du cinéma**

Rosario López de Prado,
chef de la Documentation de
la Cinémathèque espagnole
(Filmoteca española,
Madrid)

http://www.mcu.es/cine/filmoteca/pcine_filmoteca.htm
<http://www.residencia.csic.es> [Residencia de
Estudiantes]

■ **Recherche d'images d'art sur Internet : Moteurs de recherche et sites de référence.**

Caroline Poulain, conserva-
teur en formation à l'Enssib

■ **Référencement des ressources en ligne sur l'art : le portail de l'Internet culturel**

Martine Tayeb, responsable
de l'Atelier multimédia de
valorisation de la recherche,
Mission de la recherche et
de la technologie, ministère
de la Culture

<http://www.portail.culture.fr>

■ **Réseau Archirès : quels partenariats avec les écoles d'art ?**

Claude Aparisi, coordonna-
trice du réseau Archirès,
Documentaliste à l'École
d'architecture de Lille, **Claire Dubos**, documentaliste à
l'École d'architecture de
Paris-Malaquais, et **Anne Dufourg**, documentaliste à
l'École d'architecture et du
paysage de Bordeaux

<http://mediatheque.nancy.archi.fr/archires/presentation.html>

■ **Réseau documentaire du Pôle international de la préhistoire (PIP) : des partenaires multiples au service de missions scientifiques, pédagogiques et touristiques.**

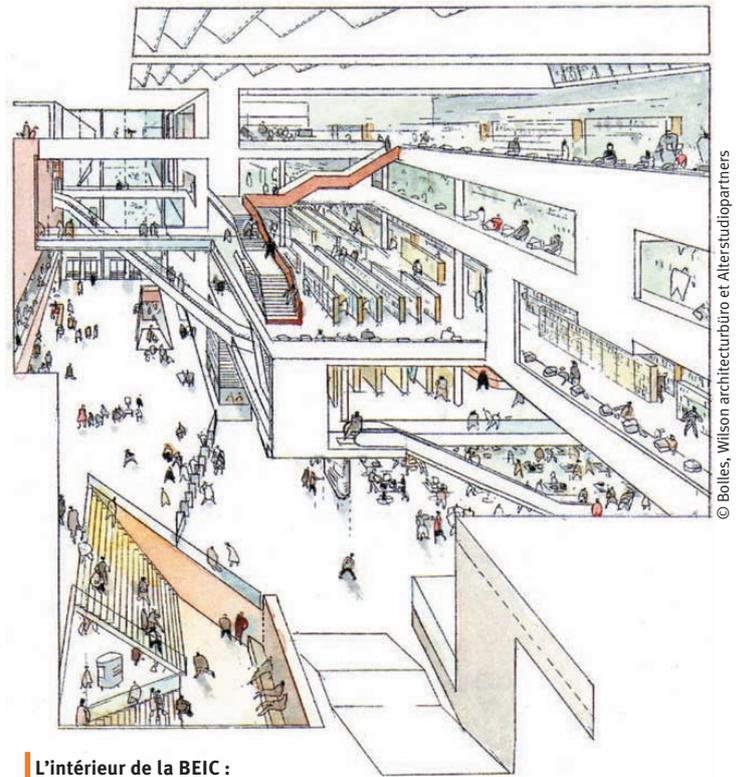
Claire Tirefort, Chargée de
mission Documentation au
PIP.

<http://www.perigord.tm.fr/~pip>.

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site de l'ABF. www.abf.asso.fr

BEIC de Milan, spirale des savoirs

Le 13 novembre 2001 a été désigné le lauréat du concours international d'architecture pour la conception de la nouvelle grande Bibliothèque Européenne d'Information et de Culture (BEIC), qui verra le jour à Milan d'ici 2007. Il s'agit de M. Peter Wilson, architecte australien qui réside et travaille à Münster en Allemagne dont il a conçu la bibliothèque.



© Bolles, Wilson architetturburo et Alterstudipartners

L'intérieur de la BEIC :
les départements s'étendent sur trois niveaux.

La BEIC sera construite au cœur de la métropole milanaise sur un terrain actuellement occupé par une station de chemin de fer désaffectée que la municipalité de Milan vient d'acheter à la Société de Chemins de Fer Italienne.

La BEIC s'étendra sur une surface brute de 65 700 m² pour une surface utile de 47 630 m² articulée sur deux grands bâtiments communiquants placés face à face.

S'élevant à 36 m de hauteur, cette arche de la culture et de l'information sera immédiatement visible et reconnaissable. Elle s'inscrit dans le contexte urbain et régional mais évitera tout accent rhétorique et pompeux.

Il s'agira d'une forme architecturale dont la fonction sera, à la manière d'une corniche, de mettre en évidence, d'organiser et de structurer les multiples

parcours et déplacements des usagers.

Une bibliothèque d'un genre nouveau

La BEIC entend regrouper en son sein, par une programmation cohérente de choix culturels précis et une stratégie d'organisation appropriée, les caractéristiques d'une grande *public library* et celles d'une bibliothèque de recherche interdisciplinaire de haut niveau international. Cette connotation originale devrait la distinguer des grandes bibliothèques nationales et européennes (la Bibliothèque nationale de France ou la British Library), des bibliothèques patrimoniales et des bibliothèques municipales et universitaires.

Il s'agira d'une grande structure à rayons ouverts, intégrant étroitement livres et documents électroniques :

plus de 500 000 œuvres disponibles (environ 900 000 documents) en libre accès et/ou intégralement numérisées, concernant tous les domaines du savoir, systématiquement organisées et sélectionnées.

Devront y figurer les textes fondamentaux de tous les temps en version originale et en multiples traductions, les monographies les plus importantes, les principaux périodiques.

Elle comprendra de vastes espaces pour les magasins et des espaces à l'intention de bibliothèques spécialisées, des documents audiovisuels, un espace de consultation de journaux et périodiques, ainsi qu'un média-forum. Elle disposera d'environ 3 700 postes de consultation.

Une importance toute particulière sera accordée à la consultation des nouvelles acquisitions, aux services multimédias

et informatiques, à l'information économique, à la section des enfants et à l'espace jeunes.

Le projet de la BEIC prévoit un large emploi de technologies avancées, comme le montre le choix d'équiper une grande partie des postes de consultation et d'étude de terminaux donnant accès bien sûr aux catalogues mais également aux textes numérisés de provenance aussi bien interne qu'externe tout en permettant aux usagers de travailler et de prendre des notes.

De Milan vers l'Europe

La BEIC travaillera en étroite relation avec les autres grandes bibliothèques, milanaises, lombardes et nationales ainsi qu'avec certaines grandes bibliothèques étrangères. Il sera nécessaire de disposer



© Bolles, Wilson architecturbüro et Alterstudio partners

Maquette vue de la façade nord.

de services bibliographiques particulièrement performants pour satisfaire au nécessaire développement des secteurs de l'économie de l'industrie et du tertiaire plus accentués dans la région.

On peut imaginer qu'avec le temps certains secteurs de la connaissance recevront une attention particulière. Pour atteindre ces objectifs, il faudra insister sur la nécessité d'une interaction entre le professionnalisme d'une équipe de bibliothécaires de haut niveau et les connaissances approfondies des spécialistes des différentes disciplines que les universités milanaïses et lombardes sont en mesure de fournir, non seulement pendant la phase initiale de constitution du patrimoine

de la Bibliothèque mais également par la suite lors des mises à jour qui devront être effectuées en temps réel.

La bibliothèque devrait donc remplir les fonctions d'une grande bibliothèque publique au service des populations de la zone milanaïse et lombarde – mais pas uniquement – ainsi que les fonctions d'une bibliothèque de recherche interdisciplinaire.

La présence d'un important secteur d'accueil et la création d'une série de structures complémentaires devraient à leur tour contribuer à satisfaire les différentes exigences d'information et de services culturels de manière modulaire et intégrée. L'évolution future et les variations pour l'instant non

prévisibles de la demande des services en question ainsi que des moyens technologiques disponibles devraient en outre inciter à la conception d'un modèle flexible et ouvert aux modifications que l'expérience révélera opportunes.

230 millions d'euros

L'investissement nécessaire pour la phase de construction et de mise en place du patrimoine initial est de l'ordre de 230 millions d'euros, alors que les coûts de fonctionnement annuel sont estimés à environ 18 millions d'euros.

Le projet de la nouvelle bibliothèque est né en 2000 à l'initiative de l'Association Milan Bibliothèque qui

regroupe des intellectuels et des représentants de la société civile. Cette proposition a reçu immédiatement un accueil favorable de la part des institutions, de la municipalité de Milan, de la Région Lombardie, de la Province de Milan, des universités lombardes, du ministère des Biens culturels, de fondations et autres contributeurs privés.

La gestion de la Bibliothèque sera confiée à une fondation en cours de constitution afin que tous les organismes puissent participer à un projet aussi important, de portée régionale et nationale, et qui a besoin du rassemblement des compétences les plus diverses.

Antonio Padoa SCHIPPOA



© Bolles, Wilson architecturbüro et Alterstudio partners

Deux grands bâtiments s'élevant à 36 m de hauteur.

Fiche technique

Architecte : Bolles, Wilson architecturbüro et Alterstudio partners, Milano

Surface : 47 630 m²

Documents : 900 000

Documents numérisés : 500 000

Postes de consultation : 3 700

Investissement initial : 230 M d'euros

Estimation des coûts de fonctionnement : 18 M d'euros

Site Web : <http://www.beic.it>

Turin : une BM internationale pour 2006

Le 23 mars 2001, un jury international composé d'architectes, d'ingénieurs, de bibliothécaires et d'experts de théâtre a déclaré l'architecte Mario Bellini vainqueur du concours international lancé par la ville de Turin pour le projet d'un centre culturel comprenant la nouvelle bibliothèque municipale centrale. L'achèvement du projet définitif est prévu pour 2003 et la construction sera achevée fin 2006, début 2007.

Il s'agira d'un complexe architectural et urbanistique sur plusieurs étages avec une superficie de presque 40 000 m² dans une zone industrielle abandonnée, le long de l'axe central de la voie express qui traversera toute la ville, proche des stations de métro et des gares nationales et régionales.

En plus de la bibliothèque municipale centrale, le complexe accueillera aussi une grande salle de théâtre, les bureaux d'instituts étrangers de culture, un restaurant et quelques commerces, un belvédère, une vaste terrasse panoramique avec un théâtre en plein air, construit grâce à l'exploitation du toit de la salle de théâtre.

Dans le cadre de la réorganisation du réseau municipal des bibliothèques publiques, qui comprend

quatorze autres bibliothèques annexes, deux bibliothèques carcérales et un centre de prêt, le nouveau siège de la bibliothèque municipale centrale a été conçu pour offrir à Turin toutes les opportunités d'une bibliothèque publique telle qu'on en trouve dans les autres pays d'Europe. Elle devra offrir à la ville des services inexistantes aujourd'hui en raison des contraintes physiques du siège actuel.

Bibliothèque pour tous

La nouvelle bibliothèque municipale centrale devra être immédiatement perçue comme la bibliothèque de tous et pour tous : pour s'informer et se mettre au courant, se rencontrer et communiquer. Prédisposée pour un usage intensif des



© Mario Bellini Associati

Le centre culturel comprendra aussi un théâtre, un restaurant et quelques commerces.

nouvelles technologies, elle sera un centre culturel et d'information, mais aussi un centre de rencontres et de socialisation, facilement accessible aux usagers de tout âge provenant des plus diverses conditions sociales, dans un environnement accueillant et confortable, où le public non habitué pourra aussi se sentir à l'aise.

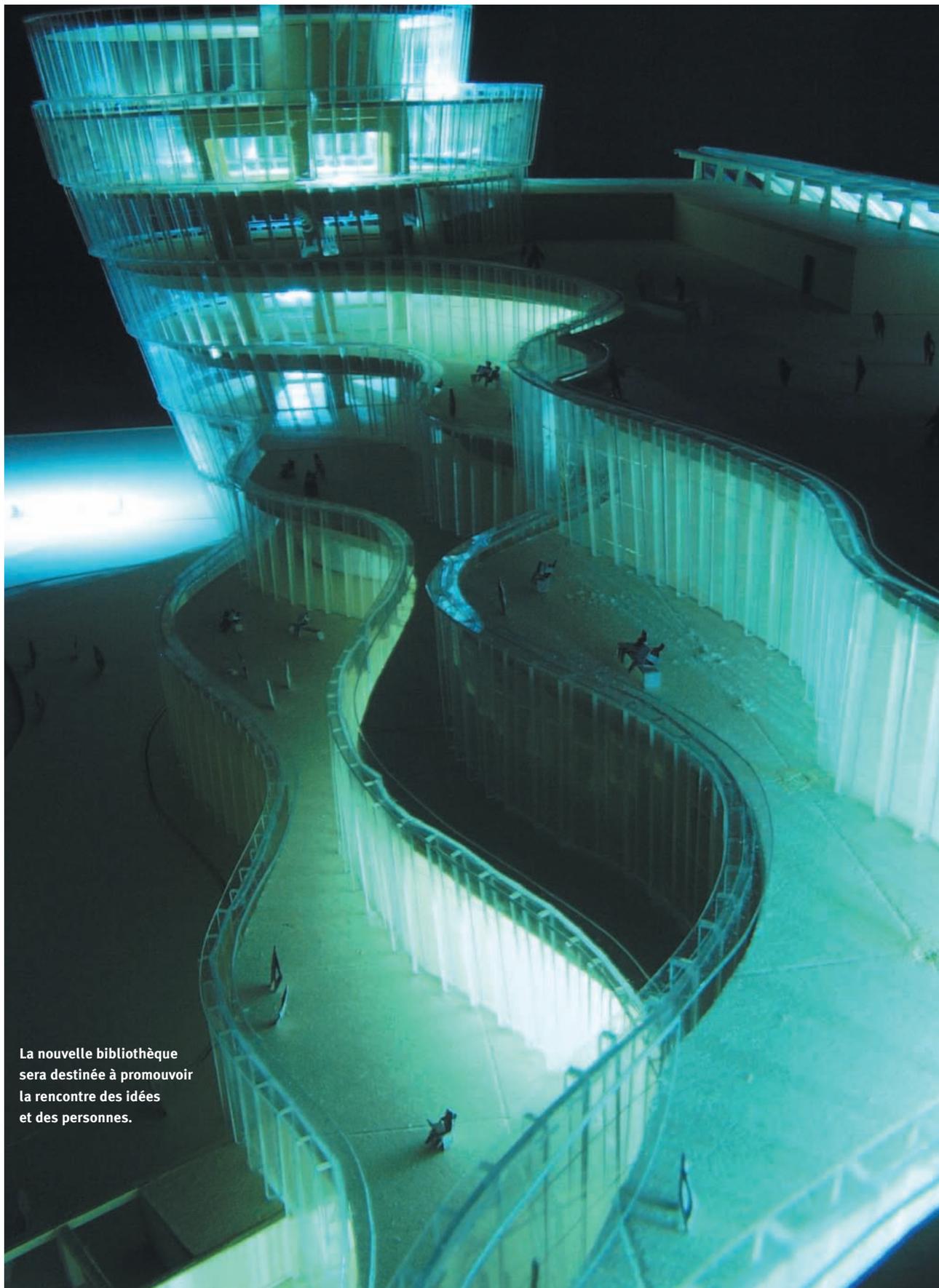
Elle est destinée à promouvoir la rencontre des idées et des personnes, les occasions d'étude et les expressions de créativité, devenant ainsi un point de référence essentiel pour le développement culturel et la qualité de vie du territoire métropolitain. Elle doit pouvoir être un lieu de rencontre idéal à n'importe quel moment de la journée.

La construction du nouveau bâtiment participe de la grande transformation

urbanistique désormais amorcée, de la réalisation de la nouvelle voie ferroviaire et de la disponibilité de vastes superficies industrielles abandonnées.

Ce nouvel édifice public symbolisera architecturalement et fonctionnellement, en plein centre Turin, l'engagement et les choix d'une ville qui veut construire son propre avenir dans l'ère technologique de l'information et de la communication.

Le choix de Turin n'est certes pas unique : ces dernières années, dans la plupart des pays industrialisés engagés dans un processus de dépenses publiques, il y a eu des investissements considérables pour l'ouverture de nouvelles bibliothèques, ou la restructuration et l'agrandissement de



La nouvelle bibliothèque sera destinée à promouvoir la rencontre des idées et des personnes.

© Mario Bellini / Associati

bibliothèques déjà existantes.

Toutes les nouvelles bibliothèques publiques se sont révélées être des espaces de culture attrayants, riches en opportunités pour tous, en mesure d'attirer et de transformer la vie d'un grand nombre d'usagers de tout âge, de conditions et de provenances culturelles et sociales variées.

Il s'agit de bibliothèques dans lesquelles même le public non habitué est à l'aise, non seulement parce que la plus grande partie des livres est en libre accès, à portée de main comme dans un supermarché, mais aussi pour le confort qu'elle offre.

Publics atypiques, bienvenue

Il est désormais normal de prévoir dans une bibliothèque publique, en plus des places traditionnelles de lecture et un nombre toujours plus grand de postes d'accès à Internet, des sièges confortables, des fauteuils pour feuilleter des revues et pour écouter de la musique avec un casque, des coussins et des tapis pour les enfants.

Les usagers non européens devront aussi se sentir à l'aise dans la nouvelle bibliothèque, ce qui nous incite à prévoir des aménagements et des places de lecture non traditionnelles.

Il nous a semblé opportun de faire un effort supplémentaire pour les handicapés moteurs en leur

offrant les mêmes opportunités que les autres lecteurs, non seulement pour les accès et les toilettes, mais aussi en calculant des espaces de façon à ce que les rayons directement accessibles au public ne dépassent pas 1,60 m de hauteur, et en évitant de faire des entrées et des parcours différents de ceux pour les personnes valides.

L'objectif final du projet est de pouvoir offrir, à travers la nouvelle bibliothèque centrale, la plus grande liberté de choix, le plus grand nombre d'opportunités pour le temps libre, la formation permanente, l'information et la communication avec les autres, afin d'avoir une meilleure place au sein de la société.

Nous sommes au début d'un nouveau millénaire où la disponibilité de l'information s'annonce comme la ressource stratégique essentielle, plus encore que le contrôle direct des matières premières. La possibilité d'accéder à l'information sous diverses formes de documents (imprimés, audiovisuels, informatiques, etc.) avec la possibilité de naviguer sans

risque de naufrage dans l'océan de l'information aujourd'hui disponible, sera un motif de discrimination toujours plus grave pour de nombreuses catégories de population.

Les bibliothèques sont en train de devenir des services publics stratégiques contre les nouvelles exclusions, comme celles de l'information et de la connaissance, essentielles pour l'insertion du travail et pour l'intégration sociale. La possibilité d'effectuer des recherches informatiques dans les bibliothèques publiques les transforme en lieu institutionnel où le citoyen le moins expert (ou le plus désavantagé) peut s'adresser aux bibliothécaires chargés d'assister les usagers, pour les aider à naviguer sur Internet ou pour les guider dans un démarche d'auto-formation.

Des espaces pour les solitaires et les groupes

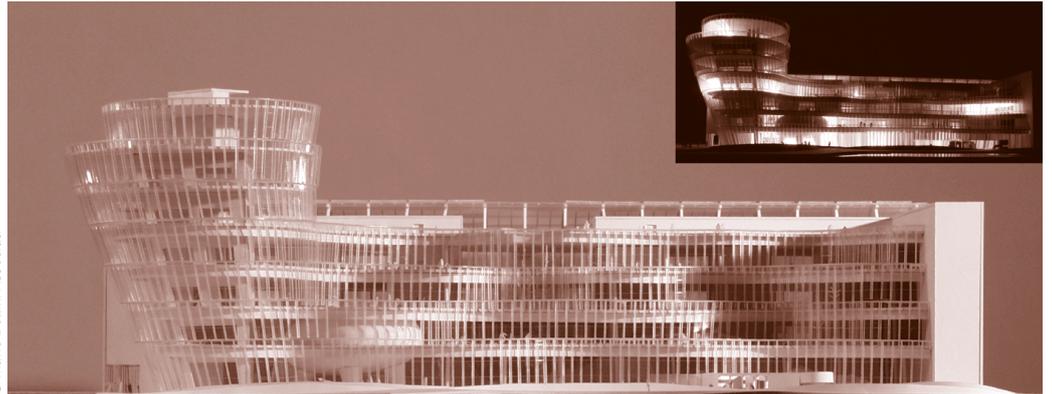
En calculant les espaces nécessaires pour le développement des collections sur une période de cinquante ans, nous

avons tenu compte du développement des fonctions traditionnelles des bibliothèques publiques : grâce aux catalogues électroniques et aux connexions on-line, les recherches effectuées par les étudiants sont plus faciles, et les demandes de consultation de tous types de documents existants augmentent.

C'est précisément à l'époque de la révolution électronique que l'on publie toujours plus de livres, et que les programmes d'agrandissement des bibliothèques ou la construction de bâtiments se multiplient : le livre électronique ne semble pas destiné à remplacer le livre imprimé mais plutôt à le compléter, comme cela s'est produit pour la télévision et la radio.

Le programme architectural et fonctionnel auquel devaient se conformer les participants au concours du projet prévoyait des espaces pour les usagers accompagnés. Comme toutes les bibliothèques publiques, la bibliothèque de Turin devra être en mesure d'accueillir des groupes, d'organiser des

© Mario Bellini Associati



Quatre étages dotés de terrasses.

conférences autour d'un auteur, d'accueillir des classes de collèges ou des étudiants universitaires dans des petites salles de séminaires aménagées à différents étages, à côté des collections de livres rangées dans les rayons directement accessibles au public.

La nouvelle bibliothèque municipale centrale de Turin sera ouverte au multimédia. Elle pourra accueillir environ un million de documents (dont 300 en libre accès). Elle sera entièrement câblée. Mille cinq cents places assises seront disponibles avec des emplacements pour étudier seul et des petites salles pour les activités en groupe. Ce sera un laboratoire moderne du multimédia où il sera possible de naviguer sur Internet, d'accéder à des banques de données, de

consulter des documents numériques.

Le changement rapide des technologies et des exigences informatiques, culturelles et sociales à satisfaire, a rendu nécessaire une plus grande flexibilité des agencements internes du nouveau bâtiment, notamment pour les espaces réservés au public, de façon à pouvoir varier la répartition entre les zones de lecture, les espaces en libre accès et les magasins dont l'accès sera contrôlé.

Turin, ville internationale

Changer de lieu signifie pouvoir adapter le service aux exigences des villes afin de répondre efficacement à l'augmentation et à la diversification des besoins

d'information et de formation continue de toute la population, dans un contexte communicatif, social et interculturel caractérisé par toujours plus de multimédia, et par la présence d'outils de technologie de pointe pour de nombreux citoyens avec un faible niveau de scolarité. Le projet du nouveau centre culturel s'inscrit aussi parmi les actions prévues dans le cadre de Turin internationale, le plan stratégique mis en marche et souscrit par les principaux acteurs économiques, sociaux et culturels de la zone métropolitaine

turinoise, pour redessiner l'avenir de Turin et lui consentir de jouer totalement le rôle de grande ville européenne.

La nouvelle bibliothèque municipale centrale est une infrastructure indispensable pour une ville tournée vers l'Europe et le monde, elle pourra simultanément être le symbole de cette vocation et l'instrument qualifié pour mieux l'exprimer.

Paolo MESSINA
Directeur des bibliothèques de Turin



Maquette insérée dans la ville, le long de la voie express qui la traverse.

Fiche technique

- Distribution des espaces accessibles au public sur quatre étages dotés de terrasses avec des éclairages naturels venant du nord (optimal pour la lecture) et vue sur un grand jardin public.
- Importantes collections de livres en libre accès (environ 300 000 volumes sur 1 000 000 de volumes initialement prévus) avec facilités d'aménagement pour les handicapés moteurs.
- Documents multimédia, sonores, audiovisuels.
- 1.500 places assises, avec un équipement prévu pour le multimédia et l'utilisation d'ordinateurs personnels.
- Emplacements télématiques utilisables directement par le public.
- Espaces d'exposition pour faciliter la consultation des journaux et des revues d'actualités.
- Espaces pour les enfants et les jeunes.
- Espaces pour l'étude individuelle.
- Petites sales pour les groupes d'étude et les activités de formation.
- Salles pour les activités d'expression (lecture à voix haute, théâtre, etc.) conférences, écoutes musicales et vidéo projections.
- Espaces pour des expositions temporaires.



La BMVR de Châlons-en-Champagne

Inaugurée le 19 décembre dernier en présence de personnalités locales, régionales et nationales, la Bibliothèque municipale à vocation régionale Georges Pompidou à Châlons-en-Champagne a été remise à tous les lecteurs par le Maire de la Ville, M. Bruno Bourg-Broc.

Cette nouvelle bibliothèque s'inscrit dans la continuité d'une longue tradition de lecture.

L'ancien bâtiment était installé depuis 1821 dans un ancien hôtel particulier trop exigü pour les besoins actuels d'une bibliothèque touchant actuellement 20 % de la population.

La BMVR possède un fonds patrimonial particulièrement important : 70 000 ouvrages imprimés avant la fin du XVIII^e siècle, 120 incunables, près de 2 000 manuscrits du X^e au XX^e siècle, un fonds iconographique, etc. Afin de rendre ce patrimoine plus visible, trois grandes vitrines

ont été installées dès l'entrée de la bibliothèque.

La bibliothèque est aussi le siège du dépôt légal régional. Son rôle dans la conservation régionale a été orienté plus particulièrement sur la musique et le disque.

Avec un fonds historiquement important, un pôle associé de la BNF a été créé, permettant ainsi de constituer une base documentaire musicale conséquente. Une autre vocation régionale est la coordination d'une base bibliographique associant les principaux établissements documentaires champardennais.

Aujourd'hui c'est une médiathèque du XXI^e siècle, puisque l'on y trouve dans ses différents espaces tous les supports du marché actuel, bien que le classement multi-supports ne soit pas généralisé.

À terme, près de 90 000 documents seront proposés en libre accès.

Trente postes informatiques sont à disposition du public pour l'accès au catalogue ou à des bases documentaires en ligne et la consultation de cédéroms. Six d'entre eux donnent accès à internet (2,29 euros/h).

La construction de la BMVR a été décidée en

Fiche technique

BMVR de Châlons-en-Champagne
68, rue Léon Bourgeois
51000 Châlons-en-Champagne
 Tél. : 03 26 26 94 26
 Bibliothèque.mairie@chalons-en-champagne.net

Espaces publics : 2 625 m²

Places assises : près de 350, dont 16 postes d'écoute musicale, 8 postes de consultation vidéo, 3 places pour l'étude des langues

Ouverture : 32 h hebdomadaires

Personnel : 40 (en 2002) ; 16 recrutements

janvier 1997. Le coût global de l'opération s'élève à 17,5 M€ (incluant des achats fonciers et des démolitions), dont 12,5 M€ pour le seul bâtiment.

Conçu par deux architectes réputés, Chemetov et Huidobro, le bâtiment se déploie sur 5 000 m², au cœur d'un îlot piétonnier, selon une forme évoquant un L. Les volumes et la lumière y sont traités de manière tout à fait intéressante. Il offre des lignes pures, l'alliance du béton brut, du bois et de la pierre, et une déclinaison de tons gris et bleus.

Cette BMVR où l'esprit Chemetov est lisible – on retrouve l'esprit de la BMVR de Montpellier – est un équipement important, très marqué architecturalement, mais qui devrait pouvoir répondre assez rapidement de manière satisfaisante aux besoins du public.

Pierre BRUTHIAUX

Nouvelle médiathèque à Rueil-Malmaison

La médiathèque de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) a ouvert ses portes en janvier 2002. Financée avec l'aide du Centre national du livre, de la DRAC Ile-de-France et du Conseil général des Hauts-de-Seine, la médiathèque se veut un centre de ressources documentaires multi-supports mais aussi un lieu de sociabilité, terrain d'aventures et de rencontres intellectuelles. Ouverte à tous, elle offre une large place aux nouvelles technologies et intègre les outils nécessaires à des activités d'animations à destination de tous les publics.

Tout en verre et transparence, le bâtiment conçu par les architectes Paul Chemetov et Burja Huidobro s'insère dans le cœur de la ville qu'il contribue à dynamiser.

Fiche technique

Médiathèque de Rueil-Malmaison

15-21, bd. du Maréchal Foch

92500 Rueil-Malmaison

Tél. : 01 47 14 54 54

Site internet : www.mediathèque-rueilmalmaison.fr

Réseau : 3 annexes et 1 bibliobus.

Surface du bâtiment : 4600 m²

Places assises : 300

Budget

Bâtiment : 12 195 921 € (80 MF)

Acquisitions : 457 347,05 € (3 MF)

Personnel : 44 personnes

Horaires d'ouverture : 34 h 30 /semaine

Tarifs d'inscription : gratuit jusqu'à 15 ans

15 € : imprimés et multimédia sur place

30 € : tous supports

demi-tarif étudiants

Fonds documentaires

Documents : 150 000

Livres : 130 000

Périodiques : 400

Vidéo (VHS, DVD) : 2 500

CD : 10 000

Cédéroms : 9 000

Services

80 postes accès internet/multimédia

12 écrans télévision/cinéma

6 cabines de langues

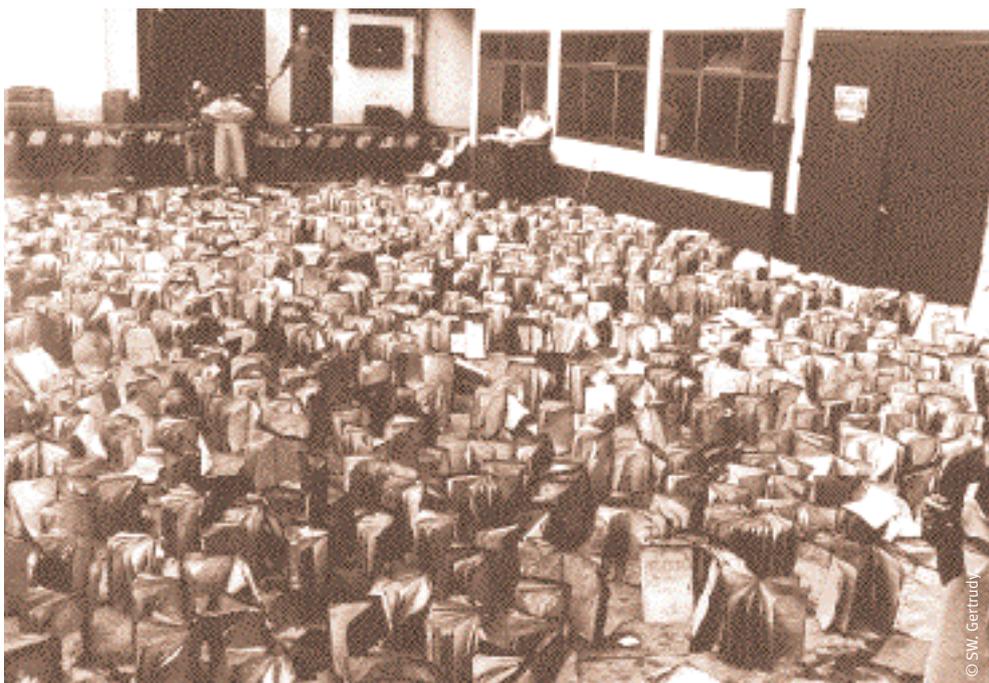
46 connections pour ordinateurs portables

16 postes pour l'atelier informatique

120 places à l'auditorium



Geneviève BOULBET



Bouclier bleu : future Croix-Rouge des biens culturels

Protéger le patrimoine culturel en cas de conflit armé ou de catastrophe naturelle est l'objectif premier du Comité international du Bouclier bleu qui entend réaliser pour le patrimoine ce que la Croix-Rouge entreprend pour les civiles depuis le début du XX^e siècle.

Créé en 1996 à l'initiative de quatre ONG¹ regroupant les principaux acteurs du patrimoine culturel, à savoir les musées (ICOM), les bibliothèques (IFLA), les archives (ICA) et les monuments et les sites (ICOMOS), ce comité s'efforce de mettre en application la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Cette convention est le premier accord international où les États partis s'engagèrent à tout mettre en œuvre pour atténuer les conséquences des conflits armés sur le patrimoine et, en temps de paix, à prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour assurer sa protection. Concrètement, cette ini-

tiative se manifesta par l'apposition sur certains monuments et sites de l'emblème du Bouclier bleu. Les États s'engagèrent à ne pas prendre les monuments ainsi identifiés pour cibles de tir.

À ce jour, la mission principale du Bouclier bleu consiste à rassembler et à fédérer les informations ainsi qu'à coordonner les actions répondant aux situations d'urgence.

Avec actuellement 99 États partis à la convention, augmentée d'un protocole sur l'expropriation ou la saisie des biens culturels, les réalisations concrètes sont encore timides. La convention est encore peu appliquée ou ignorée. Elle s'est révélée impuis-

Grande-Bretagne

La conservation est encore le parent pauvre de nombreuses bibliothèques patrimoniales en Europe, sans parler du reste du monde. C'est pourquoi l'Association des bibliothécaires de Grande-Bretagne s'est engagée à soutenir les actions du Comité Grande-Bretagne/Irlande du Bouclier Bleu, créé en 2001.

<http://www.bl.uk/blueshield>

sante face aux conséquences de l'épuration ethnique en ex-Yougoslavie ou à la destruction des bouddhas par les Talibans.

Pourtant cette convention implique que la destruction du patrimoine peut être l'objet de poursuites et de condamnations par un tribunal international.

Il existe dans certains pays, c'est le cas de l'Autriche ou des Pays-Bas notamment, des unités spéciales de l'armée chargées particulièrement de la protection du patrimoine.

Des ambitions humanistes

La difficulté d'une telle initiative réside dans l'application et le respect de la convention : un conflit ethnique se manifeste en premier lieu par la volonté délibérée de détruire l'identité culturelle d'une population : les registres d'archives sont les premières cibles, suivies par les monuments religieux. L'ampleur du défi lancé par le Bouclier bleu est proportionnel à ses ambitions humanistes : sensibiliser les populations à l'importance des biens culturels comme symboles de leur identité. Toutes n'y sont pas prêtes, comme certains pays d'Afrique pour qui un musée n'évoque rien d'autre que la douloureuse époque de l'esclavage. Mieux les populations comprendront l'importance du patrimoine culturel, plus elles seront enclines à la protéger. Il s'agit d'un travail de longue haleine portant sur l'évolution des mentalités auquel commencent à se rallier des experts juridiques internationaux, des militaires et des politiques.

Outre les conflits armés, le Bouclier bleu entend aider les institutions à savoir réagir efficacement contre tout type de catastrophe. Pour les bibliothèques patrimoniales françaises, la priorité semble être l'élaboration de plan d'urgence à l'instar des pays anglo-saxons : anticiper les conséquences d'une catastrophe naturelle ou d'un dégât des eaux ne relève pas du pessimisme effréné qui font les choux gras des compagnies d'assu-

rances mais tout simplement du bon sens : il suffit de quelques exemples pour s'en convaincre, le plus éloquent restant l'inondation de Florence de 1966, la première à avoir éveillé une conscience internationale inexistante auparavant. Citons encore l'incendie de la BM de Lyon en 99 ou l'inondation de la bibliothèque de l'Institut catholique de Toulouse, survenue en 2000, le temps d'un week-end. Les autres bibliothèques et archives françaises qui ont essuyé les revers d'un sinistre et ont vu l'ampleur des dégâts et l'incapacité des personnels à réagir de façon structurée, ont depuis posé les premiers jalons d'un plan d'urgence avec d'autres partenaires régionaux et les services de secours locaux².

De l'importance des comités nationaux

Il existe une multitude d'ouvrages techniques sur le sujet où toutes les étapes de la mise en place d'un plan d'urgence sont décrites pas à pas. Cette documentation est malheureusement rare en français³, la BnF elle-même se n'y intéresse que depuis quelques années. Plus efficaces que n'importe quelle argumentation – il n'est pas aisé de convaincre une administration de dégager des fonds pour prévenir une hypothétique catastrophe – la tempête en décembre 99 et l'incendie électrique qui se déclara aux abords de la BnF en octobre 2001 ont véritablement convaincu les responsables de la validité de cette entreprise.

Afin de soutenir les initiatives du comité international qui ne peut qu'impulser des actions de sensibilisation, dans l'attente d'un statut juri-

dique lui permettant de mettre en place un réseau de coordination des actions en cas d'urgence sur le modèle de la Croix-Rouge, des comités nationaux essaient un peu partout en Europe. C'est en fonction de chaque contexte socio-culturel que des actions précises peuvent être engagées. La Belgique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Pologne et, depuis juin dernier, la France ont créé leur comité national. Certains pays comme les États-Unis ou l'Italie, possèdent des organismes parallèles.

Pour plus de renseignements sur le Comité français du Bouclier bleu, contacter Mme Bergeon-Langle, présidente. Tél. et fax : 01 47 43 15 70.

Pour le Comité international, Mme Varlamoff, représentant l'IFLA en France, saura répondre à vos questions. Tél. : 01 53 79 59 70
marie.therese.varlamoff@bnf.fr.

Le site Internet du Comité international du Bouclier bleu est en cours de construction.

Virginie KREMP

1. ICOM : International Council on Museums
<http://www.icom.org>

IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions
<http://www.ifla.org>

ICA : International Council on Archives
<http://www.ica.org>

ICOMOS : International Council on Museums and Sites
<http://www.icomos.org>

2. *La prévention et l'intervention en cas de sinistre dans les archives et les bibliothèques*. Actes des premières journées sur la conservation préventive. Arles, 15 et 16 mai 1995. Arles : Centre de Conservation du Livre, 1999. ISBN 2-913624-00-6.

Centre de Conservation du Livre :
18, rue de la Calade - 13200 Arles.

3. L'ICA a publié des *Principes directeurs pour la présence et le contrôle des sinistres*. Il s'agit d'un document de 48 pages décrivant de façon claire et générale les principaux risques ainsi que les moyens (prévention, intervention et réhabilitation) pour y faire face.

LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES ET LEUR DOCUMENTATION

Une politique et son évaluation

Au cours de la décennie 1980, la France a consenti un effort important pour développer les bibliothèques dites de « lecture publique » : bibliothèques municipales, bibliothèques rurales (bibliothèques départementales de prêt).

En revanche, la situation des bibliothèques universitaires restait alors mauvaise, voire catastrophique. Ce phénomène était aggravé par une forte croissance de la population étudiante : rappelons que, toutes catégories d'établissements confondues, nous sommes passés de 300 000 à 2 125 000 étudiants entre 1960 et aujourd'hui. Pour s'en tenir aux seules universités dont il est question ici, l'évolution est tout aussi marquée avec toutefois une légère érosion des effectifs à partir de 1997 :

- 1980 : 855 000
- 1990 : 1 180 000
- 1996 : 1 470 000
- 2000 : 1 430 000

C'est dans ce contexte qu'en 1988, le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Lionel Jospin, confie une mission à une commission présidée par un grand universitaire, ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale, André Miquel. Remis en 1989, le rapport décrit une situation « sinistrée » et formule de nom-

breuses propositions. C'est sur cette base que la politique de développement et de modernisation des bibliothèques des universités a été définie et mise en œuvre à partir de 1990.

1 Une politique organisée autour de cinq outils

Avant même de poser les questions des moyens, il était indispensable de soulever le problème de l'outil organisationnel le mieux adapté. La bibliothèque universitaire traditionnelle souffrait en effet de trois maux : affichant une forte autonomie, elle fonctionnait trop en marge de l'université et se trouvait le plus souvent mal articulée à la politique scientifique et pédagogique de son établissement ; par ailleurs elle était perçue davantage comme un bâtiment que comme un véritable service placé à l'interface de ressources documentaires à constituer, d'une part, et de besoins documentaires à identifier, d'autre part, ce qui ne la préparait guère à assimiler les mutations technologiques annoncées, fondées sur l'émergence des documents numériques ; enfin, elle ne représentait qu'une fraction, certes importante (en moyenne environ 60 %), du patrimoine docu-

mentaire de l'établissement, ce qui signifie que nombre de bibliothèques de composantes (départements, instituts, laboratoires, etc.) fonctionnaient de leur côté sans concertation ni recherche de cohérence.

C'est à partir de ce constat que les universités, dans un cadre réglementaire défini au préalable, se sont toutes dotées d'un service commun de la documentation (S.C.D.) qui, placé sous l'autorité directe du président de l'établissement et dirigé par le directeur de la bibliothèque universitaire, a vocation à regrouper :

- la bibliothèque universitaire,
- les bibliothèques désormais intégrées,
- et des bibliothèques associées.

Cette réorganisation a été la condition de la mise en œuvre d'une véritable politique documentaire dans chaque établissement, politique conforme aux orientations générales de celui-ci et propre à instaurer une cohérence et une complémentarité entre les multiples bibliothèques qui coexistaient sans pour autant se concerter sur le campus.

Lancé à la fin des années 1980, le mouvement d'intégration dans les S.C.D. des bibliothèques de composantes se poursuit toujours,

accélééré par le développement des périodiques électroniques qui oblige en particulier à mettre en œuvre une politique d'abonnements à l'échelle de chaque université.

Les moyens en crédits et en personnel

La situation très préoccupante des S.C.D. appelait toutefois l'attribution de moyens importants. Les dotations financières susceptibles d'être apportées par les droits d'inscription des étudiants ou par les ressources propres des services étant limitées, c'est à l'État qu'il revenait de financer l'essentiel du développement des bibliothèques. Le tableau ci-après montre que l'effort à été conduit sur la durée.

On peut remarquer que les crédits augmentent au rythme d'un doublement tous les sept ans. À l'heure actuelle, les dotations de l'État représentent environ 65 % des recettes des bibliothèques, les droits d'inscription 18 %, les ressources propres 6 % et les ressources d'origines diverses 10 %. Quant aux emplois, le rythme de créations est de l'ordre de 150 par an depuis 13 ans, portant l'effectif total à plus de 5 000 agents.

Afin que ces moyens supplémentaires soient bien mis au service d'une politique volontariste de développement de la fonction documentaire, ceux-ci ont été spécifiquement identifiés comme tels et réservés à ce seul usage. Ce « fléchage » des moyens s'est inscrit sans difficultés dans le contexte général de renforcement de l'autonomie des uni-

Années	Subventions de fonctionnement en MF	Création d'emplois
1990	229	79
1991	255	127
1992	276	100
1993	335	149
1994	365	25
1995	376	150
1996	404	195
1997	462	200
1998	503	349
1999	535	149
2000	545	80
2001	565	150
2002	604	148

versités et des pouvoirs de leurs présidents. Ils ont favorisé la définition et la mise en œuvre d'une politique documentaire d'établissement, débattue au sein de ses instances (conseil d'administration, conseil scientifique, etc.) et conforme aux orientations fixées par celles-ci en matière d'enseignement et de recherche.

La construction de nouvelles bibliothèques

Dans la mesure où aucun mètre carré de bibliothèque universitaire n'avait été construit entre 1970 et 1990, alors même que la démographie étudiante explosait, il n'était pas surprenant que les bâtiments fussent vétustes, non fonctionnels, saturés et peu accueillants (peu de libre accès aux documents ; important déficit en places de travail). Avec moins d'un demi mètre carré par étudiant, il est apparu indispensable d'engager une politique de construction et d'ouverture de nou-

velles surfaces.

La première tâche a consisté à élaborer un corps de doctrine permettant d'engager la construction de nouveaux locaux adaptés aux besoins et aux nouvelles technologies de l'information : ce travail a débouché sur la publication de l'ouvrage *Construire une bibliothèque universitaire*, de la conception à la réalisation, paru en 1993.

Parallèlement, le plan Universités 2000, relayé par les contrats de plan passés entre l'État et les régions, a permis la construction entre 1991 et 2001 d'environ 350 000 m² et de porter le ratio m²/étudiant à 0,65. Pendant la même période, la part de documents en accès direct est passée de 20 à 35 % et le nombre de places de travail de 64 000 à plus de 100 000.

Les contrats quadriennaux de développement

Le souhait partagé de concilier le renforcement de l'autonomie des universités et l'af-

firmation par l'État de priorités nationales – et parmi celles-ci le développement et la modernisation des bibliothèques – a conduit à engager une politique contractuelle qui permet aux deux partenaires de croiser leurs objectifs et à l'État de financer les projets qui lui paraissent devoir être soutenus.

Les « volets documentaires » des contrats occupent dans ce dispositif une place tout à fait importante dans la mesure où le montant total des dotations contractuelles documentaires – réparties sur la base des projets des établissements – représentent un volume financier pratiquement équivalent au montant total des dotations normées, réparties sur la base de critères objectivement quantifiables (nombre d'étudiants, avec une pondération selon les niveaux d'étude et les disciplines).

Pour l'essentiel, les volets documentaires privilégient trois axes d'actions :

L'amélioration des services aux usagers, à travers en particulier :

- l'augmentation des horaires d'ouverture, passés, entre 1989 et aujourd'hui, de 40 heures par semaine en moyenne à 56 heures ;
- le développement de l'accès direct aux collections ;
- la formation des usagers à l'information scientifique et technique.

Le développement des ressources documentaires, tant imprimées que numériques :

- en procédant à l'élaboration de plans de développement des collections et autres ressources ;
- en s'attachant à définir une politique documentaire qui coordonne et fédère l'en-

semble des bibliothèques et des centres de documentation de l'université.

La modernisation des services grâce notamment à la mise en œuvre :

- de systèmes intégrés de gestion de bibliothèques et de systèmes d'information permettant depuis n'importe quel poste de travail de l'établissement d'avoir accès à l'ensemble des ressources électroniques produites ou acquises par celui-ci : catalogue de la bibliothèque, catalogues collectifs, bases biblio-graphiques, réseau de cédéroms, périodiques électroniques, documents pédagogiques, rapport de recherche, thèses numérisées, sélection de sites Internet, etc.
- de programmes de numérisation des catalogues ou de certains types de documents.

Le fonctionnement en réseau

Comme l'on sait, les bibliothèques constituent aussi les composantes d'un réseau documentaire fondé sur la coopération et l'échange de services. Le réseau français est organisé autour de plusieurs fonctions, qui sont prises en charge par divers établissements ou services spécifiques.

La formation initiale et continue des personnels

La formation professionnelle des personnels scientifiques (conservateurs) ou de haut niveau technique (bibliothécaires) est assurée par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB : <http://www.enssib.fr>). Celle

des autres catégories de personnels par les douze centres de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB) ou dans les universités.

Si la formation des usagers à l'information scientifique et technique est, à l'évidence, de la compétence des établissements et doit être fondée sur une coopération entre enseignants des disciplines et personnels des bibliothèques, la formation des formateurs s'appuie sur le réseau des sept unités régionales de formation de l'I.S.T. (URFIST) et sur des outils collectifs et collaboratifs d'autoformation comme le serveur Formist (<http://formist.enssibfr>).

L'accès à l'information bibliographique et la fourniture à distance des documents

Le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (<http://www.sudoc.abes.fr>), qui comprend plus de cinq millions de notices et douze

millions de localisations, en constitue l'outil de base.

Développé à partir du système Pica, il est administré par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES : <http://www.abes.fr>). Il permet aussi de signaler les documents électroniques et d'en contrôler l'accès en fonction des droits qui y sont attachés. Le catalogue est en outre directement articulé au module de fourniture à distance des documents.

La conservation partagée

Celle-ci concerne au premier chef Paris et sa région, qui conservent à eux seuls 30 % des collections universitaires nationales. Elle prend appui, d'une part, sur le catalogue collectif et, d'autre part, sur le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes), qui accueille des fonds à rotation lente, cédés ou déposés par les bibliothèques.

La coordination documentaire

Elle est notamment assurée par le réseau des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) qui permettent aux bibliothèques dans lesquelles ils sont implantés d'être des pôles de références et de recours dans la discipline.

En outre, avec l'apparition des périodiques électroniques, de nombreux établissements ont adhéré à des groupements d'achats, en particulier au Consortium universitaire pour les périodiques numériques (COUPERIN) créé à l'initiative de plusieurs universités et qui donne accès à près de 2 000 titres en ligne, ou encore au consortium qui regroupe, à l'initiative de l'ABES, 33 établissements pour l'abonnement aux *Chemical Abstracts* via l'interface *Scifinder Scholar*.

2 La mesure d'évaluation des résultats

Le dispositif statistique

Un dispositif statistique assez détaillé et suivi sur la durée est la première des conditions de l'évaluation. Fondé sur une enquête annuelle désormais totalement informatisée et fonctionnant en ligne, il permet de restituer les données portant sur les principaux paramètres mesurables et de construire des indicateurs. Il débouche sur deux types de produits :

- un annuaire statistique imprimé ;
- une application statistique interactive en ligne (<http://fermi2.sup.adc.education.fr/asibu/>) qui permet de :
 - consulter les données ;

À paraître en mars 2002

CATALOGUER : MODE D'EMPLOI

Initiation aux techniques de catalogage

Coordination : Michelle Pastor et Christiane Delacour

Cet ouvrage collectif a été rédigé par les bibliothécaires de terrain, engagés dans la formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF. Ils tentent de rendre lisible une codification complexe. Introduire à l'utilisation des normes, préparer à la compréhension des notices normalisées, sont les objectifs qu'ils veulent atteindre.

Collection Médiathèmes
Format 18 x 24 – 21 €
Diffusé par ABIS

BON DE COMMANDE

Bulletin à renvoyer accompagné du règlement à **ABIS** – 31 rue de Chabrol 75010 Paris

Je commande CATALOGUER : MODE D'EMPLOI au prix de 21 € TTC Je souhaite recevoir une facture

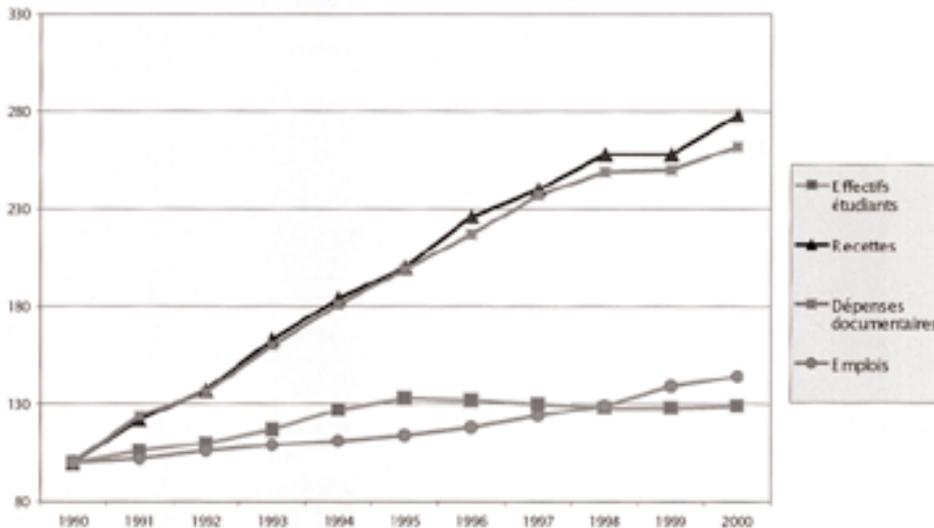
Nom – Prénom :

Organisme :

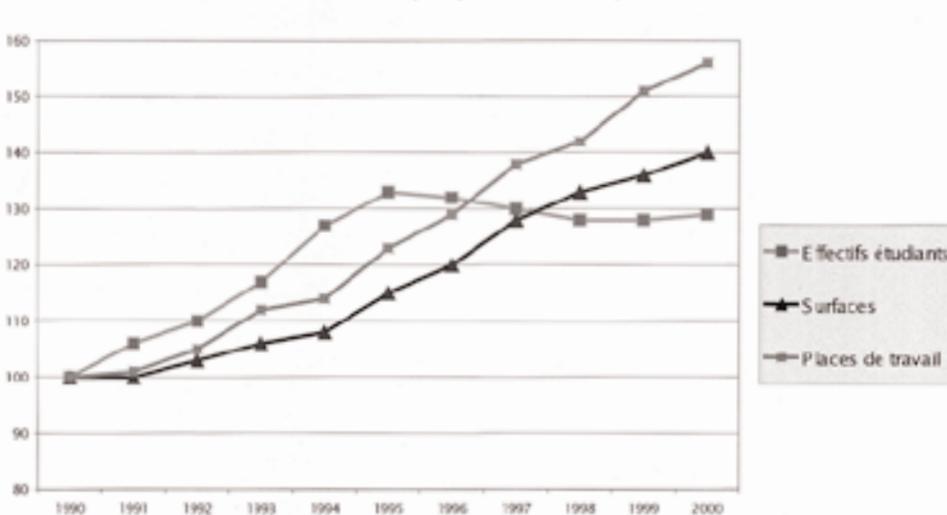
Adresse

.....

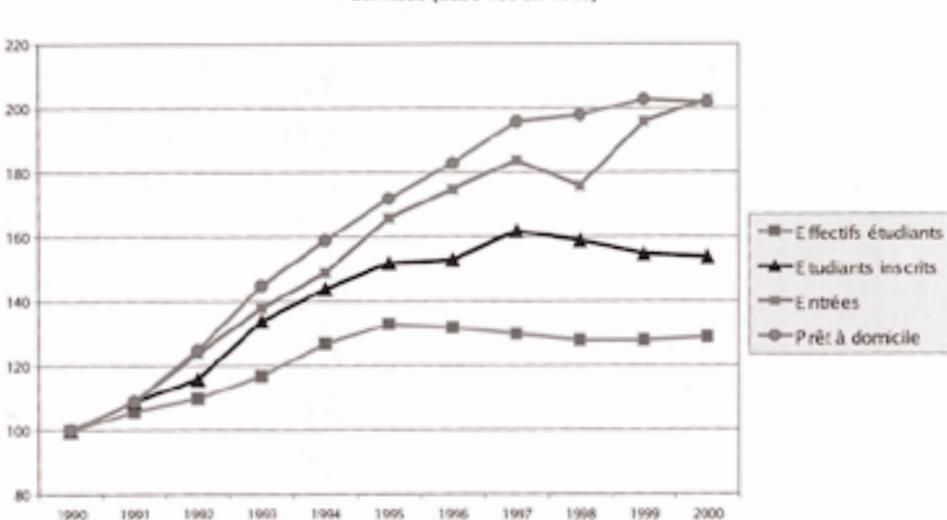
Evolutions comparées des effectifs étudiants en université et des moyens de la documentation (base 100 en 1990)



Evolutions comparées des effectifs étudiants en université et des bâtiments de bibliothèques (base 100 en 1990)



Evolutions comparées des effectifs étudiants en université et de l'activité des services (base 100 en 1990)



- produire des tableaux comparatifs à périmètres variables (selon le types d'établissements, les régions, etc.) ;
- construire des indicateurs à la demande.

On trouvera ci-contre trois graphiques qui condensent, en fonction d'une base 100 en 1990, l'évolution de quelques données essentielles. Il en ressort qu'au cours de la dernière décennie :

- les moyens en crédits ont évolué nettement plus vite que la démographie étudiante. En revanche, il a fallu attendre 1998 pour qu'en dépit d'un effort continu de créations d'emplois, le ratio emploi/étudiant s'améliore ;
- les ratios mètre carré/étudiant et place de travail/étudiant n'ont enregistré une progression positive qu'à partir de 1996/1997 seulement, alors que l'effort de construction a été engagé dès 1990/1991 ;
- le taux de pénétration des bibliothèques a sensiblement augmenté. Aujourd'hui, 72 % des étudiants sont inscrits dans la bibliothèque de leur université contre 56 % dix ans plus tôt ;

De plus, la fréquentation et l'usage apparaissent beaucoup plus intensifs, chaque inscrit venant plus souvent à la bibliothèque (46 fois par an en 2000 contre 34 fois en 1990) et empruntant davantage à domicile (10,6 ouvrages par an en 2000 contre 7,9 en 1990).

Du quantitatif au qualitatif

Si les données et indicateurs sont indispensables, ils ne dispensent pas d'une appréciation qualitative qui inter-

vient en plusieurs occasions :

- dans le cadre de la procédure contractuelle évoquée plus haut. Avant de remettre son projet d'établissement qui doit servir de cadre à la discussion contractuelle, l'université est tenue de présenter un bilan couvrant la période du contrat précédent et, témoignant du degré d'exécution (ou de non exécution), des objectifs qui avaient été fixés d'un commun accord ;
- à travers les inspections conduites par l'inspection générale des bibliothèques. Dans un grand nombre de cas, chaque S.C.D. fait l'objet d'une inspection au cours de l'année qui précède le renouvellement du contrat quadriennal de son université ;
- lors des missions conduites par le comité national d'évaluation (CNE).

L'évaluation des nouveaux bâtiments

L'importance des constructions de bibliothèques réalisées dans le cadre d'U2000, puis de celles prévues dans le cadre de la première phase (2000-2006) du plan Universités du troisième millénaire (U3M) qui a inscrit 580 M € au titre des bibliothèques universitaires, a conduit à entreprendre une évaluation des réalisations mises en service au cours de la décennie 1990. Ce travail, qui a été publié en 2000 dans l'ouvrage *Les Bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*, permettra d'éviter de reproduire certaines erreurs et conduira à programmer des bâtiments plus « intelligents » (au sens où l'on emploie ce terme

aujourd'hui) et mieux adaptés à l'extraordinaire développement de la documentation numérique.

Arrivé à ce stade de la présentation des bibliothèques des universités françaises, il semble que deux conclusions s'imposent.

La première, c'est qu'il convient de poursuivre l'effort. Les indicateurs français restent encore modestes en regard de ceux de nombreux pays de niveaux scientifique et économique comparables.

La seconde, c'est qu'il faut mesurer et accompagner les mutations en cours qui obligent à réviser certains des concepts qui ont présidé aux années que nous venons de vivre.

Si les bibliothèques restent des interfaces entre des ressources documentaires à sélectionner et des besoins documentaires à évaluer, les conditions d'exercice de cette fonction connaissent un profond bouleversement. Ces mutations concernent à peu près tous les domaines de la vie des bibliothèques. Citons :

- la part croissante des documents numériques : entre 1998 et 2000, les dépenses d'acquisitions de ceux-ci sont passées de 4,5 M € à 7,6 M € par an. Tout indique que la hausse va se poursuivre à un rythme élevé ;
- l'apparition de consortia ou groupements d'achats qui permettent à des établissements de négocier dans de meilleures conditions avec des fournisseurs qui sont en situation de quasi-monopole pour la fourniture de certaines ressources ;
- la difficulté où nous nous trouvons aujourd'hui pour éla-

borer des données et indicateurs statistiques pertinents pour mesurer l'usage des ressources électroniques ;

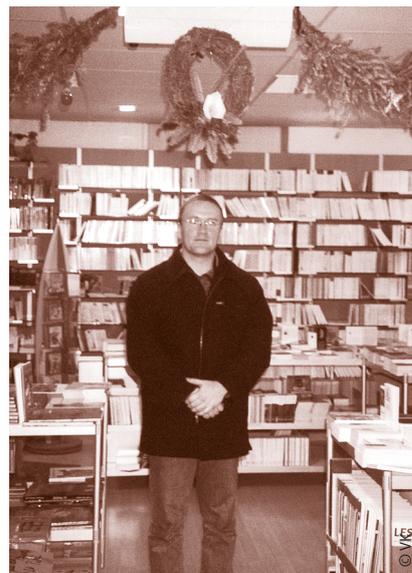
- la nécessité de mettre en œuvre une nouvelle conception de la bibliothèque, qui prend désormais corps autant à travers un système d'information que dans un bâtiment ;
- la disparition des frontières qui séparaient traditionnellement la gestion des systèmes informatiques, l'édition universitaire et la documentation. Aujourd'hui, l'intégration de ces trois fonctions ne peut manquer de retentir sur l'organisation à venir des établissements ;
- le profond bouleversement qui s'opère dans les métiers des bibliothèques et l'apparition de nouvelles fonctions à côté des compétences traditionnelles ;
- l'importance croissante qu'occupe désormais la formation des usagers dans un contexte où l'offre documentaire est à la fois de plus en plus vaste et de moins en moins validée.

Claude JOLLY

Sous-directeur des bibliothèques
et de la documentation
Direction de l'enseignement
supérieur
ministère de l'Éducation nationale

Rencontre avec Yannick Burtin, heureux propriétaire

Paris, XX^e arrondissement. La rue de Bagnolel célébrée par Robert Desnos a bien changé depuis l'ouverture de la librairie Le Merle Moqueur en été 99. Sa présence est le reflet de l'évolution d'un quartier où nombre de bibliothécaires, artistes et intellectuels cohabitent avec des milieux plus populaires. Avec ses vitrines insolites, les séances de lectures pour enfants et les expositions d'œuvres d'artistes, la librairie remplit les fonctions d'une BM de quartier, une BM payante en quelque sorte...



Yannick Burtin, dans sa librairie

Avez-vous toujours été libraire ?

• J'ai toujours été attiré par les librairies et j'ai toujours voulu être libraire. J'ai exploré le métier sous plusieurs facettes. Ma première expérience était à l'Arbre à lettres et mon dernier emploi avant d'être indépendant était dans une librairie du BHV en banlieue.

Est-ce ce qui vous a donné envie d'être indépendant ?

• Non, mais j'avais surtout une expérience de librairie de création : avant le BHV, j'avais aussi travaillé dans une librairie spécialisée en philosophie contemporaine et en poésie. Puis j'ai choisi de me frotter à la grande distribution et à un autre public, plus populaire, pour découvrir le mode de fonctionnement de ces librairies-là.

Une librairie de quartier

Pourquoi avez-vous choisi ce quartier ? En raison de l'absence de concurrence ?

• J'ai emménagé dans la rue de Bagnolel il y a environ 6 ou 7 ans et je prenais tous les jours le bus qui m'emmenait au BHV de Rosny-sous-Bois. Je me préparais à sauter le pas et m'établir à mon compte quand j'ai vu l'annonce de ce local libre. C'était une quincaillerie auparavant.

En parlant avec des personnes âgées du quartier, j'ai appris qu'il y avait beaucoup de librairies après la guerre, pas moins de trois autour de la place de la Réunion. Elles ont toutes disparu.

C'est un quartier qui a toujours été très vivant avec des vagues d'émigration

successives. Il évolue beaucoup, des immeubles de grand standing se construisent, de nouvelles catégories socioculturelles, des intellectuels viennent s'installer sans pour autant déplacer les autres populations.

Contrairement à d'autres endroits de Paris, ce quartier ne tourne pas le dos à son passé. Il y règne un joyeux mélange des cultures. Dès sa création, la librairie a été très bien accueillie.

Vous êtes une librairie très vivante qui proposez de nombreuses animations

• Nous organisons des expositions d'artistes, des rencontres avec des auteurs, des signatures de BD. Nous faisons un peu de tout selon le public. Nous essayons de répondre à ses attentes mais

nous sommes le moteur. Nous prenons des risques lorsque nous décidons du thème d'une vitrine. L'an dernier par exemple, nous avons fait une vitrine sur la littérature scandinave. Ce n'était pas gagné d'avance mais nous avons eu la bonne surprise de constater que le public avait accroché. Depuis, nous avons des demandes régulières dans ce domaine. J'ai souvent constaté que lorsque nous prenons des risques, le public nous suit la plupart du temps. Il nous fait vraiment confiance.

Les motivations des libraires sont très proches de celles des bibliothécaires. Au départ, il y a l'amour pour le livre puis la volonté de le faire partager au plus grand nombre.



37, rue de Bagnolet 75020 Paris

• Je connais peu le monde des bibliothèques encore que j'ai eu une expérience à la BPI où je faisais des vacations au service du rangement. Je brassais des tonnes de livres toute la journée.

Ceci mis à part, j'ai très peu fréquenté les bibliothèques, parce qu'il y avait beaucoup de livres chez mes parents et qu'il existait un petit libraire pas très loin. Évidemment, c'est l'aspect commercial qui nous différencie des bibliothécaires. Nos mobiles sont nobles mais ils sont aussi intéressés afin de pouvoir continuer. Nous avons des obligations : il y a ce qu'il nous faut vendre et ce que nous aimerions vendre même si commercialement parlant, c'est une gageure. Il y a là un équilibre à trouver.

Les relations avec les éditeurs

Quels sont les accords qui vous lient avec les éditeurs ?

Nous définissons avec

plusieurs éditeurs une grille d'office : nous acceptons de recevoir d'office un certain nombre de livres en échange d'une remise commerciale et nous avons le droit de retourner les invendus. En quelque sorte, nous sommes prisonniers de la politique éditoriale des éditeurs qui peuvent gonfler indéfiniment leur production et l'écouler chez les libraires. Beaucoup d'éditeurs usent et abusent de ce système qui est en train d'être remis en cause. Jérôme Lindon disait que l'édition est le seul secteur économique qui réponde à la baisse des ventes par la hausse de la production.

Vous êtes liés avec beaucoup d'éditeurs autour de cet accord ?

• De moins en moins, nous essayons de sortir de ce carcan pour avoir vraiment le choix.

Y-a-t-il un syndicat des libraires pour vous défendre ?

• Il existe deux syndicats principaux : la Fédération Française des Librairies et le

Syndicat National des Libraires qui vont bientôt fusionner. Ils essaient de faire pression mais, quand il s'agit de négocier une remise, chaque libraire se retrouve seul.

Face à l'accroissement des chaînes de librairies ou des FNAC, ne vous sentez-vous pas un peu marginalisé ?

• Ce n'est pas toujours facile. Il existe des associations loi 1901 qui essaient de réunir les libraires de création autour de projets culturels, comme l'Association Initiales dont je fais partie. Nous avons un site Internet, une gazette et nous réalisons un travail culturel.

Nous avons un grand rôle de conseil auprès du public : certains nous suivent les yeux fermés. Pour nous, c'est un moyen de créer des liens avec une clientèle et d'affirmer notre place dans le milieu de l'édition.

Nous avons une réelle influence sur les ventes ce qui nous met en position de force vis-à-vis des éditeurs. Peu à peu les gens commencent à ne plus être dupes des gros systèmes commerciaux comme les FNAC. Le conseil et l'écoute sont chez nous. Nous pouvons passer beaucoup de temps avec chacun pour faire des recherches bibliographiques, passer des commandes à l'étranger.

Notre travail est parfois proche de celui du bibliothécaire car nous utilisons les mêmes outils. Une petite librairie est maintenant capable de répondre à des demandes très pointues.

Espoirs de collaboration avec les bibliothécaires

Comment ressentez-vous les dernières propositions de la ministre de la Culture sur le prêt payant ?

• Si la nouvelle loi passe, j'espère que des liens nouveaux se créeront entre les bibliothécaires et les libraires. Il y a un an, nous avons évoqué un projet commun avec la bibliothèque Saint-Blaise¹ et l'Association La voix des livres créée par Marc Roger². Il s'agissait d'organiser un rallye du livre dans le quartier et de faire participer les écoles. Le projet n'a pas abouti.

En tant que libraire indépendant, nous avons une capacité de réaction immédiate car nous sommes en prise directe avec le marché. Pour la bibliothèque en revanche, c'était plus compliqué, il fallait constituer un dossier auprès de la direction des bibliothèques.

Je continue d'espérer qu'il y aura un décloisonnement entre les professions. Très souvent, on a l'impression que pour les bibliothécaires le livre n'a pas de prix.

Les acheteurs n'ont qu'à s'adresser aux grossistes qui leur font des remises de 20 à 30 % dont bénéficient leurs proches et leurs amis. Je me souviens d'un professeur d'école, responsable d'achats pour son établissement, qui voyait en moi une espèce de profiteur.



Le coin des enfants



Vitrine de janvier 2002, présentant les œuvres de Gabriel Joly-di Nunzio.

De la littérature enfantine

Marc Roger organise des lectures pour enfants dans le coin qui leur est réservé chez vous.

Comment l'avez-vous rencontré ?

- Marc Roger est venu me proposer de faire une lecture pour la soirée d'inauguration de la librairie. Il habite aussi le quartier. Il vient ici en voisin mais il travaille surtout avec les établissements scolaires et les bibliothèques. Lorsque nous proposons ce type d'animation, notre but n'est pas de faire exploser les ventes mais de créer un rendez-vous régulier pour enrichir nos liens avec les familles autour du livre pour la jeunesse. Les lectures que nous organisons sont une façon de remercier les familles de venir ici, c'est une petite fête entre nous.

Là encore, vos activités autour de la jeunesse rejoignent beaucoup celles des bibliothèques.

- Dans la définition du projet

de la librairie, la littérature enfantine était prépondérante. Je voulais ouvrir une librairie de quartier et satisfaire tous les publics, d'où le choix de vendre aussi de la papeterie. Cela fait partie des services que doit rendre une librairie généraliste.

L'avenir des librairies indépendantes

Vous êtes aussi ouvert le dimanche, vous avez développé un rayon de CD audio. Là encore, est-ce par stratégie commerciale pour contrer les *Virgin Megastore* ?

- Non, j'ouvre le dimanche tout simplement parce que je suis un bourreau de travail. C'est très apprécié par des habitants du quartier qui viennent flâner entre les rayons.

La création du rayon CD répond à une demande de la part des clients et à une sollicitation de la société Harmonia Mundi qui est une des rares maisons de productions de disques à

rester indépendante et à chercher d'autres circuits en dehors de la grande distribution.

Il ne faut pas oublier que c'est la Loi Lang sur le prix unique du livre qui a permis aux librairies indépendantes de se développer. Sans cette loi, la situation du livre serait identique à celle du disque où les trois quarts de la production sont sous le contrôle d'une seule multinationale ; c'est la même chose pour la diffusion. Vous savez, il y a encore des gens qui croient que les livres sont moins chers à la FNAC alors que la remise de 5 % accordée, nous la proposons aussi avec la carte de fidélité.

À vous entendre, vous n'êtes pas inquiet de la soi-disant concurrence des librairies en ligne.

Au contraire, nous en bénéficions par contrecoup.

Les gens font leurs recherches chez eux et viennent passer leurs commandes chez nous, avec raison, car ils savent que ce sera plus rapide.

Propos recueillis par
Virginie KREMP

1. Quartier piéton du xx^e arrondissement, regroupé sous la dénomination des quartiers Paris-village.

2. Marc Roger, lecteur public qui s'est illustré dans une folle aventure de la lecture publique dans toute la France qu'il a parcourue à pied. Il a rapporté son expérience dans un livre intitulé *À pied et à voix haute*, Hb éditions, 2000.



Les livres, c'est bon pour les bébés,
Marie Bonnafé. Calmann-Lévy,
2001.

ISBN 2-7021-7256

Rédition revue et enrichie d'un
ouvrage publié chez Calmann-Lévy
en 1994.

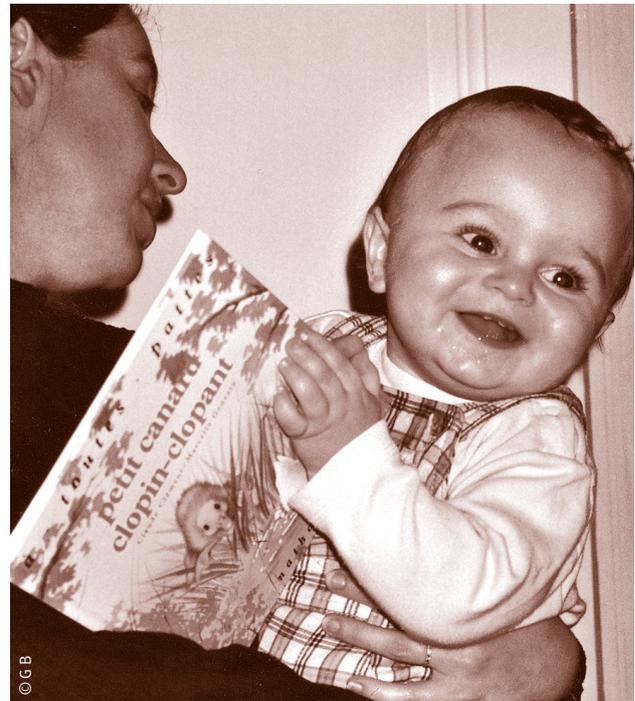
L'éditeur a conservé la belle préface
de la première édition, signée par le
professeur René Diatkine, Fondateur

et Président d'ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et ségrégations) jusqu'en 1997. La nécessaire transmission culturelle dès la toute petite enfance, le plaisir d'imaginer très précoce, le non-déterminisme de la naissance, l'interactivité entre la joie du bébé « lecteur » et l'intérêt parfois inattendu de ses parents : tous ces thèmes sont évoqués ici et constituent les fondements de la réflexion d'ACCES.

Une nouvelle préface du professeur Bernard Golse insiste sur l'importance de la narrativité qui permet à l'enfant de se construire et sur la nécessité pour chacun d'avoir une histoire à se raconter et à raconter aux autres pour exister. Il souligne également l'importance du plaisir commun dans le partage d'affects entre le bébé et l'adulte-conteur.

Une alternance de chapitres théoriques et de compte rendus d'expériences rend dynamique la lecture de l'ouvrage de Marie Bonnafé, co-fondatrice d'ACCES. Elle invite à mettre très tôt en contact les tout-petits avec la lecture. Il ne s'agit pas de faire la lecture de force aux bébés et de privilégier une quelconque rentabilité au niveau d'un apprentissage précoce mais au contraire, il faut permettre à l'enfant de développer à son rythme son propre imaginaire et de s'inscrire ainsi plus facilement dans sa communauté.

Des annexes complètent cette nouvelle édition qui expliquent l'évolution d'ACCES depuis 20 ans, en fonction des expériences

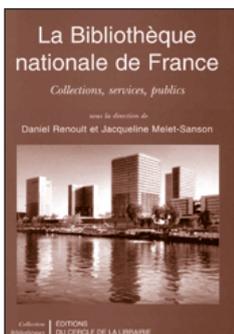


diverses toujours réalisées en partenariat avec les services de la petite enfance et les bibliothèques garantes de la continuité de l'action. L'organisation de colloques, de rencontres, de formations, la publication de documents spécialisés font d'ACCES un centre de ressources pour tous ceux qui s'intéressent à la toute petite enfance.

Le livre s'achève sur une bibliographie réactualisée, réalisée à partir des préférences des bébés en matière de livres : albums, contes, comptines, imagiers, documentaires, histoires-randonnées et histoires étranges sont signalés. Quelques titres de « méta-livres », livres sur le fait de lire, sont également conseillés.

Stimulant, cet ouvrage convaincu et convaincant est très utile et même nécessaire pour ceux et celles qui vivent dans l'univers des bébés.

Geneviève BOULBET



*La Bibliothèque nationale de France :
Collections, services, publics*,
sous la dir. de Daniel Renoult et
Jacqueline Melet-Sanson.
Éd. du Cercle de la librairie
(Bibliothèques) 2001.
ISBN 2-7654-0820-3

Nous voici dans la catégorie des
ouvrages indispensables, voire incontournables pour les
professionnels de l'information et tous les bibliothécaires.

Il s'agit d'une synthèse courte, compte tenu de la nature et de
l'âge du sujet, présentant tous les aspects de la BnF aujourd'hui,
à la fois à travers son histoire et son évolution la plus récente que

dans l'exposé de ses missions, de son organisation, de ses
collections et de ses publics. Cet ouvrage, il est vrai, vient
combler une curieuse lacune, alors même que la bibliographie
sur le sujet est déjà considérable. Rappelons d'ailleurs qu'un
récent *Bulletin de l'ABF* lui était consacré. C'est son caractère
synthétique qui fait son originalité et son utilité pour un public
de professionnels, de chercheurs et de lecteurs curieux.

Une sorte de super guide du lecteur sans doute, mais aussi une
leçon de bibliothéconomie et de politique bibliothécaire et une
invitation à la réflexion sur le rôle d'une bibliothèque nationale,
tête d'un réseau du savoir partagé.

Abondante bibliographie de référence, une filmographie et une
liste des expositions depuis 1991.

Gérard BRIAND



Lectures pour tous : contre le prêt payant en bibliothèque publique,

Éditions Bérénice 2001 (Cétacé).
ISBN 2-911232-28-3

Sous la même veine que *Prêter n'est pas voler* mais, cette fois-ci, c'est le livre vert des bibliothécaires. Voici un pamphlet pour la gratuité des bibliothèques auquel nous pouvons

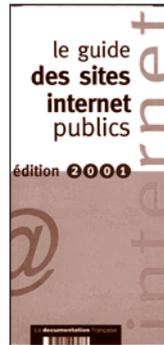
souscrire sans hésiter.

Bien qu'une partie ait déjà été dépassée par l'actualité, l'affirmation de la gratuité nécessaire reste de mise, surtout lorsqu'elle est habillée de textes et de témoignages de Didier Daeninckx et Jean-Marie Laclavetine entre autres.

Soulignons aussi que la collection Cétacé de cet éditeur se propose d'être un outil d'invention de la démocratie et de la liberté en direction de tous les citoyens.

Mais quand même, 5,95 € c'est beaucoup pour encourager la gratuité. Donc celui-là, empruntez-le !

Gérard BRIAND



Le guide des sites internet publics

Paris : la Documentation française, 2001.
ISBN : 2-11-004797-6

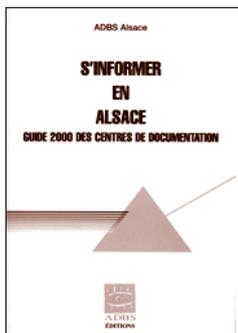
Ce guide est extrait de l'*Annuaire des sites internet publics élaboré par la Documentation française* disponible sur le site www.service-public.fr, portail de l'administration française. Il recense plus de 3 200 sites français des services publics créés par l'État, ses services

déconcentrés et les collectivités locales. Cet annuaire suit un classement thématique et géographique. On y trouve d'abord les sites nationaux classés par thème : affaires étrangères, culture, emploi, enseignement, universités Suivent les sites locaux, classés par régions et départements : 1 700 sites de communes y sont répertoriés. Une troisième partie regroupe les sites publics européens : les institutions de l'Union européenne ainsi que les sites des États membres. Sont également recensés les sites des principales organisations internationales.

Pour chacun des sites, l'adresse Internet est suivie du nom de l'administration éditrice et, le plus souvent, d'un descriptif de son contenu (informations données, catalogues consultables, publications, dossiers ou guides,...). Un index détaillé permet une recherche rapide par le nom de l'organisme éditeur, son sigle ou le nom de la ville (pour les sites de communes).

Ce guide est la troisième édition mise à jour.

Aude ROLLER



S'informer en Alsace : guide 2000 des centres de documentation

Paris : ADBS éditions.
(Sciences de l'information), 2001.
ISBN 2-84365-047-X
ISSN 1159-7666

La délégation régionale de l'Association des professionnels de l'information et de

la documentation (ADBS) et les étudiants du DUT information et documentation d'entreprise de l'Institut Universitaire et Technologique de Strasbourg ont élaboré ce répertoire des centres de documentation alsaciens, quel que soit leur domaine d'activité, dès lors qu'ils sont susceptibles d'accueillir du public ou de répondre à une demande ponctuelle. Il recense plus de 700 unités documentaires : archives, bibliothèques, centres de documentation des écoles, des musées, services de documentation publics et privés, associations, universités...

Chaque organisme ou service est présenté sous forme d'une fiche avec ses coordonnées, le nom de son responsable, le public auquel il s'adresse et ses horaires d'ouverture. Sont également détaillés les domaines de compétence, la composition du fonds et les outils de recherche mis à la disposition des utilisateurs (catalogues, bases de données, logiciels,...) ainsi que les services

proposés (prêt, photocopies). Le classement des organismes est alphabétique. Quelques catégories spécifiques d'établissements sont présentées sous forme de listes : les bibliothèques publiques, les centres d'information et d'orientation, les centres de documentation et d'information des collèges et lycées ; leurs missions sont brièvement présentées et seules leurs adresses sont données.

Quatre index complètent ce guide et en facilitent la manipulation : un index des sigles, un index géographique permettant une recherche par ville, un index des domaines de compétences documentaires selon un classement thématique en 37 rubriques, et enfin un index des logiciels documentaires utilisés par les centres de documentation.

Conscients de l'impossible exhaustivité de leur recensement et soucieux de parfaire leur instrument de travail, les auteurs de cet ouvrage y ont adjoint une fiche-type à compléter par tout organisme désireux d'être intégré à la prochaine édition. *S'informer en Alsace* est le quatrième annuaire des centres de documentation en région publié par l'ADBS, après la Bourgogne, la Bretagne, l'Auvergne-Limousin. Ce guide permettra aux professionnels de la documentation de connaître les structures et ressources de leurs homologues afin d'orienter les utilisateurs.

Aude ROLLER

Recherche et veille sur le Web visible et invisible

Béatrice Foenix-Riou. Bases Publications,
Technique & Documentation, 2001.
ISBN : 2-7430-0450-9 ISBN : 2-914509-01-4

Chercher sur le Web visible, c'est parfois bien compliqué, alors découvrir la profondeur du Web invisible, 550 milliards de documents selon l'auteur, donne – à raison – le vertige.

Si les annuaires décrivent le Web (Yahoo, Nomade,...) et permettent d'accéder à des informations systématiques (par exemple trouver des sites sur les champignons), les moteurs de recherche (Google, Alta Vista), eux, l'indexent, permettant l'accès au texte intégral des pages (par exemple trouver des pages où sont citées des espèces spécifiques de champignons). Ils sont devenus des portails ou mieux des vortails dans une course sans fin et concurrentielle à l'index le plus grand pouvant indexer, depuis fin 2000, des milliards de pages Web.

Cet ouvrage analyse les mécanismes et la performance des différents outils de recherche d'un Web à la croissance constante et quasi exponentielle.

Le chapitre « best-of de l'Internet » établit la comparaison entre les différents annuaires et moteurs de recherche donnant les clés de l'optimisation d'une recherche Internet tout en présentant les meilleurs annuaires sélectifs. Les sites fédérateurs ou « Vortails » permettront la recherche spécialisée sur les outils ou des thématiques spécialisées, élaborant le travail de veille informative sur Internet. Chacun est ici présenté dans un effort réussi d'analyse critique et de manière comparative en évaluant les résultats obtenus, tout comme le répertoire des guides suivant.

La présentation des agents pour la recherche et la veille sur Internet : métamoteurs, agents de type « pull », encore appelés « aspirateurs », ET/OU « push », éclaire le lecteur sur les différents mécanismes et stratégies de fonctionnement des outils. Enfin, l'offre et la présentation de l'interface Web des serveurs traditionnels (Dialog, Questel, STN, etc.) est aussi analysée.

Des précisions ou références bibliographiques des notes de bas de page, le vocabulaire précis rendent ce document très accessible. La table des matières très détaillée comme l'index permettront des accès précis sur les différents outils. Cet ouvrage de bibliographie du Web facilite une exploitation professionnelle et avertie des milliards de pages du Web invisible.

Anne DUJOL

La Recherche documentaire

Martine Darrobers,
Nicole Le Pottier. Nathan
(Repères pratiques, 25), 2000.
ISBN : 2-09-182481-X

Même s'il s'agit de la réédition de l'édition de 94, on appréciera cet ouvrage résolument pédagogique qu'il aurait cependant fallu mettre plus à jour pour le système universitaire de documentation (Sudoc) qui change la donne pour les catalogues des bibliothèques universitaires comme pour les bases de données produites par l'enseignement supérieur (Catalogue collectif national des publications en série ou la base des thèses aujourd'hui intégrées). Ce sera l'unique bémol quant à la qualité de ce travail réalisé par nos deux collègues bibliothécaires très investies dans la formation professionnelle des bibliothécaires et archivistes depuis de nombreuses années.

Six chapitres représentent les quatre actions de la recherche documentaire : « où aller, que chercher, comment repérer, comment obtenir », ainsi que des clés pour la recherche et les annexes. Le parti pris est de présenter chaque élément sur une double page : à gauche celle de présentation synthétique, à droite, celle plus visuelle éclairant le propos de la page en regard avec de nombreux schémas, des tableaux, des copies d'écrans ou des reproductions de fiches de catalogue.

On appréciera la clarté des explications données et leur exactitude dans cette nécessaire vulgarisation des concepts et principes bibliographiques de base. Par exemple, la présentation des différents types de dictionnaires (de langue, biographiques, encyclopédiques) comme celle d'Internet et surtout la présentation des recherches de différents supports : ouvrages mais aussi films et disques. Le renvoi vers d'autres sources permet d'approfondir si nécessaire.

Bien que non spécialisé et présentant les outils de base pour une recherche d'information non spécialisée, le chapitre « Quelques clés » permet la présentation des ouvrages de références et outils pour le droit, l'histoire et l'économie.

Un index-lexique et un index thématique des pages Web citées (ce qui permet de créer facilement ou d'enrichir un fichier de signets pour les usagers) clôturent utilement ce parcours documentaire.

Véritable cours de méthodologie de la recherche documentaire, cet ouvrage sera conseillé à ceux qui doivent comprendre le « comment ça marche », étudiants ou apprentis bibliothécaires – dont les stagiaires de la formation élémentaire – comme aux bibliothécaires chargés de formation. Une réussite pédagogique.

Anne DUJOL

Reproduction interdite ? Le droit à l'image expliqué aux professionnels et à ceux qui souhaitent se protéger, Pierrat, Emmanuel Éd. Maxima, (*Concrètement que dois-je faire ?*), 2001. ISBN 2-84001-287-1.

Le nom de la collection dit assez le caractère essentiellement pratique de l'ouvrage qu'Emmanuel Pierrat, fort de son expérience d'avocat, consacre au droit à l'image. Le désarroi grandissant des professionnels, mais aussi du public, devant les atteintes de plus en plus nombreuses que fait subir à la liberté de l'information l'extension récente de ce droit, appelle en effet, au-delà de l'analyse strictement juridique, une réponse pragmatique, essentiellement fondée sur la prudence (pour ne pas dire la prévention). À ce seul titre, le livre serait déjà utile et tout à fait recommandable. Mais il présente l'intérêt supplémentaire d'une véritable mise en garde contre les dangers que recèle pour le droit à l'information – notion certes mal définie juridiquement mais fortement ressentie par tous – le caractère réellement excessif de l'interprétation que font aujourd'hui les juges du droit à l'image.

Chacun possède un droit légitime sur la reproduction de sa propre image. Le droit, qui protège la vie privée et l'intimité (article 9 du Code civil), permet au juge de réprimer tout abus de l'utilisation de l'image d'autrui par un tiers, en s'appuyant sur des dispositions d'origine diverse. Cependant, comme le souligne l'auteur d'emblée, le « droit à l'image » en tant que tel n'est reconnu expressément par aucun texte de loi : « Il s'agit là d'une difficulté majeure que rencontrent les professionnels de l'image : les juges ne connaissent presque aucune limite dans ce domaine, puisque aucun texte législatif précis et spécifique ne l'encadre ». C'est donc la jurisprudence qui a créé ce droit dans sa forme actuelle, tranchant toujours dans un sens plus restrictif (pour l'utilisateur) et étendant peu à peu la protection non seulement

aux personnes, mais aussi à leurs biens. Certaines affaires récentes, dramatiques comme les photos des cadavres de François Mitterrand et du préfet Erignac, ou dignes de Clochemerle, comme la maison bretonne entre deux rochers et le Puy du Pariou, désormais interdits de photographie, ont défrayé la chronique.

Décrivant ce phénomène avec le regard du praticien qui est le sien, Emmanuel Pierrat propose d'abord, dans une première partie intitulée « Pour comprendre le droit à l'image », enrichie de références à de nombreuses affaires jugées, un état du droit, exposant les principes et détaillant ensuite les cas très divers qui font l'objet de litiges devant les tribunaux. Les exceptions et tolérances (il en reste) ne sont pas oubliées. La deuxième partie, « Défendre son image », se place du point de vue de ceux qui sont victimes d'un abus d'utilisation, et leur expose les différents moyens d'action à leur disposition pour faire sanctionner ces abus. Enfin, dans la dernière partie, « Se protéger et montrer », l'auteur présente les solutions que les professionnels doivent mettre en œuvre pour agir en toute sécurité juridique. De nombreux modèles de contrats (autorisation de reproduction, clauses de garantie, etc.) sont reproduits, pour guider les utilisateurs dans leur pratique quotidienne.

Les bibliothèques ne sont plus à l'abri du droit à l'image : elles en conservent qui peuvent donner prise à l'autorisation des personnes ou des propriétaires de biens représentés, elles en utilisent pour leurs expositions, leurs publications ou leurs sites Internet. Cet ouvrage clair et complet dans sa concision, leur est donc destiné aussi, autant qu'au public qui les fréquente. Ajoutons pour finir, mais cela n'étonnera aucun des lecteurs des chroniques juridiques de *Livres Hebdo*, que le ton très libre et volontiers sarcastique de l'auteur en rend la lecture non seulement utile, mais divertissante. Cet avocat-là devrait écrire des romans, non ?

Yves ALIX

Édition 2001/2002

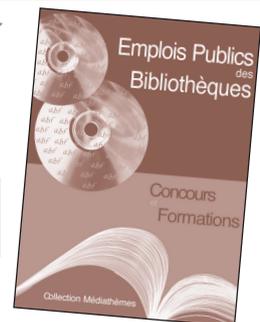
CONCOURS ET FORMATIONS

Emplois publics des bibliothèques

revue et corrigée par Claudine Belayche

Carrières, recrutements, emplois d'État et territoriaux. Derniers textes réglementaires parus. Exemples d'annales de concours. Carnet complet d'adresses utiles...

Format 18 x 24, 54 pages, 9 €
Diffusé par ABIS



BON DE COMMANDE

Bulletin à renvoyer accompagné du règlement à **ABIS** – 31 rue de Chabrol 75010 Paris

Je commande la brochure CONCOURS ET FORMATIONS au prix de 9 € + 1,75 € de frais de port = 10,75 € TTC Je souhaite recevoir une facture

Nom – Prénom :

Organisme :

Adresse

.....

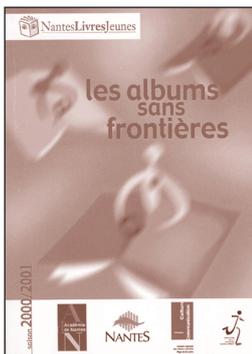
Nous avons reçu



• *Tirelivre n° 6 : sélection de livres jeunesse 2001*. Bibliothèque municipale de Caen.

L'objectif essentiel d'une bibliothèque de jeunesse est de proposer aux jeunes ce qu'il y a de meilleur dans le domaine de l'édition. Elle a une fonction éducative et pédagogique. La production actuelle étant de plus en plus prolifique (environ 6 000 titres par an) et les contraintes

budgétaires importantes, il est indispensable d'effectuer une sélection drastique. Cette publication n'a pas pour but de se substituer aux nombreuses revues de littérature de jeunesse d'excellente qualité paraissant en France actuellement. Son objectif essentiel est de faire connaître le travail d'analyse et d'information effectué depuis 25 ans au sein des comités de lecture de la région Normandie sur le livre de jeunesse. Ces groupes de travail sont basés à la bibliothèque municipale de Caen.



• *Albums sans frontières. Actes des rencontres organisées par Nantes Livres Jeunes d'octobre 2000 à février 2001*. ISBN : 2-9517832-0-5

L'association Nantes Livres Jeunes a souhaité engager une réflexion sur les albums sans frontières et a invité des professionnels de l'édition et des créateurs lors de rencontres mensuelles. Ces actes permettent de découvrir le

contenu des interventions, retranscrites le plus fidèlement possible à partir des enregistrements vidéo.

Les invités étaient : Françoise Bosquet, présentant l'opération « Albums sans frontières » et des albums pour les tout-petits comme *L'album d'Adèle* et *Petit Ane* ; Nicole Maymat pour *Nona des sables* ; Katy Couprie pour *Tout un monde* ; Christophe Honoré pour *Brettonneries* et Danielle Dastugne représentant les éditions du Rouergue.

• *Les Services d'archives en France : annuaire 2001-2002*, Direction des Archives de France, 2001. ISBN 2-911601-28-9.

Cet annuaire très complet recense tous les services d'archives français : Archives de France et de l'État, archives territoriales par département, archives d'établissements publics nationaux, hospitaliers ou de chambres de commerce et d'industrie, archives d'entreprises, d'institutions internationales et de divers organismes liés aux archives tel par exemple, l'Association des

archivistes français ou le Centre départemental d'histoire des familles de Guebwiller.

Chaque notice donne adresse, téléphone, télécopie, mél. ainsi que le nom du chef de service. Si les archives sont accessibles au public, les horaires d'ouverture et les dates de fermeture annuelle sont précisés.

Instrument de travail fort utile et très maniable, cet annuaire devrait figurer parmi les usuels de toutes les bibliothèques et organismes de documentation.

Monique Lambert.



• *Les archives des associations : approche descriptive et conseils pratiques*. Direction des Archives de France. La Documentation française 2001. ISBN 2-911604-29-7

Paru l'année de célébration du centenaire de la loi de 1901, cet ouvrage a pour but de sensibiliser les responsables et les membres des associations sur le patrimoine

historique constitué par leurs archives. Ils y trouveront ainsi que les professionnels des archives, les étudiants et chercheurs, une approche descriptive, des renseignements et des conseils pratiques, des témoignages sur l'utilisation des archives pour l'histoire et les sciences humaines.

Les éléments rassemblés ont l'ambition de permettre une réflexion méthodologique sans être une norme imposée.

• *La Dame blanche* Lucette Mouline. Éditions des écrivains 2001. ISBN 2-84434-941-2

Un Marcel Proust femme ? Cela ne saurait surprendre. Mais une expérience d'écriture en forme de saga proustienne qui réincarne le célèbre narrateur, au fil de l'histoire, jusqu'à nous, a de quoi piquer la curiosité !

• *Les Religions et leurs archives : enjeux d'aujourd'hui*, Journées d'étude de la Direction des Archives de France (Paris, Collège de France, 11-12 mars 1999). Direction des Archives de France, 2001. ISBN 2-911601-30-0

Après un état des lieux et un exposé sur le statut juridique des archives religieuses aux XIX^e et XX^e siècles, sont abordées les différentes questions touchant à la sauvegarde, à la conservation, au classement et à la communication des archives de l'église catholique, des différentes églises protestantes et des communautés juives. Les éléments d'une table ronde sur la recherche en histoire religieuse contemporaine complètent la riche documentation ainsi réunie.

- Les annonces de demandes d'emploi sont gratuites pour les adhérents de l'ABF.
- Pour les offres, consulter ABIS : Tél. : 01 40 22 63 11 – Fax : 01 55 33 10 31 – abis@abf.asso.fr

OFFRES D'EMPLOI

**La ville d'Athis-Mons
(Essonne) recrute :**

UN EMPLOI-JEUNE

« nouvelles technologies »
pour sa future
médiathèque et le déve-
loppement des NTIC sur le
réseau des bibliothèques.

Missions :

En collaboration avec la
responsable des nouvelles
technologies du réseau des
bibliothèques :

- Accompagnement des
utilisateurs
- Accueil, initiation et
formation des publics aux
NTIC
- Aides aux recherches
documentaires (cédéroms
et Internet)
- Mise en place d'ateliers
- Participation aux projets
de développement des
NTIC en partenariat avec
les pôles culturels de la
ville
- Maintenance du réseau
de la médiathèque
- Réalisation de pages web
pour le site de la
médiathèque
- Participation au service
public

Profil et compétences :

- Maîtrise des outils
informatiques
et des nouvelles
technologies
- Connaissance du logiciel
Dremweaver souhaité
- Capacité à conduire un
projet

- Sens de l'organisation et
du travail en équipe
- Qualités pédagogiques

Formation

Bac + 3 souhaité.
Connaissance
en médiathèque souhaité.

**UNE) BIBLIOTHÉCAIRE
responsable du secteur
jeunesse.****Missions :**

Encadrement d'une équipe
de 6 personnes.

Mise en place et conduite
de projets de lecture
publique en direction de
l'enfance, en relation avec
les structures scolaires,
éducatives et culturelles

Élaboration et suivi de la
politique d'acquisition du
secteur jeunesse. Gestion
du budget.

Profil :

- Aptitude à l'encadrement
et à la gestion du
personnel
- Expérience dans un poste
similaire souhaitée
- Très bonnes
connaissances en
littérature de jeunesse
- Connaissances en
nouvelles technologies –
maîtrise des outils de
gestion des catalogues
informatisés : RAMEAU,
UNIMARC
- Sens de l'organisation et
capacité à impulser, suivre
et réaliser des projets.

Rémunération

Statutaire + régime
indemnitare + 13^e mois.

**UNE) ASSISTANT(E)
QUALIFIÉ(E)**

de conservation pour
l'espace musique de la
médiathèque.

Missions :

- Responsabilité de l'espace
musique :
- Constitution des fonds
- Traitement informatisé des
collections (logiciel AB6)
- Accueil du public.

Pour ces 3 postes

renseignements auprès de
Bénédicte LORENZO.
Tél. : 01 60 48 20 56

Candidatures et CV à :
Monsieur le Maire, Mairie
91205 Athis-Mons cedex.

**La SLAM/RATP recrute
pour un CDD de 11 mois**

**UNE) AGENT(E)
QUALIFIÉE) DE
BIBLIOTHÈQUE**
(À partir du 1^{er} avril 2002)

Lieu de travail : Paris 14^e et
possibilité de remplacement
ponctuel en proche
banlieue.

Salaire : mensuel brut
(35 h) : 1 367,48 €

Candidatures à :
Anne Secret
SLAM/RATP
18, rue du Saint-Gothard
75014 Paris
Tél. : 01 58 54 40 19

OFFRE DE CDD

**La bibliothèque
municipale de Neuilly-sur-
Seine, site Arturo Lopez,
section adultes, recrute
UN AGENT DU
PATRIMOINE
pour un CDD de 3 mois.**

Renseignements auprès
de Mme Le Fur
Tél. : 01 40 88 88 24

Candidatures à :
M. le Député-Maire
Hôtel de ville. DRH.
96, av. Achille Peretti
92522 Neuilly-s/Seine cedex

RECHERCHES D'EMPLOI**CONSERVATEUR
DES BIBLIOTHÈQUES,
HISTORIEN-GÉOGRAPHE**

- Titulaire du DSB (diplôme
supérieur des biblio-
thèques) et d'un doctorat
en histoire.
- Connaissance
du catalogage informatisé.
- Bonne connaissance
du milieu universitaire.

Augustin Ngayabateranya
13, allée Valéry Larbaud
95200 Sarcelles
Tél. : 01 34 29 16 31

**AGENT EN BIBLIOTHÈQUE
EN CES OU CDD**

- Qualités relationnelles,
d'organisation et de rigueur.
- Expérience en biblio-
thèque et centres de loisir.

Fabrice Pedejouan
15, rue du Clos Montholon
92140 Clamart
Tél. : 01 46 38 77 83

STAGE

Le Centre de ressources du Pont du Gard, Nîmes, propose des stages « bibliothèque – documentation » d'avril à septembre 2002 (du niveau assistant au niveau ingénieur).

Le Centre de ressources est un espace de lecture sur place conjoint aux offres culturelles. Il peut accueillir 20 personnes, pour une consultation d'une centaine de revues, 300 sites Internet sur l'archéologie, le patrimoine, l'eau, le monde romain, les ponts et les aqueducs, la région.

Contacteur Elisabeth Cordina : 04 66 37 50 46